



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(63<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*LuraTech*

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 29 mai 1991**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. **Souhaits de bienvenue au speaker de la Chambre des communes de Grande-Bretagne** (p. 2373).

2. **Questions au Gouvernement** (p. 2373).

PROBLÈMES POSÉS DANS LES BANLIEUES (p. 2373)

M. Jacques Brunhes, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE (p. 2374)

M. Jacques Barrot, Mme Edith Cresson, Premier ministre.

DROITS DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES (p. 2374)

MM. Jean-François Deniau, Alain Vivien, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

DROIT D'ASILE ET IMMIGRATION CLANDESTINE (p. 2376)

MM. Willy Diméglio, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

CHÔMAGE (p. 2377)

M. Alain Juppé, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE (p. 2378)

MM. Philippe Séguin, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

SITUATION DANS LES BANLIEUES (p. 2380)

MM. Bernard Schreiner (*Yvelines*), Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

INDUSTRIE TEXTILE (p. 2381)

MM. Jean Le Garrec, Michel Charasse, ministre délégué au budget.

ACCORDS DE BRUXELLES SUR LES PRIX AGRICOLES (p. 2382)

MM. Pierre Estève, Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement.

ACCORDS VOLVO-MITSUBISHI (p. 2383)

MM. André Duroméa, Michel Charasse, ministre délégué au budget.

REVALORISATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 2384)

MM. Claude Birraux, Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.

### ATTENTAT À BASTIA (p. 2384)

MM. Emile Zuccarelli, Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.

### COMMERCE EXTÉRIEUR - T.G.V. (p. 2385)

MM. Guy Bêche, Jean-Marie Rausch, ministre délégué aux postes et télécommunications.

### SUPPRESSION DE CONSEILS DE PRUD'HOMMES (p. 2386)

M. Christian Spiller, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

### Suspension et reprise de la séance (p. 2386)

### PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

3. **Nomination de membres d'une commission d'enquête et d'une commission de contrôle** (p. 2387).

4. **Ville.** Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'orientation (p. 2387).

#### Discussion générale (suite) :

MM. Jean-Pierre Foucher, Jacques Santrot.

Jean Oehler, Rudy Salles,

M<sup>me</sup> Marie-Joséphe Sublet,

M. Robert Galley,

M<sup>me</sup> Bernadette Isaac-Sibille,

MM. Jean-Marie Le Guen,

Robert Le Foll,

Jean-François Mattei,

Gilbert Gantier,

Claude Ducert,

Eric Raoul,

Jacques Masdeu-Arus,

Jean-Pierre Baldwuyck.

MM. Guy Malandain, rapporteur de la commission de la production ; Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. **Réforme des caisses d'épargne et de prévoyance.** - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 2401).

6. **Ordre du jour** (p. 2401).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTICE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## SOUHAITS DE BIENVENUE AU SPEAKER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DE GRANDE-BRETAGNE

**M. le président.** Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes du speaker de la Chambre des communes de Grande-Bretagne, mon collègue Bernard Weatherill, que je salue avec beaucoup d'amitié. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*) Avec nous pour quelques jours, il se rend demain à Marseille. Je lui souhaite d'y trouver une atmosphère chaleureuse. (*Sourires.*)

**M. Jaan Tardito.** Il sera le bienvenu !

2

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Je demande aux orateurs, spécialement aujourd'hui, de ne pas lire leur intervention.

Nous commençons par une question du groupe communiste.

### PROBLÈMES POSÉS DANS LES BANLIEUES

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Une nouvelle fois, une de nos cités de banlieue a été le théâtre d'événements violents et tragiques. Une nouvelle fois, un jeune homme est mort. Nous partageons la peine des siens. Nous exigeons que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce drame.

Madame le Premier ministre, les actes de violence et de vandalisme qui secouent certains quartiers sont d'autant moins admissibles que ce sont leurs habitants qui en sont les premières victimes. Ces actes favorisent aussi les idées d'exclusion et de racisme. De plus, ils sont révélateurs de l'urgence qu'il y a à répondre aux problèmes qui ne cessent de s'aggraver.

A l'habitat ségréatif que subissent les populations de nombreuses cités de banlieue s'ajoutent chaque jour davantage le chômage, la précarité de l'emploi, l'échec scolaire, l'absence de formation et la pauvreté.

Le sentiment gagne chez les jeunes exclus de tout qu'ils n'ont plus place dans la société. Leur colère est à la mesure de leur frustration, malgré les immenses efforts entrepris par les collectivités locales et les associations diverses.

C'est aux causes profondes que le Gouvernement doit s'attaquer en toute priorité. Depuis des années, il développe le traitement social du chômage. Ce traitement a la particularité de ne rien traiter. Il ne répare rien. Il installe lui-même durablement l'inégalité.

Agir contre les ghettos sans s'attaquer à la spéculation, c'est une illusion.

Développer le logement social sans remettre en cause la loi Méhaignerie-Barre, c'est un leurre.

Stopper la concentration des familles en difficulté sans maîtrise concertée par les maires de l'attribution des logements, c'est impossible.

Agir pour l'insertion des jeunes dans l'emploi en dehors d'une politique de formation et de création de vrais emplois stables et qualifiés, cela n'existe pas.

Redonner de la vie aux quartiers en difficulté sans une aide conséquente de l'Etat, c'est hors de portée des communes.

**M. Delebarre** a déclaré hier que « les explosions de colère et de révolte des jeunes ne peuvent et ne doivent pas rester sans réponse immédiate ». Or, madame le Premier ministre, votre projet de loi sur la ville, en l'état, ne les fournit pas.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Jacques Brunhes.** Je vous demande donc avec insistance quelles mesures immédiates, quelles mesures d'urgence vous comptez prendre pour répondre par des actes à ces questions décisives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, les questions dont nous traitons sont, je crois, suffisamment importantes pour que les orateurs veuillent bien ne pas simplement lire un papier préparé à l'avance.

La parole est à Mme le Premier ministre.

**Mme Edith Cresson, Premier ministre.** Monsieur le député, dans la nuit du 25 au 26 mai, des incidents violents se sont déroulés à Mantes-la-Jolie, dans le quartier du Val-Fourré. Une quarantaine de jeunes gens se sont attaqués à des véhicules, ont brisé des vitrines. Des vols ont été commis. Les commerçants devront naturellement être indemnisés. Mais le plus grave, c'est le décès le 27 mai d'un jeune homme de dix-neuf ans, qui effectuait des études normales, était issu d'une famille d'origine marocaine, Français, très bien intégré et qui faisait l'objet d'une garde à vue. Il souffrait d'asthme depuis plusieurs années et n'a pas disposé des médicaments dont il avait besoin pour pouvoir traiter le mal dont il souffrait et dont il est mort.

Je vous assure, comme je l'ai dit hier soir à la malheureuse famille de la victime à laquelle je suis allé rendre visite, que toute la lumière sera faite sur ces événements. J'ai demandé l'ouverture d'une enquête dans les meilleurs délais afin de nous permettre de déterminer les responsabilités. La justice a été saisie.

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Comme à Carpentras !

**Mme le Premier ministre.** Quant au problème plus large des banlieues, dont vous avez parlé à juste titre, il n'est pas nouveau. C'est un problème extrêmement grave...

**M. Francis Delattre.** Génération Mitterrand !

**Mme le Premier ministre.** ... que nous avons déjà commencé à traiter depuis longtemps.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Dix ans que nous attendons !

**Mme le Premier ministre.** Des actions ont déjà porté leurs fruits dans certaines banlieues : le développement social des quartiers, les ateliers, la formation, les actions d'animation. On n'en parle pas beaucoup, mais il est normal de ne parler que de ce qui ne va pas. Le problème est très grave, je le répète, et je suis tout à fait de votre avis sur ce point.

Nous avons fait voter une loi sur la solidarité des communes qui va permettre aux collectivités locales ayant sur leur territoire des quartiers de ce type de disposer de moyens supplémentaires. En second lieu, la loi sur la ville actuellement en discussion permettra également d'avancer.

**M. Francis Delattre.** Il n'y a rien dans cette loi !

**Mme le Premier ministre.** Vous avez tout à fait raison de souligner, monsieur Brunhes, que, quelles que soient les mesures sociales que l'on prendra - des mesures plus urgentes sont en train d'être discutées avec les ministres concernés pour la période de cet été - il s'agit avant tout d'un problème de formation et d'un problème économique. Notre effort doit être de nature à offrir des emplois, des emplois qui soient à la portée des jeunes.

Une réflexion est en cours, vous le savez, en ce qui concerne l'évolution des formations. Une autre est en cours au ministère du travail en ce qui concerne l'évolution du travail lui-même.

Nous devons être imaginatifs, ne pas être prisonniers des tabous, nous devons discuter fraternellement sur un sujet majeur qui ne peut pas nous diviser parce qu'il y va de l'avenir de notre jeunesse. Nous ne pouvons pas tolérer qu'il y ait en France des quartiers où la police ne pénètre pas, ou très peu, où le dialogue ne puisse se nouer entre les responsables de l'ordre et les jeunes. Nous devons tout faire pour fortifier l'action des associations extrêmement dynamiques et dévouées qui, sur le terrain, nouent ce dialogue, se consacrent à la jeunesse et œuvrent pour qu'une chance soit offerte aux jeunes.

Je vais accélérer, pousser les actions menées en ce sens et augmenter leur nombre. Qu'il s'agisse des collectivités locales, du domaine social, de la formation ou de l'économie, des mesures seront prises très rapidement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous passons à une question du groupe U.D.C.

#### VALORISATION DE L'APPRENTISSAGE

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

**Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.** Encore !

**M. Jacques Barrot.** Je rappelle que 700 000 chômeurs ont moins de vingt-cinq ans et que le taux de chômage des jeunes Français est l'un des plus élevés des pays industriels.

Sur 700 000 jeunes quittant chaque année l'école, 300 000 ne trouvent pas d'emploi dans l'année qui suit. Dans le même temps, les entreprises éprouvent souvent des difficultés à recruter le personnel qualifié dont elles ont besoin. Le constat est accablant et il explique, au moins partiellement, les flambées de violence auxquelles sont confrontées nos banlieues.

Vous avez, madame le Premier ministre, multiplié les déclarations sur la nécessité de réformer en profondeur notre système éducatif en s'inspirant notamment du système allemand. Mais vos discours ont rencontré un écho surprenant chez certains de vos amis, qui ont qualifié l'apprentissage de « voie idéologique », d'« exploitation des jeunes travailleurs ». Nous espérons que ce n'est pas parce que ce mot réveille certains que vous le supprimerez de votre vocabulaire.

Mais qu'importe : j'en viens au fait. Pour nous, il y a urgence. Vous ne pouvez pas en rester à des vœux pieux, à des propos incantatoires.

Je vous poserai trois questions.

Avez-vous donné à M. Jospin les instructions nécessaires pour abattre le muraillet qui sépare l'éducation nationale de l'apprentissage (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) et offrir à nos apprentis les chances de promotion qui leur vaudraient la considération nécessaire ?

Etes-vous prête à créer un partenariat beaucoup plus ambitieux entre les lycées techniques et professionnels, les régions et les entreprises ?

Etes-vous disposée à transférer totalement aux régions les compétences en matière de formation professionnelle ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Etes-vous prête pour cela à bouleverser les tabous idéologiques et les chasses gardées corporatistes ? (*Mêmes mouvements.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le Premier ministre.

**Mme le Premier ministre.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question importante. (*« Ah ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Je n'ai pas l'habitude des discours incantatoires, mais j'ai celle de tenir mes engagements. Ainsi, les premières dispositions relatives à l'apprentissage verront le jour prochainement. J'ai demandé au ministre de l'éducation nationale et au ministre du travail de réfléchir avec moi aux bases d'une loi qui devra très vite être adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Péricard.** Ça va être difficile !

**Mme le Premier ministre.** L'éducation nationale et le monde des entreprises ne vivent pas une dichotomie ou un affrontement permanents, comme vous avez l'air de le dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, de grands progrès ont été accomplis...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Depuis dix ans !

**Mme le Premier ministre.** Je citerai la création de bacs professionnels, les jumelages école-entreprises, le système d'alternance dans les collèges et les lycées, sans parler des *junior entreprises* qui concernent un certain nombre d'écoles, par exemple.

**M. Jacques Sentrot.** Tout cela grâce à la gauche !

**Mme le Premier ministre.** Nous avons donc bien progressé. Le moment est maintenant venu d'accomplir un pas supplémentaire qui est attendu, en particulier, par les élus. D'ailleurs, je n'ai encore jamais rencontré un maire, quelle que soit sa formation politique, qui ne souhaite pas que l'apprentissage soit mis en place pour permettre aux jeunes d'avoir accès à une connaissance pratique du monde du travail, ce qui n'exclut aucunement que la formation théorique dispensée par l'éducation nationale soit poursuivie.

L'apprentissage existe déjà en France, mais seulement dans le domaine des services - dans les restaurants, les hôtels - ou dans l'artisanat.

**M. Eric Raoult.** Non !

**M. Philippe Séguin.** Ce n'est pas vrai !

**Mme Elisabeth Hubert.** Et dans l'industrie ?

**Mme le Premier ministre.** Très peu dans l'industrie !

Tout cela n'a rien à voir avec ce qui se passe dans certains pays voisins. Chez Volkswagen, on compte, pour 126 000 salariés, 5 000 apprentis en permanence dans l'entreprise. Ceux-ci reçoivent une formation à la fois théorique et pratique, qui leur permet, en fin d'apprentissage, soit de rester dans l'entreprise qui les a formés, ce qui est généralement le cas, soit de la quitter pour une autre.

Je souhaite que ce mode de formation soit rapidement mis en place.

Vous m'avez demandé si les régions avaient un rôle à jouer. Bien sûr, les régions ont un rôle très important à jouer : je ne suis pas du tout hostile à une certaine déconcentration en la matière.

De tout cela, nous discuterons avec les ministres concernés et vous pouvez être assuré, monsieur le député, qu'une réponse, sur le plan législatif, vous sera soumise très rapidement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Nous passons au groupe Union pour la démocratie française.

#### DROITS DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Deniau.

**M. Jean-François Deniau.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre. (*« Encore ! » sur divers bancs.*)

**M. François Hollande.** C'est pour la mettre en valeur !

**M. Jean-François Deniau.** Cette question intéresse tout le monde, elle dépasse le cadre d'un seul département ministériel. Et, puisque je vais au surplus citer Mme le Premier ministre, il est normal que je m'adresse à elle et qu'elle me réponde.

Il s'agit de l'attitude de la France à l'égard du problème permanent et général que pose le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

J'en viens à mon premier exemple et à ma première question.

Nous avons appris, par les journaux, que les troupes spéciales du ministre de l'intérieur soviétique étaient intervenues à plusieurs reprises contre des ressortissants lituaniens et lettons, faisant de nombreux blessés.

Que dit la France, que fait la France pour aider les pays Baltes alors que nous n'avons jamais reconnu leur annexion et que, je le rappelle une fois de plus dans cette assemblée, celle-ci est une conséquence directe du pacte passé entre Hitler et Staline ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Les Lituaniens, les Lettons et les Estoniens se sont prononcés à des majorités tout à fait impressionnantes.

Respectons-nous la volonté populaire ? Respectons-nous la démocratie ? Quant à moi, je considère que, si M. Gorbatchev ne la respecte pas, nous ne devons pas, en ce qui nous concerne, abandonner la démocratie : c'est M. Gorbatchev qui doit changer ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Deuxième exemple, tout à fait malheureux, et deuxième question :

Le Président de la République s'est rendu en visite officielle en Union Soviétique. Il a apporté à M. Gorbatchev, le 6 mai, son « soutien total, inconditionnel, sans réserve » - je cite là le communiqué des organisations arméniennes en France et de leur coordination.

Malheureusement, le même jour, les troupes d'assaut soviétiques tuaient un certain nombre d'Arméniens - vraisemblablement plus d'une centaine - et prenaient des otages.

Je pense que le Président de la République veut se dissocier entièrement de cette attitude, ainsi que son Gouvernement.

Mais que fait la France pour respecter la volonté du peuple arménien ? Y a-t-il une loi au-dessus de nos lois qui interdise que la volonté populaire soit respectée quand elle s'exprime ?

J'en arrive, madame le Premier ministre, à mon troisième exemple et à ma troisième question.

Mercredi dernier, vous avez dit que la France était pour la souveraineté et l'indépendance du Liban. Nous y sommes tous favorables. Vous avez ajouté que les accords de Taëf « devraient » contribuer à leur restauration. On est passé de l'indicatif au conditionnel : on nous avaient toujours dit « doivent ».

J'aimerais savoir, comme nombre de mes collègues, ce qui a fait que nous nous sommes mobilisés pour le Koweït et pas pour le Liban (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Qu'a donc l'émir Jaber que n'ont pas les Libanais ? Est-il plus francophone ? Parle-t-il mieux notre langue ? Les écrivains koweïtiens ont-ils depuis toujours contribué à la diffusion de la culture française et au prestige de notre langue dans le monde entier ? L'émir Jaber s'est-il révélé plus démocrate que les Libanais en donnant l'exemple du multipartisme, de la liberté de la presse et du respect des différences confessionnelles ?

Pourquoi ne dit-on rien sur le Liban alors qu'au moment même où vous parliez était signé à Damas, avec éclat, un traité qui - c'est la presse qui l'a affirmé - consacre l'Anschluss, c'est-à-dire l'annexion, ou la mise sous tutelle sur le plan juridique de ce pays ?

Certes, un communiqué du ministère des affaires étrangères a rappelé que chaque Etat avait le droit de signer l'accord qu'il voulait avec un autre Etat. Mais ça, ce n'est pas l'Anschluss, c'est l'apologie de Montoire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Puisque vous avez employé le conditionnel s'agissant de l'application des accords de Taëf, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les conditions que met maintenant le Gouvernement français pour assurer simplement, dans le monde entier, notamment dans cette région qui est proche de nombreux Français, le triomphe de la volonté des peuples ?

Nous sommes tous conscients des difficultés qu'il y a à changer les frontières, ainsi que des limites du devoir d'ingérence dont un membre du Gouvernement a parlé. Mais il y a un moment où l'on ne peut plus se taire !

Les peuples, quant à eux, ont parlé et l'on est en train de provoquer la catastrophe et l'affrontement justement parce que l'on n'écoute pas leur voix !

Je rappelle ce que nous avons demandé, et je souhaite que vous me répondiez sur ce point : le départ des troupes étrangères et la tenue d'élections libres ! Nous voudrions que les Libanais puissent se prononcer ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Le principe doit être respecté partout et pour tous, ainsi que nous l'avons dit le 16 janvier. La voix de la France doit être la même dans toutes les circonstances : la voix de la liberté. Mais ce doit être aussi, ainsi que le Président de la République l'a dit à propos du Liban lui-même, celle de l'honneur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Eric Raoult.** C'est honteux !

**M. Robert Pandraud.** Le Premier ministre ! Le Premier ministre !

**M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat.** Monsieur le ministre, M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, est retenu à Lille pour le sommet franco-allemand. Il m'a chargé de vous dire qu'il saisirait toutes les occasions pour approfondir les sujets importants que vous avez abordés.

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe directeur, que vous connaissez bien, de notre politique étrangère et des relations entre Etats.

**M. Robert Pandraud.** Il lit un papier, monsieur le président !

**M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat.** Ce droit a été consacré par la charte des Nations unies.

L'autodétermination constitue un principe fondamental, dont le respect doit être assuré partout.

Le problème réside moins dans l'affirmation des principes que dans son application concrète dans les situations que vous avez évoquées. Je fais ici allusion à la résolution que l'assemblée générale des Nations unies a adoptée, comme vous le savez, par consensus, en 1970, et qui est relative aux principes du droit international touchant aux relations amicales et à la coopération entre Etats.

Je souhaiterais, s'agissant du peuple libanais, rappeler tout d'abord que le Liban existe en tant qu'Etat depuis plus de soixante-dix ans. C'est sa souveraineté et son indépendance qu'il s'agit de restaurer pleinement, conformément aux objectifs fixés par les accords de Taëf, que la communauté internationale a été unanime à approuver.

Le problème est donc de permettre aujourd'hui au peuple libanais de s'exprimer dans ce cadre, et d'exprimer ses choix démocratiquement. Il faut donc tenir des élections puisque, comme chacun le sait, la situation n'a pas permis d'en organiser depuis 1972. Le retour progressif à la sécurité au Liban, ainsi que l'extension croissante du territoire sur lequel les autorités libanaises exercent leur contrôle doivent permettre de faire tenir ces élections dans un avenir proche. Telle est la conviction et le souhait du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. François Rochebloine.** Que faites-vous pour cela ?

**M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat.** Dans le débat actuel sur la dévolution des pouvoirs en Union soviétique, si la France entend rester particulièrement vigilante en ce qui concerne le développement de la situation dans les pays Baltes, elle tient

aussi à encourager toute action destinée à développer un processus négocié et pacifique au terme duquel ces trois États devront retrouver les attributs de leur souveraineté.

Pour ce qui est des autres républiques de l'U.R.S.S., rappelez-vous, monsieur le ministre, que nous avons introduit à l'article 3 du traité franco-soviétique du 29 octobre 1990, le traité de Rambouillet, une disposition fort claire : « La création d'un ensemble commun à toute l'Europe suppose que chaque État européen fonde son organisation et sa politique sur les principes qui suivent [...] : le droit de tous les peuples à choisir librement leur destin sans immixtion extérieure et à organiser leur développement économique, social et culturel comme ils l'entendent. »

**M. Xavier Deniau.** Ce n'est pas la peine d'avoir la parole pour lire un papier de cette façon !

**M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat.** Concrètement, cela signifie que la France appuie les initiatives permettant aux républiques de redéfinir leurs rapports avec l'Union soviétique dans le respect des formes légales et constitutionnelles de ce pays. Cette position a été maintes fois exprimée aux différents dirigeants de ces républiques et, tout récemment encore, au Président de la République d'Arménie, M. Ter Petrossian, qui a été reçu à Paris au plus haut niveau.

**Mme Nicole Catala.** Assez !

**M. Alain Vivien, secrétaire d'Etat.** Monsieur le ministre, vous devriez, compte tenu de votre longue expérience, partager avec nous cette position de sérénité et de conviction. C'est en tout cas la position du Gouvernement de la République. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

#### DROIT D'ASILE ET IMMIGRATION CLANDESTINE

**M. le président.** La parole est à M. Willy Diméglio.

**M. Willy Diméglio.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Près de 60 000 dossiers de demandes de droit d'asile ont été déposés au cours de la dernière année, soit vingt fois plus qu'il y a vingt ans. L'interprétation dans un sens large de la convention de Genève de 1951 fait que se présentent, et que se présenteront de plus en plus, sous la rubrique « droit d'asile » des migrants économiques.

Hélas ! nous n'avons pas, comme le disait le précédent Premier ministre, la possibilité d'accueillir toute la misère du monde ! Nous pensons, en ce qui nous concerne, que la meilleure façon de régler ce problème, ainsi que celui de l'immigration, c'est d'aider les pays chez eux, sous réserve de transparence et de démocratie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Quelle est, monsieur le ministre de l'intérieur, votre interprétation de la convention de Genève ? Acceptez-vous que nous allions dans le sens d'un élargissement ? D'autre part, dans le cadre des accords de Schengen, avez-vous prévu un certain nombre de dispositions pour que ceux qui sont déboutés du droit d'asile dans un pays ne trouvent pas asile et refuge dans un autre ?

On estime actuellement à 100 000 le nombre de personnes qui ont vu leur droit d'asile refusé et qui se trouvent sur notre territoire national. Certains mouvements vous proposent, à l'image de ce qu'avait fait le gouvernement Mauroy en 1981, de régulariser ces 100 000 cas.

Nous comprenons parfaitement que des situations particulières mériteraient d'être étudiées, mais j'aimerais que vous nous précisiez votre position en la matière. Etes-vous partisan de la régularisation de ces 100 000 cas ?

Par ailleurs, l'O.F.P.R.A. prend des décisions, mais vous n'avez aucun pouvoir pour exercer vos droits de police, notamment en ce qui concerne les reconduites à la frontière. Reprenant une formule des demandeurs de droit d'asile, je dirai que l'O.F.P.R.A. est devenu une « fabrique de travailleurs et d'immigrés clandestins ». *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

L'immigration clandestine est un fléau social et économique qui touche des femmes et des hommes, et fortement, et nous voyons ses effets pervers dans nos banlieues.

Monsieur le ministre de l'intérieur, quels sont vos moyens en la matière ? Allez-vous mettre un terme à cette usine de malheurs, à cette usine de fabrication d'immigrés clandestins ? *(« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur le député, ma réponse tiendra en trois points.

Tout d'abord, aucune ambiguïté ne doit exister sur la notion de droit d'asile. Cette notion est définie, et vous l'avez rappelé, par la convention de Genève à laquelle notre pays plus que tout autre est attaché. Cette convention vise particulièrement les réfugiés politiques, c'est-à-dire ceux qui sont persécutés ou qui risquent de l'être en raison de leurs opinions ou de l'exercice de leurs droits de citoyens. Le droit d'asile, c'est cela et rien que cela ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Très bien ! » sur divers bancs.)*

Depuis plusieurs années, et pas seulement en France, se sont mêlées aux demandes d'asile politique, des demandes d'asile économique.

On peut comprendre les difficultés qui poussent des gens à venir frapper à nos portes en France, en Allemagne, en Europe ou ailleurs, mais nous ne pouvons pas leur répondre « oui », tout simplement en raison de ce qu'est le droit international. Ces demandes d'asile économique sont donc rejetées. Elles l'ont été, elles le sont et elles le seront ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

S'agissant, ensuite, de l'immigration clandestine, ce gouvernement, comme son prédécesseur, est attaché à la combattre.

**Mme Martine Daugreilh.** C'est nouveau !

**M. Jean Ueberschlag.** Des mots !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Il le fait et le fera aussi bien aux frontières que sur le territoire national. Les employeurs de travailleurs clandestins ne doivent s'attendre à aucune indulgence de sa part. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. Jean Ueberschlag.** C'est faux ! Demandez au ministre de l'intérieur !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Les immigrés qui sont régulièrement installés sur notre sol doivent pouvoir exercer leurs droits prévus par nos lois, à condition qu'ils en respectent aussi les devoirs. Je tiens à rappeler ce point.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Willy Diméglio.** Ce n'est pas de cela qu'il est question !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Monsieur le député, vous avez présent à l'esprit - nous l'avons tous - la situation humaine provoquée précisément par l'afflux de nouveaux demandeurs d'asile que l'on peut appeler très souvent, pour simplifier, des demandeurs d'« asile économique ». Ces demandeurs d'asile...

**M. Jean Ueberschlag.** Que vous avez encouragés !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** ... ont provoqué un encombrement de l'administration et de l'office des réfugiés.

Ce n'est pas propre à la France. Savez-vous qu'en Allemagne 190 000 demandeurs d'asile ont été accueillis en 1990 ? *(Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**Mme Françoise de Panafieu.** Ce n'est pas le problème !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Le gouvernement précédent a pris les mesures nécessaires et celui-ci continuera de façon que les dossiers puissent être traités dans un délai maximal de trois mois, avec la qualité requise pour éviter, naturellement, que les droits des intéressés soient méconnus.

**M. Ladislas Poniatoski.** Vous continuez avec le même laxisme.

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Nous avons maintenant à traiter une situation humaine. J'en ai été saisi dès mon arrivée à ce ministère. Vous le savez, j'ai désigné un conciliateur pour examiner la situation des 200 personnes qui faisaient la grève de la faim, dans certains cas depuis plus de quarante jours. A la suite des conversations que nous avons eues, à l'heure qu'il est, toutes les associations de soutien, toutes les organisations caritatives auront appelé à l'arrêt de la grève de la faim. Cette grève est en train de s'arrêter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Françoise de Panafieu.** Et alors ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Reste à régler la situation de ceux qui n'ont pas fait la grève de la faim, mais qui, souvent après un long séjour sur notre sol, une longue attente des décisions de l'office des réfugiés voient rejetées leurs demandes. Ces gens, vous l'avez vous-même évoqué, monsieur le député, sont, dans certains cas, là depuis longtemps. Certains ont un emploi, une famille. Ce sont ces situations humaines qu'il faut traiter. Le Gouvernement donnera des instructions dans un délai de trois semaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Uoberschlag.** Scrongneugneu !

**M. le président.** Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

#### CHÔMAGE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Juppé.

**M. Alain Juppé.** Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

Vous nous avez dit la semaine dernière, madame le Premier ministre, que la priorité de votre action était la lutte contre le chômage. Malheureusement pour vous, votre prédécesseur vous a laissé dans les mains une sorte de bombe à retardement. Nous connaissons les chiffres.

**M. Jean Uoberschlag.** Elle les connaît aussi !

**M. Alain Juppé.** Près de 2 640 000 chômeurs au mois d'avril 1991, un taux de chômage de 9,4 p. 100 de la population active et, parmi les jeunes de moins de vingt-cinq ans, un sur cinq qui ne trouve pas de travail. Ne nous dites pas que c'est comme ça partout, et qu'on n'y peut rien. Vous le savez très bien. Ce n'est pas le cas partout.

**M. Jean Tardito.** Et on y peut quelque chose !

**M. Alain Juppé.** Dans les grands pays industriels auxquels nous prétendons nous comparer, les résultats sont meilleurs ; aux Etats-Unis, par exemple, 6,5 p. 100 de taux de chômage, en Allemagne, 7 p. 100, - et 5,5 p. 100 seulement si l'on s'en tient aux provinces occidentales. La différence est énorme.

Par ailleurs, l'expérience des dix dernières années nous montre qu'une mauvaise politique économique peut aggraver le chômage et qu'une bonne peut le faire reculer.

Au premier trimestre de l'année 1988, la tendance a été inversée grâce à l'action de redressement qui avait été menée pendant deux ans par le gouvernement de M. Jacques Chirac. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis, hélas ! la politique économique est retombée dans les errements antérieurs (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et les résultats sont là pour le démontrer. Les perspectives sont sombres. Nous savons très bien que, avec la perspective de croissance que M. Bérégovoy nous a annoncée pour 1991, au maximum 1,5 p. 100, nous allons inexorablement vers le chiffre de 3 millions de chômeurs.

Il y a un point sur lequel, madame le Premier ministre, je suis en accord avec vous, c'est quand vous nous dites que le chômage est un peu à la source de tous nos maux. C'est vrai.

C'est vrai que la nouvelle pauvreté, c'est le chômage. C'est vrai que la violence dans nos banlieues - et nous voyons se répéter les mêmes événements nuit après nuit - c'est en

grande partie le chômage. C'est vrai aussi que le déséquilibre de nos comptes sociaux, c'est le chômage. Alors, il faut agir, agir vite et agir fort.

**M. Louis Pierna.** Et produire français !

**M. Alain Juppé.** Pour essayer de cerner vos intentions, je voudrais vous poser trois séries de questions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pas d'impatience !

D'abord, considérez-vous, oui ou non, que le poids excessif des charges qui pèsent sur l'économie est cause de chômage ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Oui !

**M. Alain Juppé.** Ou bien partagez-vous l'opinion de votre ministre du travail qui déclarait il y a peu qu'il ne croyait pas à la baisse du coût du travail pour créer de l'emploi ? Partagez-vous ce sentiment et, si c'est le cas, pourquoi ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous nous dire comment vous allez faire pour abaisser les taux des impôts en France ? Est-ce que vous vous êtes mis d'accord avec votre ministre de l'économie et des finances pour savoir enfin s'il faut baisser la T.V.A. ou l'augmenter ? (« Très bien ! ») *sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* Quelles sont les mesures que vous allez prendre dans le budget de 1992 pour redonner quelque tonus et quelque espérance aux entreprises françaises ? Il ne suffit pas de dire qu'on va les muscler. Encore faut-il commencer par dégraisser notre fiscalité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En deuxième lieu, pouvez-vous nous dire comment vous allez vous y prendre pour faire cesser ce paradoxe, et je dirai presque ce scandale de notre situation, que vous avez vous-même analysée, et qui est, d'un côté, la permanence, voire l'aggravation d'un taux de chômage exceptionnellement élevé, et de l'autre, nous le voyons tous sur le terrain, des chefs d'entreprise, petites, moyennes ou grandes, qui nous disent ne pas trouver le personnel qualifié dont ils ont besoin ?

Avez-vous vraiment changé, madame le Premier ministre, par rapport à la période de 1987 où vous combattiez, avec l'essentiel du groupe socialiste, la loi sur l'apprentissage qu'avait préparée le gouvernement de M. Chirac, sous l'impulsion de M. Séguin ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ce texte avait pour objectif de transformer l'apprentissage en une vraie filière de formation initiale permettant de déboucher sur le baccalauréat et même sur des diplômes d'enseignement supérieur. Vous l'avez combattu. Aujourd'hui, voilà qu'à votre tour vous insistez sur l'importance de l'apprentissage. Qu'allez-vous faire concrètement ? Avez-vous un plan de création de centres de formation d'apprentis en liaison avec les entreprises dans les secteurs en difficulté ? Et comment allez-vous briser les réticences de l'appareil politico-syndical de la rue de Grenelle pour redonner à l'enseignement en alternance la place qui lui revient ?

Troisième série de questions : considérez-vous que l'excessive rigidité de la réglementation du travail est cause de chômage ? Etes-vous, là aussi, venue à résipiscence ? Allez-vous reprendre les initiatives que nous avions lancées pour développer de nouveaux métiers, les emplois de proximité, les services aux familles, aux personnes âgées dont nous savons qu'ils peuvent être gisements d'emplois, à condition de simplifier les procédures et d'alléger les charges ?

**Un député du groupe socialiste.** Que ne l'avez-vous fait !

**M. Alain Juppé.** Il y a le feu dans la maison, madame le Premier ministre. Il n'est plus temps de donner du temps au temps. Il faut que vous convainquiez aujourd'hui les Français que vous êtes capable de passer des idées générales aux mesures concrètes, du discours à l'action. Nous vous écoutons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, effectivement le chômage s'est accru de 33 000 personnes au mois d'avril 1991, ce qui entraîne une augmentation de 105 000 demandeurs d'emploi depuis le

début de l'année. Je ne crois pas, en revanche, que l'on puisse dire qu'il s'agit d'une « bombe à retardement ». Ce fait était prévisible et il est, plus tard en France que dans d'autres pays, la conséquence du ralentissement de la croissance mondiale. Je rappelle à cet égard que la France, contrairement à beaucoup de ses concurrents européens, a encore créé 240 000 emplois en 1990. Je crois pouvoir dire qu'un certain nombre de grandes entreprises, grâce au rétablissement de leur situation financière et à la politique de modération salariale qui a été menée ces dernières années, ont espéré pouvoir faire le lien entre la baisse de la conjoncture mondiale et la reprise qui s'annonce, et qui est d'ailleurs annoncée depuis un certain nombre de mois aux Etats-Unis.

C'est la raison pour laquelle nous subissons aujourd'hui, tardivement, je le répète, une augmentation du chômage.

Ces mêmes entreprises ont tenté au premier trimestre de l'année 1991 de répondre à cette baisse de la croissance par une augmentation du chômage partiel, par une réduction du travail précaire - contrats à durée déterminée, contrats de travail temporaire. Cela n'a pas suffi et nous assistons aujourd'hui à une réduction des effectifs. Certainement, cette situation va durer encore quelques mois et nous n'aurons pas d'ici là rétabli la situation. Mais il ne faut pas sombrer dans le catastrophisme qui, une fois de plus en France, entraînerait un climat psychologique défavorable à l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Ueberschiag.** Le chômage n'est pas inéluctable !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Comme le ministre de l'économie et des finances, je suis, pour ma part, absolument persuadée que la France engage la partie de la reprise de la croissance dans les meilleures conditions. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous avons un taux d'inflation que beaucoup nous envient, un taux d'endettement des administrations publiques que la plupart de nos concurrents européens et de nos amis européens nous envient aussi et la situation de nos entreprises est maintenant rétablie. Donc, s'il vous plaît, pas de catastrophisme !

**M. Arthur Dehaine.** Bref, tout va bien !

**M. Jean-Paul Charié.** Allez-y dans les entreprises !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Je viens d'une entreprise, et je sais ce que c'est, merci ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Beauvils.** Ce sont eux qui ne savent pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il y a en revanche des situations sociales difficiles et nous devons, dans le cadre des mesures que nous allons prendre, nous attaquer au problème des plus défavorisés et des plus fragiles.

Mais je vais maintenant répondre directement aux questions posées par M. Juppé. La première concerne le poids excessif des charges sociales. Je considère qu'une des raisons de la compétitivité de nos entreprises, c'est la politique de rigueur salariale qui a été engagée en 1982 et poursuivie depuis. Je ne puis donc qu'être d'accord sur ce point.

En revanche, ce que j'ai dit lundi, c'est que je ne croyais pas et que le Gouvernement ne croyait pas à une mesure générale de réductions des charges sociales. Je vous rappelle que l'p. 100 de réduction des cotisations sociales coûte 23 milliards de francs à l'Etat pour des embauches dont le nombre est pour le moins limité, pour ne pas dire plus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais je crois effectivement qu'une exonération des charges sociales pour des publics déterminés notamment pour permettre l'insertion des chômeurs de longue durée, pour des catégories particulières d'entreprises - comme c'est déjà le cas pour les P.M.E. - peuvent être tout à fait utilisables. C'est ce que j'ai voulu dire et rien de plus. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Vous parlez, monsieur Juppé, du paradoxe entre le nombre des chômeurs et l'absence, la carence de main-d'œuvre qualifiée. Cela fait vingt ans que ce problème se pose en France.

**M. Gabriel Kasperait.** Et cela fait dix ans que vous êtes au pouvoir !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Au-delà des discours généraux, ce que nous souhaitons, ce que Mme le Premier ministre souhaite, c'est que les professions nous aident à définir avec précision leurs carences en qualifications et en métiers pour que, d'une façon décentralisée, le système de formation professionnelle s'adapte de manière efficace afin que soient liés formation et emploi.

Nous nous engagerons dans une concertation dans les jours qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Il n'y a plus de temps à perdre.

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Troisième question, la rigidité du code du travail. Il y a eu de nombreux aménagements du code du travail ces dernières années dont les effets sur l'emploi ont été ce qu'ils sont, c'est-à-dire assez mineurs.

Pour ma part, je considère que la vraie rigidité c'est celle de l'organisation du travail dans un certain nombre d'entreprises que je considère comme majoritaires aujourd'hui encore. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Le Garrec.** Très bien !

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Avec des organisations du travailayloriennes, qui ne permettent pas de répondre aux demandes des clients et à la diversité des demandes avec souplesse et avec un temps de réaction suffisamment rapide, il y a effectivement rigidité dans l'organisation. C'est pourquoi nous allons lancer un immense chantier sur la réorganisation et le changement du travail, associés à une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous avons le temps car les entreprises comprennent ce langage et elles s'engageront dans cette voie, j'en suis persuadée. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Vous n'avez pas beaucoup de temps, croyez-moi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Cela permettra une amélioration de la compétitivité de nos entreprises et donc, à terme, j'en suis convaincue comme vous, une amélioration de la situation de l'emploi. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### CRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Séguin.

**M. Philippe Séguin.** Monsieur le président, ma question va probablement permettre d'illustrer le sujet précédent. Je souhaite interroger M. le ministre qui a en charge l'industrie sur les problèmes que pose la situation de la société V.E.V., avec ses quelque 11 000 salariés répartis dans ce qui reste des empires Boussac et Prouvost.

Il y a un peu plus de quinze jours, un accord passé entre le C.I.R.I. et les banques a permis d'éviter le dépôt de bilan, mais chacun sait que le sursis ne va pas durer plus d'un mois.

Comment en est-on arrivé là ?

Il y a d'abord les effets de l'aggravation de la crise textile dans le contexte économique général que l'on sait, crise que traduisent des chiffres désastreux : 25 000 emplois perdus en deux ans, déficit commercial supplémentaire de 6 milliards pour le seul secteur cotonnier.

Nous connaissons bien les raisons, les uns et les autres, de cette crise. Elles tiennent, d'une part, à la montée au-delà du raisonnable des importations, d'autre part, à la relative vétusté de notre appareil productif.

Dans le cas d'espèce, il y a aussi probablement les effets de l'offre publique d'achat inamicale du groupe des Char-geurs.

Devant cette O.P.A. inamicale, V.E.V. s'est endetté et a précipité ses difficultés. Comment ne pas relever au passage, mes chers collègues, qu'il y a décidément quelque chose de malsain dans un pays où la manipulation financière prend le pas de plus en plus sur l'objectif de la production et sur le souci de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes*)

du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du groupe socialiste. - Sourires et quelques applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Mes questions vont donc de soi. Elles vont aller du général au particulier. Le Gouvernement envisage-t-il de recourir à l'article 19 du G.A.T.T. pour soulager le marché ? Envisage-t-il, comme on le murmure ça et là, un plan d'aide et de modernisation à l'industrie textile qui serait particulièrement le bienvenu ? Envisage-t-il d'associer les élus des régions concernées et les représentants syndicaux à l'examen contradictoire, auquel il doit procéder avec les banques, du résultat de l'audit qui est en cours sur la situation et le destin de V.E.V. ? Enfin, est-il prêt à être particulièrement attentif à la situation des filatures et des tissages que l'on dit particulièrement menacée ?

Nombreux sont les députés qui représentent un des sites concernés. Je suis dans ce cas et ce que je vais dire, d'autres pourraient le dire à ma place. Ces salariés, je pense pour ma part à ceux de NOMEXY, dans les Vosges - ils sont encore 370 -, sont passés, en moins de quinze ans, des mains de M. Jean-Claude Boussac à celles de MM. Willot, des mains de MM. Willot à celles de M. Mayer, des mains de M. Mayer à celles de M. Bernard Arnault, des mains de M. Bernard Arnault à celles de M. Derlevoy, demain des mains de M. Derlevoy à celles de Dieu sait qui ! Chaque fois leur nombre s'est dramatiquement réduit et la question qu'ils posent, dont nous pouvons nous faire l'écho, est la suivante : Quand va-t-on arrêter le massacre ? (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy,** ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre, cette question est préoccupante.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Ah !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Elle méritait d'être posée et elle justifie à mon avis la réforme de structure qu'a décidée Mme le Premier ministre, puisque nous allons pouvoir établir de façon concrète les synergies nécessaires entre les administrations des finances et de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.) Je ne pouvais pas trouver de meilleur exemple pour justifier la décision prise par Mme Edith Cresson.

**M. Pierre Mazeaud.** Avec tous vos ministères, vous réglez tous les problèmes !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ma deuxième remarque sera pour constater avec satisfaction - et venant de M. Séguin, sa position ne m'étonne pas - que l'Etat ne peut pas être indifférent à la marche des entreprises et à la marche de l'économie. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je pourrais reprendre à mon compte les affirmations de M. Séguin, que je sais sincère, quand il a énuméré les responsables successifs du groupe V.E.V. Je trouve que c'est une excellente critique du capitalisme sauvage, qui mérite de figurer dans les annales du Parlement ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Parfois, il nous arrive, au-delà des consensus comme celui que nous venons d'observer, de savoir ce qui nous sépare. Je suis favorable, comme l'ensemble du Gouvernement, à l'économie de marché.

**M. Charles Ehrmann.** Il n'y a pas longtemps !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je la crois irremplaçable, mais je n'ai jamais cru - à la différence de certains - que l'économie de marché pouvait fonctionner sans règles et que le libéralisme sans contrôle pouvait assurer l'emploi et la prospérité. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Alain Juppé.** Ce n'est pas une réponse !

**M. Eric Raoult.** Répondez !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Parlez-nous du textile !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Voilà pourquoi, monsieur Séguin, je souhaite qu'entre vous et nous, en dehors de tout procès d'intention, un dialogue puisse se nouer sur l'organisation de l'économie en France, en Europe et dans le monde.

**M. Patrick Ollier.** On attend des décisions !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous avez en effet posé le problème de la compétition internationale, mais aussi celui de la concurrence sauvage, qui fait que l'on va parfois installer des entreprises loin de chez nous pour y trouver de la main-d'œuvre à bon marché, ce qui est une nouvelle forme d'exploitation des pays du tiers monde ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Eric Raoult.** Ça, c'est pour faire plaisir aux communistes !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Si, sur ce point comme sur d'autres, nous pouvons être d'accord, j'en serai heureux. J'ai moi-même salué les efforts accomplis par mon prédécesseur pour mieux organiser le système monétaire international et faire en sorte que l'on ne spéculé pas sur le marché des changes, comme on le fait trop souvent. Si vous nous aidez, dans le cadre des négociations du G.A.T.T. et de la réforme du S.M.I., à mettre un peu d'ordre dans un système qui, en effet, montre ses vices plus que ses vertus, alors je suis preneur de voire concours. Je vous le dis dès maintenant.

**M. Jean Gatel.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud.** Et V.E.V. ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Eh bien, je vais y venir.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est cela qui nous intéresse.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais, pour s'intéresser à V.E.V., il faut admettre que l'Etat intervienne dans la vie économique et dans le domaine de l'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Franck Borotra.** Pas en ouvrant des bureaux d'études !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur Séguin, vous avez exprimé une juste préoccupation. M. Mauroy et M. Le Garrec aussi. Et nous nous sommes saisis de ce dossier de la façon suivante.

Vous avez évoqué les responsabilités. Le moment n'est pas venu de le faire.

**M. Franck Borotra.** Avec Bérégovoy, c'est toujours trop tôt ou trop tard !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais je vais m'y arrêter un instant. Je souhaite, en effet, démontrer que, lorsque la préoccupation est seulement financière, on débouche sur des catastrophes.

Alors, qu'avons-nous fait ?

**M. Franck Borotra.** Rien, comme d'habitude !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous avons tenté, à la demande de M. Séguin et de M. Pierret, comme à la demande de M. Le Garrec et de M. Mauroy, de tout faire pour éviter le redressement judiciaire. Le C.I.R.I., comité interministériel de restructuration industrielle, qui dépend de la direction du Trésor - laquelle pourra être mise, en tant que de besoin, à la disposition du ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur - le C.I.R.I., donc, s'est saisi du dossier et a organisé un dialogue entre la direction de l'entreprise, les banques et les fournisseurs. Nous avons ainsi obtenu un plan de règlement amiable en trois phases.

Première phase : abandon par les créanciers de 255 millions de francs de créances. Les banques y ont consenti à notre demande. Il arrive qu'on les critique. Je salue leur décision.

En outre, elles ont accepté de consolider la dette, avec l'Etat, à hauteur de 500 millions de francs. En contrepartie, les actionnaires ont décidé de céder leurs parts pour la valeur symbolique d'un franc par action, à moins qu'ils ne s'engagent à recapitaliser l'entreprise. C'est une bonne manière de faire participer le capitalisme financier à la restructuration de cette entreprise.

M. Derlevoay a démissionné, M. Bello assure son intérim.

Deuxième phase, qui va ne durer qu'un mois : un audit a été demandé à un cabinet spécialisé. J'en attends les résultats avec M. Dominique Strauss-Kahn, afin de mettre au point un plan de restructuration. En attendant, l'Etat et les banques assurent à part égale la trésorerie de l'entreprise, et les fournisseurs regroupés dans la S.F.A.C. sont appelés à tenir leurs engagements.

Je ne vous dirai pas aujourd'hui ce que sera la troisième phase, car ce serait anticiper sur les résultats de l'audit. Sachez simplement que l'Etat ne peut pas ignorer une nouvelle crise de cette ampleur dans des régions déjà touchées par la crise du textile, qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui s'est en effet amplifiée.

Vous avez raison, monsieur Séguin, de considérer que c'est dans le cadre du G.A.T.T. que nous devons obtenir les apaisements nécessaires. Et nous entendons, en effet, discuter dans cette enceinte des protections nécessaires à la sauvegarde de l'industrie textile.

Nous entendons aussi associer les élus de toutes tendances politiques aux objectifs de restructuration de ce groupe, car notre ambition, que j'espère partagée par toute l'Assemblée, est de conserver à la France une industrie textile performante. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

#### SITUATION DANS LES BANLIEUES

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Schreiner, député des Yvelines.

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Monsieur le ministre de l'intérieur, permettez-moi, en tant qu'élu de l'agglomération de Mantes-la-Jolie, de revenir avec émotion sur la mort du jeune Aïssa Ihich, survenue lundi dernier, lors d'une garde à vue au commissariat de la ville.

Cette mort a suscité une émotion considérable parmi les jeunes du grand ensemble du Val-Fourré et dans une région déjà traumatisée par les incidents graves du week-end dernier, mais aussi dans le pays entier.

Cette mort suscite beaucoup d'interrogations, et il est primordial que toute la lumière soit faite sur les causes de ce drame. C'est ce que veut la famille que Mme le Premier ministre a rencontrée hier soir, avec le maire de la ville et moi-même, à la cité marocaine de Guerville. Mme Edith Cresson, en apportant la solidarité du Gouvernement dans un geste humain apprécié par cette communauté, a pu constater la grande dignité des parents d'Aïssa, mais aussi leur forte volonté de connaître la vérité sur les responsabilités concernant la mort de leur fils.

**M. Robert Pandraud.** Et la boulangère de Stains ?

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Ils ne comprennent pas, en effet, qu'on leur ait refusé de fournir à leur enfant les médicaments nécessaires par sa maladie.

**M. Jean Ueberschlag.** Il n'avait qu'à rester à la maison ! *(Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

**M. André Lajoie.** C'est honteux !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** La vérité, c'est ce que veulent les jeunes qui ont défilé hier dans le calme, mais qui ont au cœur une grande colère rentrée, car ils pensent que tout n'a pas été fait pour porter secours à leur camarade.

Ces jeunes, mes chers collègues, nous interrogent avec force. Ils ne veulent pas être identifiés aux quelques casseurs qui dénaturent par la violence leur mal vivre, issu de ces quartiers-ghettos construits pour la plupart il y a vingt ou trente ans.

**M. Jacques Godfrain.** Changer la vie, changer la ville !

**M. Bernard Schreiner (Yvelines).** Il veut être, eux aussi, considérés comme des citoyens à part entière.

Mme le Premier ministre, en réponse à mon collègue Jacques Brunhes, a fait le point sur les mesures déjà prises ou en cours d'examen pour aider les banlieues. Elles sont nombreuses et nous savons tous ici qu'il faudra du temps, de l'imagination et du courage aussi, par exemple le courage de voter la loi « anti-ghettos » qui nous est proposée aujourd'hui.

Dans ce contexte, monsieur le ministre de l'intérieur, ma question porte sur deux points importants. Votre réponse permettra, je l'espère, de calmer les esprits, d'apaiser les inquiétudes et de faciliter un dialogue qui ne doit jamais être interrompu.

Quelles mesures avez-vous prises et comptez-vous prendre pour que toute la lumière soit faite sur les causes de ce drame ?

Comptez-vous saisir cette occasion pour réformer les conditions de garde à vue dans les commissariats ? Avez-vous l'intention, en particulier, de reprendre, avec votre collègue de la justice, les propositions de la commission Justice pénale et droits de l'homme, qui visent à assurer un meilleur contrôle de la garde à vue et une meilleure assistance pour ceux qui sont arrêtés, afin d'éviter d'autres drames à l'avenir ? *(Applaudissements sur les bancs au groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, comme vous venez de le rappeler, des incidents ont eu lieu samedi soir à Mantes-la-Jolie. Comme toujours dans ce type de situation, des fonctionnaires de la police nationale dont, je l'indique au passage, le travail n'est pas toujours facile...

**M. Jean Ueberschlag.** C'est vrai !

**M. Bernard Pons.** C'est bien de le reconnaître !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... ont été envoyés sur les lieux. En l'occurrence, ils étaient une cinquantaine et leur intervention a permis l'interpellation de six personnes, dont certaines étaient porteuses d'objets précédemment dérobés.

Le lendemain soir, la police nationale, comme c'était son devoir, est de nouveau intervenue et a procédé à l'interpellation d'autres personnes, dont certaines étaient munies de cocktails Molotov. Toutes ont été rapidement jugées et condamnées à des peines allant de deux à quatre mois d'emprisonnement ferme.

**M. Jean Ueberschlag.** Voilà !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cependant, monsieur le député, votre question ne portait pas essentiellement sur la façon dont se sont déroulées ces opérations policières mais plutôt - et je comprends votre émotion - sur ce qui est pour une famille un drame affreux : la perte d'un enfant.

A l'heure qu'il est, rien ne permet au ministre de l'intérieur, en l'état de ses connaissances, d'accuser qui que ce soit d'une erreur, d'un manquement, voire d'une faute.

**M. François Grussenmeyer.** Très bien !

**M. Robert Pandraud.** Parfait !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ce que je sais, monsieur le député, selon ce qui m'a été rapporté, c'est que la garde à vue s'est déroulée conformément aux obligations légales. J'indique notamment que, comme le prévoit le code de procédure pénale, un médecin est intervenu pour examiner ce garçon le dimanche soir, à dix-huit heures. Il a conclu, au terme de cet examen, que son état de santé était compatible avec la détention.

Le drame s'est produit le lundi, à treize heures trente, au moment où ce garçon, avec un certain nombre d'autres, était retiré de la garde à vue pour être conduit au Palais de justice. Il a été pris d'un malaise si violent qu'il a entraîné la mort. Les médecins du S.A.M.U., qui ont tenté de le sauver, ont conclu que cette crise trouvait certainement son origine dans des troubles asthmatiques.

La vérité, il faut la connaître. Mais, je le répète, on ne peut actuellement porter aucune accusation. Le procureur de la République - c'était aussi son devoir - a ouvert immédiate-

ment une information pour déterminer les causes de la mort. Il a bien sûr demandé - j'avais moi-même donné des instructions dans ce sens - qu'une enquête soit diligentée par l'inspection générale de la police nationale qui, comme c'est la loi, en transmettra les résultats au juge d'instruction. Nous connaissons alors la vérité. Mais, pour l'instant, le ministre de l'intérieur doit s'élever contre toute hypothèse qui pourrait être avancée pour accuser qui que ce soit.

Vous avez eu raison d'évoquer, pour conclure, le problème de la garde à vue. La garde à vue - la représentation nationale le sait - se déroule sous le contrôle du procureur de la République, dans des locaux placés sous la responsabilité soit de la police, quand il s'agit des commissariats, soit de la gendarmerie nationale. Incontestablement - et mon prédécesseur avait d'ailleurs demandé une étude à ce sujet - il convient d'améliorer les conditions matérielles de la garde à vue, car elle a pour objet d'assurer la sécurité de celui qui en fait l'objet, bien sûr, mais aussi de la société. Il est bien évident qu'on ne peut pas organiser la surveillance de la même façon selon qu'il s'agit d'un petit délinquant ou d'un dangereux criminel.

J'ai déjà eu sur ce point un entretien avec mon collègue garde des sceaux, et je considère comme lui qu'il faut améliorer les conditions matérielles de la garde à vue, en ce qui concerne tant la sécurité que le respect de la dignité de la personne humaine. J'ai donc proposé hier - et cela me paraît très important - d'étendre la surveillance vidéo à l'ensemble des gardes à vue. Ce système permet au gardien de travailler dans de meilleures conditions. De plus, l'enregistrement sur cassette peut se révéler utile ultérieurement.

Mesdames et messieurs les députés, telles sont mes explications, que je résumerai ainsi : pas d'accusations pour l'instant, attendons le résultat de l'information et, lorsqu'il sera connu, nous en tirerons, les uns et les autres, les conséquences. Si, par malheur et par hypothèse, il y avait - ce que je ne dis pas - des responsabilités du côté des policiers, le ministre de l'intérieur ne manquerait pas de le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### INDUSTRIE TEXTILE

**M. le président.** La parole est à M. Jean le Garrec.

**M. Jean le Garrec.** Monsieur le ministre d'Etat, vous qui avez la charge de l'économie, des finances et de l'industrie, je veux revenir, au nom du groupe socialiste, sur l'affaire V.E.V. Prouvost, dossier extrêmement complexe pour des raisons à la fois industrielles et sociales. J'élargirai ensuite mon propos à la situation d'ensemble de la filière textile-habillement.

Vous connaissez toutes les conséquences de ce dossier au regard de l'emploi, puisqu'il concerne 11 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire, dont 4 000 dans le Nord. Je tiens donc d'abord à remercier le Gouvernement de l'action très efficace qu'il a engagée voici quinze jours, par l'intermédiaire du C.I.R.I. et en collaboration avec les banques, pour essayer de trouver une solution et d'éviter le pire, c'est-à-dire le dépôt de bilan.

Vous avez écouté le groupe socialiste et vous avez agi très vite, ce qui montre bien votre volonté de mettre votre action en accord avec vos paroles.

Quatre questions très simples.

Premièrement, V.E.V. Prouvost est un groupe privé. Nous respectons, nous encourageons et nous aidons les entrepreneurs. Je viens moi-même de l'entreprise. Mais on peut s'étonner que, d'un seul coup, apparaisse un endettement aussi énorme que celui-là : 3 milliards de francs. On peut s'étonner de la non-transparence des comptes, de l'absence d'informations sur la comptabilité analytique, c'est-à-dire d'une obscurité maintenue jusqu'au moment où, seuls, les pouvoirs publics peuvent intervenir. Je crois que M. Juppé ferait bien d'écouter ce que je dis à ce sujet.

Deuxièmement, l'audit est en cours et on ne peut préjuger de ses résultats. Mais je tiens à attirer l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle. On voit déjà les vautours tourner autour du groupe. On voit la tentation d'éclatement qui est la sienne, le risque énorme - confirmé par ses pratiques antérieures - qu'il ne conserve des marques prestigieuses, comme Rodier, en abandonnant l'outil de production à ses difficultés.

Ma troisième question a trait au fait que ce sont les salariés qui supportent les conséquences de cette situation. A ce propos, j'ai écouté avec un grand intérêt Mme Martine Aubry, ministre du travail. Il est rageant de voir qu'à cause de leur sous-formation des femmes qui ont commencé à travailler à seize ans seront rejetées sur le marché du travail à quarante ou quarante-cinq ans sans formation, et connaîtront de très grandes difficultés de reconversion.

Les organisations syndicales demandent le financement d'un audit social. Il serait utile et très important que le Gouvernement le finance afin que l'on ait une vision qui ne soit pas seulement financière, industrielle, mais aussi sociale du problème.

Enfin, ma quatrième et dernière question intéresse les députés de nombreuses régions : de l'Est, du Centre, de Rhône-Alpes. Nous sommes inquiets quant à la situation du secteur textile-habillement en France. On entend des bruits ; des prévisions sont élaborées dont on connaît les conséquences : difficultés sociales, chômage, désertification de certaines parties du territoire.

Nous savons très bien qu'il faut mener une action difficile dans le cadre du G.A.T.T., mais cela n'est pas la seule réponse. Un plan textile a été mis en place par le Gouvernement en novembre 1988. Nous demandons qu'il soit, si possible, amplifié et prolongé pour prendre en compte cette situation délicate. On ne saurait se contenter d'écouter le discours de M. Juppé et de M. Séguin, les bonnes âmes qui ont laissé faire, et ne pas se préoccuper du déchirement d'un tissu économique et d'un tissu social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Eric Reault.** Ce n'est pas une question !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget.

**M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.** Monsieur le député, je vous prie d'abord de pardonner M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, qui a dû s'absenter pour rejoindre à Lille le conseil franco-allemand et qui m'a confié le dossier pour que je vous communique divers éléments de réponse. Vous me pardonnerez parce que je suis moins compétent que lui sur le sujet.

**De nombreux députés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.** Mais non, mais non !

**M. le ministre délégué au budget.** Mais si, j'insiste !

**M. Jean-Pierre Brard.** Quelle modestie !

**M. le ministre délégué au budget.** Il faut rester modeste ! (*Sourires.*)

Monsieur Le Garrec, la réponse apportée tout à l'heure à votre collègue M. Séguin a déjà abordé certains des points que vous venez de soulever. Je ne reprendrai donc pas les indications que le ministre d'Etat vous a données sur la manière dont l'affaire V.E.V. a été traitée jusqu'à présent par les pouvoirs publics, à travers les décisions prises par le C.I.R.I., et sur l'audit en cours.

Vous avez abordé, dans votre question, quatre points particuliers.

Sur le premier, nous en savons davantage depuis que le C.I.R.I. a obtenu l'ensemble du dossier. L'objet de l'audit étant également de faire la lumière sur la situation financière réelle de l'entreprise, nous devrions connaître, en tout cas le Gouvernement l'espère, les raisons pour lesquelles un tel niveau d'endettement a été atteint.

Vous avez ensuite indiqué, monsieur Le Garrec, que diverses manœuvres étaient apparues durant l'audit. J'en ai pris note d'autant que j'avais cru comprendre que M. Séguin en avait également décelé. Mon collègue, M. le ministre délégué à l'industrie, veillera à ce que les conséquences que vous craignez ne surviennent pas.

Sur le troisième point, il faudra certainement prendre des mesures d'accompagnement à la fin de l'audit pour pallier les carences en matière de formation professionnelle et traiter des problèmes de reconversion.

Enfin, vous avez abordé la situation d'ensemble de l'industrie textile et les conséquences économiques sur le plan local et à l'échelon national. A ce propos, je donnerai à l'Assemblée quelques éléments complémentaires à ceux que le ministre d'Etat a présentés tout à l'heure.

Sur le dossier textile, le Gouvernement a constamment fait preuve de volonté et d'opiniâtreté malgré les difficultés qu'il recèle. Une attention particulière a été accordée à ce secteur, depuis de nombreuses années. Ainsi en 1988 et 1989, ont été définies plusieurs mesures portant sur trois sujets.

En ce qui concerne d'abord les échanges extérieurs, vous connaissez la position ferme du Gouvernement dans les négociations du G.A.T.T. M. le ministre d'Etat l'a rappelée et vous avez demandé, ainsi que votre collègue M. Séguin qu'elle soit maintenue.

A plus court terme, nous ne sommes pas restés les bras ballants ces derniers mois, puisque nous avons demandé des sorties de panier et le bénéfice des clauses de sauvegarde pour certains produits sensibles, par la mise en œuvre de l'article 115. Ces procédures sont en bonne voie.

Par ailleurs, en liaison étroite avec l'administration des douanes - j'en sais quelque chose - nous renforçons notre vigilance à l'encontre des fraudes éventuelles dans les déclarations d'origine des produits, procédé qui permet d'échapper, dans certains cas, au respect des quotas définis par les accords multifibres.

Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de renforcer la compétitivité du secteur par différents canaux.

Ainsi le textile a largement bénéficié des diminutions successives du plafond de la taxe professionnelle. C'est l'une des industries qui en a le plus profité.

**M. Jean Ueberschlag.** Grâce à qui, monsieur le ministre ?

**M. le ministre délégué au budget.** Grâce à nous !

**M. Jean Ueberschlag.** Grâce à M. Balladur, il faut le dire.

**M. le ministre délégué au budget.** Vous avez fait preuve d'inattention ! C'est bien grâce à nous. Je vous le confirme ; il ne s'agit pas d'une erreur.

Pour ces deux dernières années, cela a représenté près de 400 millions de francs.

**M. Jean Ueberschlag.** 16 p. 100 !

**M. le ministre délégué au budget.** Ensuite une action vigoureuse a été conduite pour renforcer les capacités de création de nos entreprises. En deux ans, 140 millions auront été consacrés au fonds régional d'aide aux conseils en matière de création, et à l'aide à l'embauche de créateurs.

La recherche a été vigoureusement soutenue dans ce secteur. Un appel à proposition, d'un montant de 60 millions de francs, a été lancé en 1990 et il est en cours de lancement pour un montant identique cette année.

La formation des hommes et des femmes a été encouragée au travers des engagements de développement, que Jean-Pierre Soisson connaît bien, et des conventions de formation du F.N.E. : plus de 12 000 salariés en ont bénéficié cette année.

Par conséquent, depuis 1989, plus de 800 millions de francs ont été consacrés par le Gouvernement au secteur textile. Cela n'est pas totalement négligeable, vous en conviendrez, même si cette action n'a pas permis d'éviter les incidents ou les accidents dont vous venez de faire état.

Parallèlement, l'action des « délégués textile » a permis de soutenir nombre d'initiatives et de faciliter les relations entre la profession et l'administration. Elle est très utile et très appréciée par la profession.

Enfin, nous avons agi en matière de conversion. Le Gouvernement a accompagné les restructurations inévitables intervenues durant cette période dans le Nord - Pas-de-Calais, dans les Vosges, en Midi-Pyrénées. Des efforts notables, en liaison avec la profession, ont été consacrés à l'amélioration des plans sociaux. Les régions textile ont bénéficié de dotations de conversion industrielle très importantes puisqu'elles représentent au travers du fonds de restructuration industrielle, du F.I.A.T. et des sociétés de conversion, plus de 200 millions de francs.

**M. Jean Ueberschlag.** C'est un gag !

**M. le ministre délégué au budget.** Ce n'est pas un gag. Je porte à votre connaissance les notes du ministre d'Etat ; ce ne peut pas être un gag !

**M. Jean Ueberschlag.** Je parlais de votre vitesse d'élocution.

**M. le ministre délégué au budget.** Telles sont, monsieur Le Garrec, les informations que M. Bérégovery m'a demandé de porter à votre connaissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Ueberschlag.** C'est le deuxième gag !

**M. Charles Ehrmann.** Cela n'est rien comparé aux 6 milliards pour la firme nationalisée Bull !

#### ACCORDE DE BRUXELLES SUR LES PRIX AGRICOLES

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Estève.

**M. Pierre Estève.** Dans sa déclaration de politique générale, Mme le Premier ministre a souligné la nécessité d'accompagner l'impulsion nouvelle donnée à l'industrie d'une grande ambition agricole pour notre pays et d'une plus grande détermination lors des négociations du G.A.T.T.

Grâce à la fermeté du ministre français de l'agriculture, M. Louis Mermaz, le compromis sur le paquet « prix » a évité le pire pour notre pays en ce qui concerne les céréales, les oléoprotéagineux, le vin, les produits laitiers et la viande ovine et bovine.

En revanche il semble que les causes profondes de la crise agricole européenne n'aient pas été traitées. Je pense en particulier aux grandes lignes d'une réforme de la politique agricole commune, comme le glissement de l'actuel système de soutien au prix encourageant la surproduction vers un régime d'aide directe aux revenus, ou encore la réduction des quotas laitiers proportionnellement à la taille des exploitations, l'encouragement à la culture extensive respectueuse de l'environnement.

On a sans aucun doute voulu le *statu quo* afin d'éviter tout dérapage et, peut-être, pour se prémunir contre d'éventuelles défaillances lors du G.A.T.T.

Quelles mesures entendez-vous prendre concrètement en faveur d'un authentique aménagement du territoire qui prenne vraiment en compte l'espace rural pour assurer la compétitivité des entreprises agricoles ?

Quelles mesures envisagez-vous pour alléger les charges sociales et fiscales des agriculteurs ? Où en est le plan social pour l'agriculture ?

Ne pensez-vous pas, enfin, que la lutte contre la désertification de l'espace rural doit devenir une grande priorité nationale et être inscrite dans la volonté politique du nouveau gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Godfrain.** Pas avec ce gouvernement !

**M. Claude Barate.** C'est quand même une bonne question.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

**M. Jean Popereu, ministre des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, M. Mermaz doit également participer à la rencontre franco-allemande de Lille et il vous prie de bien vouloir l'excuser. Il m'a donné les éléments de réponse aux questions que vous venez de poser.

En ce qui concerne le « paquet prix » je n'entrerai pas dans le détail, mais votre appréciation est trop pessimiste.

**M. Patrick Ollier.** Hélas, non ! Elle est réaliste !

**M. Claude Barate.** Elle est fondée !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Vous en conviendrez, monsieur Estève...

**M. Patrick Ollier.** Il a raison, monsieur le ministre, la France rurale va mal !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... nous avons fait beaucoup mieux qu'éviter le pire. Je vais vous en donner quelques exemples.

**M. Patrick Ollier.** Je ne suis pas convaincu !

**M. Claude Barate.** Vous n'avez pas de politique pour la France rurale !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Pour le lait, une indemnisation qui permet aux agriculteurs de faire face à la réduction de 2 p. 100 des quotas a été obtenue. L'accord a été réalisé sur l'utilisation d'une enveloppe finan-

cière communautaire calculée sur 3 p. 100 de notre référence nationale à raison de 100 ECU pour 100 kilos de lait par an, pendant cinq ans. Cela représente une garantie appréciable.

**M. Patrick Ollier.** Cela ne correspond pas aux besoins, vous le savez bien !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Des rachats de quotas seront progressivement autorisés pour les agriculteurs qui souhaiteront réduire voire abandonner leur production laitière.

**M. Jacques Godfrain.** Vous plaidez pour l'abandon !

**M. le ministre des relations avec le Parlement.** Pour la viande bovine, vous savez qu'a été obtenu - cela n'était pas évident - la conservation du filet de sécurité des prix, garantie essentielle pour nos éleveurs.

Par ailleurs, un accord sur le maintien des prix du vin est également intervenu.

S'agissant enfin des grandes cultures, - et je m'en tiendrai là pour ces quelques références précises - même s'il est vrai que le taux de coresponsabilité a été jugé trop élevé par notre ministre et par le Gouvernement, le système de gel des terres sur base annuelle qui a été retenu est celui que nous pouvions souhaiter dans l'évolution malheureusement nécessaire mais qui doit être suivie.

Monsieur le député, vous nous avez interrogés sur les mesures à venir. Je ne peux aujourd'hui que vous rappeler les règles qui ont été fixées et sur lesquelles la conférence de Bruxelles s'est mise d'accord, ce qui vaut engagement pour l'ensemble de la politique communautaire.

Je vous donne d'abord acte du fait qu'il n'a pas encore été possible, à ce stade, de procéder au réaménagement d'ensemble de la politique agricole. Néanmoins quelques règles de base ont été confirmées avec l'accord de l'ensemble des participants.

La première a été le maintien du revenu des agriculteurs fondé sur leur activité de production. Ce n'est pas une clause de style. Nous savons tous que cela est essentiel pour le maintien des capacités exportatrices de l'agriculture française.

Ces engagements sont forts pour notre agriculture, mais ils doivent être garantis par quelques dispositions que j'évoque.

Il y a d'abord le maintien de la préférence communautaire fondée sur le système du double prix, communautaire d'une part, mondial de l'autre.

Il est ensuite évident que l'aménagement de la politique agricole commune ne saurait être opéré sans que l'on garantisse nos capacités exportatrices. Il ne peut intervenir que progressivement ; c'est d'ailleurs bien ainsi qu'il est conçu.

Vous avez eu raison de faire allusion au développement d'autres formes d'activités rurales, désormais reconnues comme indispensables. Il entre bien dans les intentions du Gouvernement de les promouvoir. Je pense notamment à l'accroissement des utilisations non alimentaires de la production agricole, au développement des formes extensives de production, à la promotion du tourisme rural qui devient une dimension déterminante de l'activité rurale.

Certes, d'autres voies doivent être explorées et, quelles qu'elles soient, elles supposent - le ministre en convient - un accompagnement financier, mais le Gouvernement n'imagine pas d'agir en la matière indépendamment de la nécessaire réforme de la taxe sur le foncier non bâti.

Enfin si les mesures relatives à la protection de l'environnement dans le milieu rural sont vivement souhaitées et pas seulement par le ministre en charge du dossier, elles doivent être accompagnées de compensations financières pour nos producteurs agricoles.

Telles sont les principales indications que le ministre de l'agriculture est en état de vous transmettre.

**M. le président.** Nous en revenons à une question du groupe communiste.

#### ACCORDS VOLVO-MITSUBISHI

**M. le président.** La parole est à M. André Duroméa.

**M. André Duroméa.** Ma question s'adresse à Mme le Premier ministre.

« Une question de fond est de savoir si l'accord entre Volvo et Renault renforcera l'industrie européenne, en particulier l'industrie automobile française, contre son principal adversaire qui est le Japon. » Cette déclaration de M. Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire figure page 744 du *Journal officiel* des débats du 26 avril 1990.

Au vu du nouvel accord entre Volvo et Mitsubishi pour construire 200 000 véhicules par an en Hollande et après l'acquiescement de M. Raymond Lévy, il est évident que, lors de la discussion du changement de statut de Renault, le gouvernement précédent a trompé la représentation nationale, l'opinion publique et les travailleurs de Renault. D'ailleurs, le patron de Volvo a déclaré dernièrement à *L'Express* : « Le Gouvernement français a été totalement informé dès le début, bien avant notre alliance avec Renault, et à chaque phase de la discussion avec les Japonais. »

Madame le Premier ministre, vous vous êtes engagée dernièrement à prendre connaissance de cet accord. A la lumière de cette nouvelle déclaration, pouvez-vous nous dire ce que vous comptez faire ?

Le groupe communiste était contre ce changement de statut qui ouvrirait la porte à de telles manœuvres et l'évolution démontre que nous avions raison. Même M. Calvet, P.-D.G. de Peugeot, s'est inquiété de cette décision qui ouvre notre marché intérieur aux voitures japonaises.

Une telle orientation suscite, à juste titre, l'indignation des travailleurs de Renault. Les justifications économiques avancées, les milliers de licenciements programmés, le démantèlement du site de Billancourt, les remises en cause des acquis sociaux n'apparaissent dès lors que comme des prétextes.

Quant à la fourniture de pièces nobles, voire de moteurs à ce groupement, permettez-moi de vous dire que nous avons expérimenté cela en Seine-Maritime. L'aventure américaine de Renault devait créer des emplois à Cléon. Dois-je vous rappeler le nombre de licenciements survenus dans cet établissement ? J'ajoute que la Communauté européenne se propose d'ouvrir totalement, dès 1998, l'Europe, donc la France, aux importations de voitures japonaises.

Allez-vous, madame le Premier ministre, intervenir, comme vous en avez la responsabilité, auprès de la direction de Renault pour définir avec les travailleurs une stratégie de reconquête de notre marché national et pour faire face aux envahissements programmés des firmes étrangères, notamment japonaises ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget.

**M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.** Monsieur le député, c'est encore une question qui intéresse directement le ministre d'Etat, M. Pierre Bérégovoy et son ministre délégué, M. Dominique Strauss-Kahn. J'ai déjà indiqué que l'on m'avait demandé de remplacer M. Bérégovoy qui, depuis la précédente excuse que j'ai présentée, n'a pas eu - on le comprendra - le temps de revenir ! (*Sourires.*)

**M. Michel Péricard.** Il faut prendre sa place !

**M. Jean Ueberschlag.** Vous le remplacez très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Je communiquerai donc à M. Duroméa les éléments que M. Bérégovoy a fait préparer à son intention.

Volvo et Mitsubishi ont signé, le 3 mai 1991, une lettre d'intention relative à l'usine de Born aux Pays-Bas. Cette usine est très particulière : d'une part, 70 p. 100 de son capital sont détenus par l'Etat néerlandais, d'autre part, c'est la seule usine du groupe Volvo à produire des véhicules de moyenne gamme. C'est un créneau très concurrentiel, sur lequel l'usine perd beaucoup d'argent.

Pour rentabiliser la production, Volvo doit doubler les volumes. Renault n'ayant pas besoin d'augmenter ses capacités de production, c'est donc vers un tiers que Volvo s'est tourné. Mitsubishi prendra un tiers du capital de l'usine et prévoit d'y produire environ 100 000 voitures.

Cet accord conclut des négociations engagées antérieurement à l'alliance entre Renault et Volvo. Renault n'est pas partie prenante à la gestion de cette usine et n'est pas signa-

taire de cet accord, mais y a donné son agrément car cet accord ne porte pas préjudice à ses intérêts dans la mesure où les véhicules Mitsubishi n'arriveront sur le marché qu'en 1996 et seront soumis alors à l'accord C.E.E.-Japon de limitation des ventes d'automobiles japonaises. Renault devrait même obtenir la fourniture des moteurs pour Volvo et des boîtes de vitesses pour Mitsubishi.

**M. Louis Pierna.** On en reparlera !

**M. le ministre délégué au budget.** Je transmettrai !

Il doit être clair qu'il s'agit d'une opération ponctuelle, limitée exclusivement à cette usine très particulière. La priorité pour le Gouvernement reste la consolidation de l'alliance stratégique entre Renault et Volvo ainsi que la défense de l'industrie automobile européenne.

L'alliance entre Renault et Volvo avance. Les premiers résultats concrets sont engrangés. Renault et Volvo ont créé une société commune de recherche basée en France. Ils viennent d'annoncer des échanges de moteurs diesel et essence pour les automobiles et la mise en place d'une gamme commune de ponts et de transmission pour les poids lourds. Dès à présent, est programmé l'échange de plus de 300 cadres, destinés à assurer des responsabilités opérationnelles chez le partenaire.

La France défend les intérêts de l'industrie automobile européenne. Elle demande fermement qu'un bon accord soit passé entre la Communauté et le Japon pour limiter les ventes d'automobiles japonaises en Europe. Des discussions sont actuellement en cours à Tokyo ; la France sera extrêmement vigilante sur les résultats de cette négociation.

La France souhaite également qu'une véritable politique industrielle de l'automobile se mette en place au niveau communautaire. Il faut aider nos constructeurs à améliorer leur compétitivité. L'association des constructeurs européens, qui est présidée, comme M. Duroméa le sait, par M. Raymond Lévy lui-même, finalise actuellement un grand programme de recherche commun, le JESSI de l'automobile. Le ministre d'Etat souhaite que cette initiative aboutisse rapidement et obtienne un soutien résolu de la commission. Ce sera la meilleure démonstration des nécessaires solidarités européennes que les constructeurs doivent développer pour résister à la concurrence.

Monsieur Duroméa, une Europe automobile forte et solidaire, tel est bien l'objectif du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean Tardito.** A force de semer, on engrange !

#### REVALORISATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Madame le Premier ministre, les priorités d'une vraie politique sociale doivent intervenir en faveur de la famille et des enfants.

Rien, strictement rien, n'était inscrit à ce sujet dans votre discours que d'aucuns ont qualifié pourtant de catalogue d'investiture. Or, en ce domaine, les Français sont las d'attendre.

En 1989, le Gouvernement, à l'occasion de l'examen du D.M.O.S. du 13 janvier, avait pris l'engagement clair de maintenir le pouvoir d'achat des prestations familiales, socle traditionnel de notre politique familiale, fondée sur la compensation des charges de famille. L'augmentation de 1,7 p. 100 au 1<sup>er</sup> janvier dernier ne correspond ni à cette promesse ni au maintien du pouvoir d'achat. Votre prédécesseur avait par ailleurs annoncé solennellement, devant la représentation nationale, que l'Etat compenserait la perte de 5 milliards de francs, supportée par la Caisse nationale d'allocations familiales, due à la baisse et au déflafonnement des cotisations familiales des entreprises en 1989. A ce jour, rien n'a encore été fait.

Vous procédez de la même majorité que le Gouvernement précédent. Allez-vous tenir les engagements pris ?

Madame le Premier ministre, les familles de France peuvent-elles encore croire en la parole de l'Etat ? *(« Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française pour la République.)*

**M. Emile Zuccarelli.** Démagogue !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.

**M. Jean-Louis Bianco,** ministre des affaires sociales et de l'intégration. Monsieur le député, Mme le Premier ministre, on vous l'a dit, est à Lille. C'est pourquoi je réponds à sa place à votre question.

Je crois, monsieur le député, que nous serons, dans cette salle, tous d'accord pour estimer que, dans l'Europe de 1993, nous avons besoin d'une France forte et pour ce faire, nous avons besoin d'une politique familiale solide et affirmée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste.)*

Vous le savez, monsieur le député, la politique familiale française est aujourd'hui l'une des plus complètes au monde. Les dépenses que la nation lui consacre s'élèvent à plus de 170 milliards de francs. Cet effort, par rapport au revenu national, est plus important qu'en Allemagne, qu'en Angleterre et qu'en Italie.

**Mme Christine Boutin.** Ce n'est pas une raison !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Vous m'avez posé deux questions précises, je vais y répondre.

**M. Francis Delattre.** Si c'est possible !

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** La compensation qui était effectivement prévue, de la baisse des allocations familiales, par la loi du 13 janvier 1989, n'est pas - c'est vrai - encore intervenue. Elle ne peut pas intervenir à cette date pour des raisons que chacun ici peut comprendre. Vous avez entendu tout à l'heure M. Pierre Bérégoz et Mme Martine Aubry ; nous ne pouvons pas tout faire en même temps si nous voulons garder une économie équilibrée, une économie forte. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

J'ajoute que la branche « famille » de notre système de sécurité sociale est en excédent.

Vous m'avez posé une autre question concernant la revalorisation des prestations familiales. Vous le savez très bien, monsieur le député, celle qui est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier est dite provisionnelle, c'est-à-dire que ce n'est qu'un départ. Elle a été de 1,7 p. 100. Une deuxième revalorisation interviendra le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**M. Charles Fèvre.** De combien ?

**M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration.** Le Gouvernement arrêtera le niveau de cette revalorisation dans les prochaines semaines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### ATTENTAT À BASTIA

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste qui devront être très courtes.

La parole est à M. Emile Zuccarelli.

**M. Emile Zuccarelli.** Ma question, ô combien d'actualité, s'adresse à Mme le Premier ministre et à M. le ministre de l'intérieur.

Un attentat extrêmement grave a eu lieu, aujourd'hui à treize heures, dans la ville de Bastia. Une voiture piégée, porteuse d'une forte charge explosive, a été introduite dans les sous-sols de l'hôtel du département, qui est également celui de la préfecture. Cette explosion n'a pas fait, par miracle, de victimes humaines, mais a causé des dégâts considérables aux bâtiments du département et de la préfecture.

Je considérerais comme facile de rapprocher cet attentat du hold-up extrêmement audacieux qui a eu lieu hier, également dans la région de Bastia, contre un fourgon. Je dirai quand même, à ce propos, à M. le ministre de l'intérieur que nous apprécions l'augmentation des moyens de la justice et de la police, qui a commencé de s'opérer. Mais elle doit, à l'évidence, être prolongée si l'on veut pouvoir assurer en Corse la protection des biens publics et privés et des personnes.

Il est évident que, dans cette circonstance, ce sont les institutions qui ont été visées : le département et l'Etat.

Un débat, un débat sérieux, un débat républicain s'est tenu ici même, voilà quelque temps, sur l'avenir de la Corse. Il a traversé tous les groupes de cette assemblée, y compris celui qui me permet aujourd'hui de m'exprimer, et je l'en remercie. Le Conseil constitutionnel est intervenu, a apporté des modifications. Ce texte est aujourd'hui la loi républicaine.

Il y a quelques jours, dans son discours d'investiture, Mme le Premier ministre a déclaré : « L'avenir de la Corse passe par le respect de la loi républicaine et de l'autorité de l'Etat ». Il est clair que cet attentat constitue une réponse à ses propos.

Ceux qui l'ont perpétré doivent imaginer qu'il est possible, par des actions de ce genre, en laissant planer la menace d'une escalade, d'opérer je ne sais trop quelle relance de la question. Peut-être espèrent-ils intimider l'Etat, le Gouvernement. Il est donc important, à mon sens, qu'aujourd'hui ici, par les voix les plus autorisées du Gouvernement devant l'Assemblée nationale, il soit dit que l'on n'intimidera pas la République tout simplement parce que la République ne s'intimide pas. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, s'il est malheureusement une question d'actualité, c'est bien celle-là. Il est même assez exceptionnel, mais logique - et le Gouvernement s'en félicite -, qu'une question soit substituée à une autre s'agissant d'un événement très récent.

A douze heures quarante, étaient distribués des tracts près d'un bâtiment siège à la fois de la préfecture et du conseil général de Bastia. J'ai pu, il y a quelques instants, en obtenir une copie. Ils étaient ainsi libellés : « Danger ! Danger ! Evacuez cette zone » - un plan y figurait - « 200 kilos d'explosifs sont placés dans les locaux du conseil général. » On sait ainsi quelle est la structure de la République qui est visée. « L'explosion aura lieu dans vingt minutes. Vous êtes avertis. Evacuez la zone. »

Comme l'indiquait à juste titre, à l'instant, le maire de Bastia, presque par miracle, il n'y a pas eu de victime, mais une très forte explosion s'est produite à l'intérieur d'un véhicule des postes et télécommunications volé qui avait été placé, pour ceux qui connaissent les lieux, dans le parking qui se trouve sous la salle du conseil général.

Quelles ont été les réactions immédiates du ministre de l'intérieur ?

D'abord, parce que c'était, me semble-t-il, la moindre des choses, j'ai joint par téléphone le président du conseil général, M. le sénateur Giacobbi, qui m'a indiqué qu'il convoquait le conseil général pour demain matin à dix heures. Je me suis permis de lui répondre que cette décision d'importance était parfaitement fondée pour montrer à quel point il était inadmissible que des terroristes s'attaquent à une structure fondamentale de l'organisation de la République : le conseil général d'un département.

Depuis, des revendications ont été émises. Je viens d'apprendre à l'instant que cet attentat aurait été perpétré par le canal habituel du F.L.N.C. « contre le conseil général, institution féodale qui appauvrit notre peuple et que l'Etat ménage ». Il est ajouté : « La violence sera utilisée avec discernement ».

**M. Jean Ueberschlag.** « Peuple corse » !

**M. le ministre de l'intérieur.** Mesdames, messieurs les députés, un acte qui aurait pu être meurtrier s'est attaqué aux symboles et aux fondements de notre démocratie.

J'ai immédiatement donné des instructions aux fonctionnaires qui sont placés sous mon autorité et auxquels à l'instant, monsieur le député, vous avez bien voulu rendre hommage, car la compétence de ces nouveaux fonctionnaires, dont certains sont nouveaux, ne saurait un seul instant être mise en doute, pour que tout soit mis en œuvre, afin que l'enquête soit menée le plus rapidement possible,...

**M. Bernard Pons.** Et Carpentras ?

**M. le ministre de l'intérieur.** ... pour que, je le souhaite, elle aboutisse et pour que les auteurs de cet acte absolument inadmissible - et le terme n'est pas assez fort - soient jugés sévèrement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Gabriel Kasperait.** On voudrait bien voir ça ! Ce serait bien la première fois !

**M. Richard Cazenave.** Vous les connaissez !

#### COMMERCE EXTÉRIEUR - T.G.V.

**M. le président.** La parole est à M. Cuy Bêche.

**M. Guy Bêche.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur.

**M. Jean Ueberschlag.** Il n'est pas là !

**M. Guy Bêche.** Grâce à une forte poussée de nos exportations, la balance commerciale de notre pays s'est, au mois d'avril, redressée. Notre solde commercial avec la République fédérale d'Allemagne, principal partenaire économique, est devenu positif pour la première fois depuis 1979 - c'est un événement à noter - avec, notamment, une percée importante des ventes d'automobiles françaises et un recul des japonaises. C'est la première fois, depuis trente ans, que les constructeurs français vendent plus de véhicules en Allemagne que nous ne leur en achetons.

Ce matin, nous avons appris par ailleurs que l'Espagne passait une commande de matériel ferroviaire traditionnel à Alstom, mais surtout que l'Etat du Texas aux Etats-Unis venait de retenir le T.G.V. français pour équiper la ligne Houston-Dallas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce contrat franco-américain peut-il favoriser la conclusion des négociations en cours sur d'autres contrats T.G.V. ?

Ces bonnes nouvelles, à la fois économiques et industrielles, sont encourageantes pour l'emploi. Quels enseignements le Gouvernement en tire-t-il dans la perspective de mobilisation de notre économie et de notre potentiel industriel ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué aux postes et télécommunications, pour une réponse en style télégraphique. *(Sourires.)*

**M. Eric Raoult.** Il n'est plus aux P.T.T. ?

**M. Jean-Marie Rausch, ministre délégué aux postes et télécommunications.** Je suis également de service pour remplacer M. Jeanneney qui est en déplacement à l'étranger dans ses nouvelles fonctions de secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

Monsieur le député, comme vous, j'ai constaté avec beaucoup de plaisir l'amélioration de notre balance commerciale au mois d'avril : le déficit a été de 2 milliards de francs, alors qu'il était en moyenne supérieur à 4 milliards pour chacun des trois premiers mois de l'année. Si une telle situation s'était maintenue, le déficit annuel prévisible aurait été de l'ordre de 50 à 60 milliards de francs. Grâce à l'amélioration du mois d'avril, nous pouvons extrapoler un déficit annuel de l'ordre de 45 milliards de francs. Mais il faut examiner ces chiffres avec beaucoup de prudence.

Premièrement, dans le chiffre du mois d'avril, le déficit énergétique n'est que de 5,9 milliards de francs au lieu de 7,6 milliards de francs en raison de l'utilisation des stocks de pétrole achetés au cours du premier trimestre. Ces stocks devant être reconstitués, le déficit pétrolier sera légèrement supérieur au cours des huit prochains mois.

Un deuxième élément doit nous inciter à la prudence. Le chiffre du déficit industriel ne connaît guère de baisse : 4,5 milliards de francs au lieu de 5,2 milliards de francs par mois sur les douze derniers mois. Nous ne sentons donc pas encore de véritable amélioration.

Il existe cependant quelques éléments favorables.

Le premier, qui est un élément pourtant malheureux, a été évoqué, hier, au Sénat, par M. Bérégovoy. La baisse du rythme de la croissance, que M. Bérégovoy évalue à 1,5 p. 100 pour 1991, est, en effet, de nature à réduire le déficit commercial. Tout le monde sait qu'une forte crois-

sance entraîne une augmentation des importations et qu'une diminution de la croissance, par un effet mécanique tout à fait normal, diminue le déficit de la balance commerciale.

Un autre élément peut être également considéré comme positif : l'année dernière, nous avons accumulé un déficit de livraison de trente Airbus, d'une valeur de 10 milliards de francs, à la suite de la grève de British Aerospace. Ces avions devraient être livrés en supplément des programmations pour 1991, ce qui améliorera la balance commerciale.

Enfin, vous l'avez dit, monsieur le député, la réunification allemande a bénéficié très fortement à notre commerce extérieur. Avant la réunification, notre déficit avec l'Allemagne était de l'ordre de 3,6 milliards de francs par mois. L'année dernière, pendant les cinq mois de la réunification, grâce à l'échange des marks, il n'était plus que de 2,7 milliards de francs et, pour la première fois au mois d'avril dernier, le solde commercial était bénéficiaire d'environ 300 millions de francs, notamment dans le secteur de l'automobile. Ce sont là des signes réjouissants.

**M. le président.** Je vous demande de conclure, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué aux postes et télécommunications.** Quant au T.G.V., il s'agit là d'une belle victoire française, entièrement réalisée dans le cadre de l'économie de marché. Elle démontre que les entreprises françaises sont, dans ce domaine, très performantes. Après les vingt-huit rames commandées par les Espagnols pour la liaison Madrid-Séville, la commande du Texas va assurer notre notoriété mondiale et laisse présager de bons résultats sur les autres marchés ouverts, tels que ceux de Taïwan et de la Corée. Mais, pour le moment, rien n'est gagné. Si nous sommes sur la bonne voie, nous devons rester très attentifs car un redressement plus important encore du commerce extérieur conditionne l'amélioration de la situation de l'emploi dont le Gouvernement a fait une priorité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Eric Raoult.** Bravo pour l'économie de marché !

**M. le président.** Et bravo pour le T.G.V. !

#### SUPPRESSION DE CONSEILS DE PRUD'HOMMES

**M. le président.** La parole est à M. Christian Spiller.

**M. Christian Spiller.** Me voilà, encore une fois, le dernier à intervenir ; mais je n'en tiens rigueur à personne.

**M. Eric Raoult.** Il faut rejoindre un groupe !

**M. Christian Spiller.** La télévision n'est plus là, cela n'a pas d'importance. Je salue ses salariés ... *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* ... dont je reste prêt à prendre la défense dès qu'on voudra supprimer certains de leurs emplois.

Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de la justice. Elle concerne la procédure de suppression de conseils de prud'hommes actuellement en cours. La circonscription dont je suis l'élu se trouve doublement touchée, en effet, par les mesures envisagées, puisque, dans le tableau publié au *Journal officiel* du 9 mars dernier, figure la suppression des conseils de prud'hommes de Remiremont et Gérardmer, qui seraient rattachés respectivement à ceux d'Épinal et de Saint-Dié.

L'unanimité s'est faite parmi toutes les parties concernées, élus et organisations syndicales légalement consultées, notamment, pour élever de vives protestations contre ces projets et leur manifester une opposition déterminée. Il est indéniable que les suppressions envisagées se traduiraient par une gêne supplémentaire pour les justiciables, astreints à de plus longs déplacements et, surtout, par un long et regrettable délai d'évocation et de jugement des affaires.

Il est fort dommageable, par ailleurs, que de telles mesures, les seules au demeurant susceptibles d'intervenir dans le ressort de la cour d'appel de Nancy, viennent frapper une région durement atteinte dans son économie, ce qui constitue, malheureusement, une source d'accroissement du nombre des conflits du travail.

Ce problème ponctuel montre en outre qu'une nouvelle étape a été franchie dans le processus de suppression des services publics en milieu rural et que, dans nos provinces, aménagement du territoire rime de plus en plus souvent avec déménagement du territoire.

Je souhaite, monsieur le ministre, que soient abandonnés ces projets mal venus de suppression des conseils de prud'hommes de Remiremont et Gérardmer. S'ils devaient être maintenus, contrairement à mon attente et malgré l'opposition générale, je vous demanderais qu'à tout le moins, il y soit sursis jusqu'à ce que la commission chargée d'émettre un avis sur l'organisation des services publics en montagne en ait été saisie.

Ne supprimez pas tout ! Gardez à nos provinces leur administration qui est à la fois proche des hommes et pleine de bon sens. Je crois de tout mon cœur au système français et à ses valeurs.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Christian Spiller.** Car nous ne sommes pas plus bêtes que les autres.

**M. Eric Raoult.** Ça c'est sûr !

**M. Christian Spiller.** On parle ici du modèle allemand, là du modèle japonais. Mais ces pays ont aussi leurs problèmes.

Je conclurai donc mon propos avec fierté en ajoutant d'ailleurs que, ce soir, Marseille va gagner ! *(Sourires.)*

**M. Eric Raoult.** Et Tapie n'est pas là !

**M. le président.** Merci de ce soutien à la tonalité méridionale ! Mais nous pourrions nous concentrer sur cet aspect particulier de nos travaux législatifs, ce soir ! *(Sourires.)*

La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Christian Spiller.** Mme Aubry n'est pas ministre de la justice !

**M. le président.** Monsieur Spiller, Mme Aubry va vous répondre en sa double qualité de représentant du Gouvernement et de ministre du travail.

**M. Christian Spiller.** J'en suis fort aise !

**M. Denis Jacquat.** Il est célibataire, cela se voit ! *(Sourires.)*

**Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le député, sachez que la carte prud'homale étant définie par le ministère du travail, je suis compétente pour vous répondre sur ce dossier.

La procédure de consultation des élus locaux est actuellement en cours et doit prendre fin le 10 juin. La suppression des conseils de prud'hommes de Gérardmer et de Remiremont a été envisagée parce que leur activité a été très faible ces dernières années : trente-quatre affaires en moyenne pour le conseil de Gérardmer et 107 pour celui de Remiremont. Mais la décision n'est pas encore définitive. Je tiendrai le plus grand compte, dans le cadre de la consultation actuelle, de l'avis des élus des Vosges. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Alain Griotteray.** Elle est rapide !

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Pascal Clément.)*

**PRÉSIDENT DE M. PASCAL CLÉMENT,  
vice-président**

**M. le président.** La séance est reprise.

3

**NOMINATION DE MEMBRES  
D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE  
ET D'UNE COMMISSION DE CONTRÔLE**

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que des nominations au sein de la commission d'enquête sur les modalités de financement des campagnes électorales et des partis politiques et de la commission de contrôle sur les premiers cycles universitaires ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce matin.

4

**VILLE**

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi d'orientation**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation pour la ville (nos 2009, 2060).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

**M. Jean-Pierre Foucher.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, monsieur le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire, mes chers collègues, le débat du 18 décembre 1990 était celui de l'espoir pour les exclus des banlieues. Or, aujourd'hui, je viens exprimer la déception du groupe de l'U.D.C., en particulier celle de Georges Chavanes et de moi-même qui, lors de ce débat, étions intervenus pour exposer les difficultés rencontrées dans nos villes et pour présenter les mesures qu'il convenait de prendre de façon urgente pour améliorer la situation des quartiers les plus défavorisés. Nous nous étions alors réjouis de la création à venir d'un ministère de la ville et de la future présentation d'un projet de loi d'orientation destiné à amorcer une nouvelle politique de la ville. Mais de quelle nouvelle politique s'agit-il ? En effet, le texte qui nous est soumis ne répond pas à notre attente.

Ce projet de loi est insuffisant sur le plan financier et incomplète sur celui des objectifs. Il n'aborde que les questions de l'urbanisme, qui ne représentent qu'un volet des dispositions qu'il convient de reprendre.

S'agissant des moyens financiers, l'engagement de l'Etat est trop faible. Alors qu'il s'agit d'un projet de solidarité nationale, les régions et les départements financent à hauteur de 80 p. 100 les opérations D.S.Q. Or, comme je vous l'avais dit en décembre dernier, l'argent existe. Toutefois, il est mal ou pas utilisé. C'est ainsi que les conditions d'attribution des aides transforment certaines personnes en professionnels de l'aide sociale. Ces conditions d'attribution doivent donc absolument être revues dans un sens d'une plus grande solidarité et d'une plus grande justice.

Quant à la réhabilitation des H.L.M., elle ne pourra pas se faire sans une augmentation des loyers si la subvention de l'Etat ne progresse pas de 30 à 40 p. 100. Or nous en sommes bien loin ! J'ajoute que, depuis mars 1990, les sociétés d'H.L.M. sont obligées de placer leur trésorerie auprès de la Caisse des dépôts, au taux de 4,5 p. 100, ce qui réduit considérablement leurs possibilités et leurs disponibilités.

Ces points avaient été abordés en décembre dernier. Or nous n'avons pas vu poindre le moindre changement, ce qui est extrêmement dommage.

Pour ce qui est des procédures, les dix-sept lignes de crédits n'ont toujours pas été regroupées. Cette dispersion alourdit les démarches et allonge les délais sans pour autant

que tous les crédits soient utilisés, ce qui est un comble. Est-il nécessaire de rappeler à cet égard le parcours du combattant qu'avait fort bien décrit Georges Chavanes lors du débat du 18 décembre dernier ?

S'agissant des P.L.A., des manques cruels se font sentir auxquels la loi ne remédie pas. C'est à l'Etat de faire les efforts nécessaires. Va-t-on construire des logements sociaux dans les zones dévitalisées afin d'éviter la désertification et le déracinement des populations rurales ?

J'en viens enfin à l'insuffisance des objectifs. Le texte ne dessine aucune perspective pour l'emploi, la sécurité et les loisirs, domaines pourtant inséparables d'une politique cohérente de la ville. Nos permanences sont submergées de demandes d'emploi, mais personne ne s'en étonne au vu des chiffres du chômage. Le nerf de la guerre, c'est l'emploi ! Mais le texte ne renforce pas la création de zones d'entreprises, de pépinières d'entreprises, d'entreprises d'insertion et d'associations intermédiaires destinées à lutter contre la marginalisation et la violence qui en découlent.

Tout cela nous inquiète. Nous avons donc déposé une cinquantaine d'amendements pour améliorer ce texte décevant, et ce n'est qu'en fonction de l'accueil qui leur sera réservé que dépendra notre vote sur un projet d'orientation où manque l'essentiel.

**M. Rudy Salles et M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Santrot.

**M. Jacques Santrot.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je centrerai mon propos sur les problèmes posés par la politique foncière, car, selon moi, tout commence par là.

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 89-642 du 6 juillet 1989 a consacré le droit au logement pour tous les Français. Or ce droit n'est pas encore devenu une réalité pour tous. C'est donc une nécessité politique, économique et sociale d'agir pour qu'il le devienne.

C'est pourquoi il est nécessaire de donner aux villes de nouveaux moyens d'action foncière. En effet, la maîtrise du foncier par les communes est la clé du développement et de l'évolution de la ville en matière d'urbanisme. En ce sens, les communes doivent disposer d'outils privilégiés à la fois sur le plan réglementaire et sur le plan financier pour orienter leur politique d'aménagement.

Mais bien des difficultés restent encore à surmonter. Les lois de décentralisation ont certes donné aux collectivités locales les moyens de maîtriser leur urbanisation à travers l'élaboration et la gestion de leur P.O.S. Cependant, en matière de maîtrise foncière, celles-ci ne disposent pas de solutions suffisantes. Pour les communes, aujourd'hui dotées d'un P.O.S., il n'existe que deux moyens lourds, coercitifs et réellement efficaces, pour intervenir en matière foncière : la création de réserves foncières, à condition d'avoir les moyens financiers adaptés pour les constituer, ou le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le droit de préemption, quant à lui, ne peut être exercé que dans des conditions rendues restrictives par la loi et la jurisprudence. Mais la collectivité peut-elle se permettre de passer à côté d'une opportunité d'acquisition intéressante, uniquement parce que le système du droit de préemption urbain est un système juridique restrictif ? Celle-ci ne peut en effet utiliser le droit de préemption urbain comme un outil principal de sa politique de gestion urbaine, dans l'intérêt collectif. Elle doit prouver qu'un projet précis était préalablement à l'étude avant sa décision de préemption. Aussi, la collectivité reste impuissante devant des initiatives privées grévant lourdement l'avenir et l'équilibre de la ville.

La deuxième difficulté porte sur la lutte antispéculative, c'est-à-dire sur le coût du foncier. Il est vrai que le prix des terrains dans certaines communes fait l'objet de spéculations difficilement maîtrisables. Ce prix est d'autant plus élevé que la qualité de l'urbanisation est grande, les surfaces disponibles rares et qu'apparaissent des éléments de tension spécifique sur le marché tels que l'arrivée du T.G.V. ou la multiplication du nombre des étudiants. Or, les moyens dont disposent nos communes sont insuffisants.

En 1962, des zones d'aménagement différé pouvaient être créées à des fins ouvertement antispéculatives. Ce souci n'apparaît plus en 1975 lors de la création de la Z.I.F. Cette omission a été confirmée ensuite par la loi du 18 juillet 1985 sur le droit de préemption urbain, qui, dans un souci de simplification des procédures, a supprimé la possibilité pour les collectivités dotées d'un P.O.S. de créer des zones d'aménage-

ment différé. Ce souci louable d'uniformisation des procédures dans l'intérêt des administrés a lui-même contribué à favoriser la montée et la raréfaction des terrains péri-urbains.

Face à cette situation, des mesures ponctuelles, très limitées géographiquement, ont été prises, avec la possibilité de recréer des Z.A.D. dans les zones particulièrement touchées par la spéculation foncière, comme la région d'Ile-de-France - il s'agit de la loi du 2 août 1989. Toutefois, ce pouvoir de rétablissement des Z.A.D. est restreint par l'obligation d'un décret en Conseil d'Etat déterminant la ou les parties du territoire où cette mesure sera mise en place après avis conforme du conseil régional. Or, cette mesure ne répond pas aux besoins de toutes les communes qui, par ailleurs, ont la responsabilité du devenir territorial de leur ville. Les communes doivent-elles donc subir cette spéculation foncière, sans avoir les moyens juridiques de préserver l'intérêt général, voire l'intérêt public ?

En troisième lieu, parallèlement à cette spéculation foncière proprement dite, nous assistons à une entreprise de division systématique des maisons monofamiliales en de multiples studios, censés répondre à la demande de certaines catégories de population : étudiants, célibataires, familles monoparentales. Cette multiplication crée des besoins nouveaux - tout particulièrement en matière de stationnement automobile et de services, - auxquels la réglementation actuelle du permis de construire ne permet pas de répondre de façon adéquate. Par ailleurs, cette multiplication empêche également de bénéficier des participations financières qui accompagnent l'obtention du permis de construire. Ces besoins nouveaux dont les promoteurs privés n'ont pas à assumer la charge sont ainsi transférés à la collectivité.

Face à cette situation, la commune se retrouve impuissante dans la maîtrise de son urbanisation et des problèmes qu'elle engendre. Incapable d'intervenir, elle ne peut que constater que, en raison de ces démembrements successifs de propriétés monofamiliales, son centre-ville cesse de répondre aux besoins des familles, d'où un phénomène progressif d'exclusion, qui s'aggravera d'autant plus que l'on interviendra plus tard.

Toutes ces réflexions portant sur les difficultés rencontrées par les communes dans la maîtrise de leur politique foncière locale ne trouveront des solutions que si les pouvoirs publics, Etat et collectivités locales, conjuguent largement leurs efforts pour apporter des réponses aux problèmes posés. Cela me conduit à soutenir, moyennant quelques amendements, l'ensemble du titre V du projet de loi et à émettre fortement quatre souhaits.

Premièrement, il faut une relance, avec l'aide financière de l'Etat, de la création d'établissements publics à vocation foncière dotés d'une fiscalité propre et aptes à intervenir sur les marchés fonciers et immobiliers. Ces établissements, dont l'objet, le champ géographique et la durée seraient déterminés lors de leur création, pourraient avoir un caractère pluri-départemental de façon à avoir un volant suffisant d'affaires pour être plus efficaces. Ils devraient bénéficier des prérogatives nécessaires pour agir : capacité d'expropriation, droit de préemption urbain. Toutefois, leur vocation ne serait pas d'être aménageurs, car cette fonction relève d'une autre logique et d'autres opérateurs locaux.

Deuxièmement, nous devons ouvrir le recours au droit de préemption urbain à des fins de réserves foncières, sans destination prédéterminée par l'article L. 300 - 1 du code de l'urbanisme.

Troisièmement, la limite de création des Z.A.D. instituée par la loi du 2 août 1989 doit être levée afin de permettre à chaque collectivité qui le souhaite de pouvoir se doter d'un moyen efficace d'intervention.

Quatrièmement, enfin - et même si cela ne relève pas de ce projet de loi -, il convient d'exiger le dépôt d'un permis de construire pour tout immeuble, même sans changement de destination de l'aspect extérieur ou modification du volume, dès lors que les travaux réalisés sur ledit immeuble ont pour objet de multiplier par plus de deux le nombre de logements indépendants existant dans le même bâtiment.

Telles sont, à mon sens, monsieur le ministre d'Etat, les conditions indispensables pour passer d'une politique de construction de logements à une véritable politique de l'habitat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean Oehler.

**M. Jean Oehler.** Permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, d'exprimer ma satisfaction de voir ce projet de loi d'orientation pour la ville soumis au Parlement. Il est très important qu'enfin soient prises en compte les notions de droit à la ville, d'habitat dans les villes et dans les quartiers, de maintien de l'habitat, notamment à vocation sociale, dans les quartiers anciens, d'évolution urbaine et sociale des grands ensembles et, enfin, de moyens d'une politique foncière. Qui, dans cet hémicycle, ne souscrit pas à de tels objectifs ? Faire que chacun puisse être assuré du droit à un logement adapté, dans un quartier doté des services nécessaires, sans exclusion ni ségrégation dues à la pauvreté ou, inversement, à la richesse, voilà une noble tâche.

L'actualité de ces derniers mois nous a rappelé de façon très vive l'urgence d'une telle démarche, pour éviter que les familles modestes ne se retrouvent dans l'obligation de quitter les centres des villes et que les grands ensembles ne se transforment en quartiers réservés à la pauvreté et aux handicaps.

Cette notion de diversification de l'habitat et d'intégration de ces mêmes quartiers de la ville sont les éléments clefs de cette nouvelle orientation pour la ville. Président d'un office public d'H.L.M., d'une communauté urbaine de plus de 400 000 habitants, je sais bien les difficultés auxquelles se heurte ma propre volonté de diversification. Bien souvent, certaines communes refusent le logement social, même au sein d'une communauté urbaine. Ce refus est principalement fondé sur la peur des maires concernés qui craignent le rejet par leurs administrés des cas sociaux et des immigrés.

Je présenterai maintenant quelques remarques fondées sur ma propre expérience.

Monsieur le ministre d'Etat, votre projet de loi, qui est très important pour préparer l'avenir de nos villes, peut paraître modeste, et certains à droite l'ont même jugé « décevant ». Mais qui était au pouvoir dans les années soixante 60 et soixante-dix lorsque ces grands ensembles où il est aujourd'hui difficile de vivre, ont vu le jour, prétendument pour des périodes provisoires ?

N'est-ce pas à cette même époque que le patronat disait aux syndicalistes que s'ils ne se satisfaisaient pas d'une augmentation de salaire de cinq centimes par heure, il ferait venir des wagons de Turcs, après avoir fait venir les Espagnols et les Portugais ?

N'est-ce pas à cette même époque que les employeurs préféraient payer deux ouvriers moins qualifiés afin de maintenir au plus bas les salaires des ouvriers qualifiés ?

C'est à cette même époque que, pendant le boom économique du bâtiment, des matériaux dits innovants ont été utilisés pour construire rapidement ces immeubles qui, aujourd'hui, coûtent plus cher aux locataires après travaux : ils payent non seulement le vieillissement des immeubles et des logements mais surtout la dégradation des matériaux.

Et je n'ai rien dit sur les conséquences de la loi de 1977, qui solvabilise artificiellement certains locataires à bas revenus et pénalise durement les revenus moyens dont nous avons besoin pour équilibrer socialement nos quartiers.

Le logement social a malheureusement une connotation encore trop négative et les craintes qu'il suscite ne reposent en fait que sur l'égoïsme et la protection de l'espace vital de l'individu. Gare à celui qui est supposé empiéter sur son espace, c'est-à-dire son territoire. Cette « chasse gardée » est tellement gardée que ses propres enfants ont des difficultés à trouver un logement à louer dans une ville pratiquant une telle politique.

Il est bien difficile de définir véritablement le logement social. Un des critères qui s'en approche est la notion de secteur locatif, aidé ou non. L'accession à la propriété peut, sous certaines conditions, y être assimilée. Si, avec cette loi nouvelle, les programmes locaux de l'habitat font ressortir les besoins d'habitats diversifiés, il faudra bien pouvoir garantir leur réalisation. Il est toujours difficile de s'opposer à une volonté municipale. Mais une mauvaise volonté municipale dans le cadre d'un établissement public de coopération intercommunale peut-elle devenir un veto à une diversification harmonieuse, transformant la municipalité voisine en seul recours possible en matière de logement social, avec les risques de « ghettoïsation » que l'on connaît ? Je ne voudrais citer que le seul exemple du Bas-Rhin, où le conseil départemental de l'habitat reconnaît un besoin de 4 000 logements

sociaux supplémentaires. Il importe donc que toutes les villes d'une grande agglomération et, au-delà, les villes chef-lieu d'arrondissement, particulièrement celles de moins de vingt mille habitants, participent à cet effort de construction.

L'intervention autoritaire, en dernier recours, de la préfecture devrait pouvoir s'accompagner d'une réflexion sur le financement du logement social et la mobilisation de partenaires tels que le département et la région pour nous aider à rester dans les prix de référence.

Mais la diversification de l'habitat dans différentes villes ne suffit pas. Il importe que, pour les grandes agglomérations, les quartiers puissent être mieux intégrés à la ville. Ces quartiers devraient, pour l'avenir, être conçus comme une « continuité de la ville », et non susciter un abîme, un rejet, voire un ghetto, comme on le voit trop souvent. Une telle intégration suppose non seulement une meilleure qualité de l'habitat, mais aussi l'amélioration de l'accès aux lieux de travail, de la formation, des transports et des services de proximité. Sur ce dernier point, les services publics tels que le poste, la police, les centres de soins, peuvent être des éléments moteurs. Il faut que les préfetures prennent l'initiative de chartes de décentralisation des services publics.

Autre élément très positif : la recherche des meilleures solutions et des meilleurs moyens pour le maintien de l'habitat, particulièrement à vocation sociale, dans les quartiers anciens et le centre des villes.

Il importe que les collectivités locales puissent également acquérir des immeubles dans les centres villes et, si le programme de référence va bien dans un tel sens, un plan de référence comme celui qui donnait, il y a quelques années, accès au Fonds d'aménagement urbain serait incitatif et accorderait des garanties financières.

Il nous permettrait de mettre en œuvre de véritables projets urbains avec le traitement des espaces extérieurs, qui ne devraient pas être à la seule charge des locataires et des collectivités locales, car l'ampleur du rattrapage à effectuer au-delà des moyens locaux relève de la solidarité nationale.

Sur le plan des moyens - et le Conseil économique et social a fort judicieusement posé la question - les engagements de l'Etat se retrouveraient-ils à l'intérieur d'une enveloppe de crédits inchangée ? Il serait donc souhaitable qu'au moment du vote du budget du logement par le Parlement, puisse être précisée, sur une ligne séparée, la part de programmation des crédits qui concerne les douze agglomérations de plus de 350 000 habitants et l'Île-de-France, et celle qui concerne le reste du territoire.

Je parlerai maintenant de la situation spécifique des trois départements de l'Est. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme vous le savez, le code de l'urbanisme dans le régime local d'Alsace-Moselle comporte des dispositions particulières. Il importerait de procéder aux vérifications d'usage afin qu'aucune contradiction ne vienne gêner l'application de votre loi dans nos trois départements. Cette loi est une bonne loi, que nous attendions et pour laquelle nous apportons notre soutien au Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Je salue le ministre d'Etat... Monsieur le secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire, j'espère que vous lui ferez part des propos qui auront été tenus dans l'hémicycle pendant son absence sur un projet de loi qui, je crois, lui tient à cœur.

Je ne vous cache pas que la création du ministère de la ville m'avait semblé une bonne chose et avait donné aux habitants des quartiers sensibles des raisons d'espérer. A la télévision, à *L'heure de vérité* d'Antenne 2, M. Delebarre avait exprimé sa faveur pour quelques mesures concrètes, par exemple la nécessité de maintenir des services publics dans les quartiers, de développer l'ilotage et de créer des commissariats de police.

C'est pourquoi, à l'annonce de la loi d'orientation sur la ville, je pensais que les problèmes seraient abordés dans leur globalité et que des solutions adaptées seraient apportées. Hélas, la déception est grande ! Ce projet de loi n'est qu'un texte sur le logement social et rien d'autre. Il n'apporte aucune solution aux problèmes que rencontrent les quartiers sensibles et les banlieues de nos villes. S'il suffisait de réhabiliter ou de saupoudrer le logement social pour mettre un

terme aux maux dont souffre notre société, je pense que les collectivités locales l'auraient fait depuis longtemps. Elles ont d'ailleurs fait beaucoup dans ce domaine, hélas avec des résultats assez inégaux.

Les quartiers sensibles et les banlieues sont les vitrines de la société française. L'insécurité, l'immigration, le chômage des jeunes, telles sont les origines des problèmes de nos villes. Mais, de tout cela, pas un mot dans votre projet de loi.

Vous proposez donc un texte qui ne règlera rien mais, grâce à une médiatisation outrancière, vous voudriez faire croire aux Français que vous avez pris le problème à bras-le-corps. Et, lors des prochaines échéances électorales, comme les résultats se feront attendre, vous direz que c'est à cause des collectivités locales, qui n'auront pas joué le jeu.

Non : dans tous les cas, l'Etat est le principal responsable de ce qui arrive. Un nombre de chômeurs de 2 630 000, des perspectives plus que sombres, un taux de chômage de 9,4 p. 100 contre 7 p. 100 dans l'Allemagne réunifiée - il était de 5,4 p. 100 en Allemagne fédérale - et de 6 p. 100 aux Etats-Unis, deux fois plus de jeunes chômeurs en France qu'en Allemagne, une formation insuffisante et inadaptée, ce sont là les causes majeures des problèmes que nous connaissons.

**M. Michel Berson.** Il y a deux fois plus de jeunes chez nous qu'en Allemagne : ceci explique cela !

**M. Rudy Salles.** Il n'y a pas de chômage des jeunes ? Vous irez le dire dans les banlieues et dans les quartiers difficiles. Je suis sûr que votre message passera !

**M. Michel Giraud.** Il y a deux millions d'apprentis en Allemagne !

**Mme Marie Jacq.** L'apprentissage, c'est leur nouvelle idée fixe !

**M. Rudy Salles.** Une immigration continue depuis 1981, un laxisme notoire de la part de l'Etat dans ce domaine, des coups médiatiques comme le financement de la fête des potes, devenue le rendez-vous à la mode, snob et peuple à la fois, où le ministre socialiste de la culture doit être vu.

Et pendant ce temps, dans nos quartiers, dans nos banlieues, la vie quotidienne est toujours difficile. Le poids des problèmes, le choc des cultures ne sont pas atténués, bien au contraire, par les paillettes et le strass de M. Lang à la fête des Beurs. Tout cela est ressenti comme une provocation et a une incidence sur les débordements de certains.

L'insécurité, due aux causes précédentes mais qui illustre parfaitement le mal-vivre ressenti, n'est pas traitée non plus. Quand M. Delebarre parle d'ilotage et de commissariats de police, je lui écris que c'est exactement ce que je demande depuis trois ans. Il me répond qu'il a bien transmis ma demande au ministre de l'intérieur. Je pose la question : de quels moyens dispose-t-il ? Ne serait-il qu'une boîte aux lettres élevée au rang de ministère d'Etat ? J'espérais mieux pour le ministre chargé de la ville ; lui aussi, sans doute.

Pourtant, le renforcement des moyens de sécurité est indispensable, pas seulement à titre répressif, mais aussi à titre préventif. Je donnerai un exemple.

Dans le quartier de l'Ariane à Nice, une bande de cinquante individus empoisonne - que dis-je, terrorise - la vie de tout un quartier de 20 000 personnes. Mais les moyens de la police, tout le monde le sait et la police mieux que quiconque, sont si limités qu'elle ne peut pas maîtriser le problème. Un commissariat et un ilotage bien organisés calmeraient pourtant les craintes des uns et les ardeurs des autres. Je suis fatigué d'écrire plusieurs fois par semaine au préfet des Alpes-Maritimes sur ce sujet, sans résultat, et d'intervenir chaque année sur le budget de l'intérieur, en vain.

Nice, en 1945, comptait 200 000 habitants et mille policiers, qui travaillaient 45 heures par semaine. En 1991, la ville de Nice compte 400 000 habitants, c'est-à-dire le double, et toujours mille policiers, qui travaillent 39 heures par semaine. Je vous laisse apprécier l'évolution des chiffres. Depuis dix ans, les socialistes exercent tout de même quelques responsabilités, et l'évolution des problèmes aurait pu les amener à prendre des décisions en ce domaine.

De tous ces problèmes, le projet de loi ne parle nullement. Il se borne à évoquer quelques grands principes, fixe des règles nouvelles en matière d'habitat et d'urbanisme et ren-

force le rôle des préfets vis-à-vis des communes au dépens de la décentralisation. Nous sommes, monsieur le secrétaire d'Etat, extrêmement déçus. Les populations concernées sont consternées. La corbeille de l'Etat est désespérément vide. Le texte de loi présenté en urgence aurait pu au moins évoquer les origines du mal dont souffrent nos quartiers.

C'est une occasion manquée qui risque de donner encore quelques chances aux votes contestataires. C'est encore une fois votre responsabilité. Nous le dénonçons et les Français sauront s'en souvenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

**Mme Marie-Josèphe Sublet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, s'il est un domaine dans lequel nous avons progressé dans la façon de traiter les problèmes, c'est bien celui de la ville. En dix ans, les gouvernements successifs et les partenaires de la ville ont su inventer des outils qui, là où ils ont été mis en œuvre correctement, ont assuré de réels progrès.

Nous devons rendre hommage aux élus, aux travailleurs sociaux, aux fonctionnaires, aux formateurs, aux chefs d'entreprise, aux responsables d'associations et à tous ceux qui, dépassant les querelles de chapelle et les routines, ont su apporter leur part, irremplaçable, dans la connaissance et le traitement des difficultés, au plus près du terrain.

Nombreux sont ceux qui ont prouvé qu'il est possible de substituer au morcellement et au cloisonnement des pouvoirs et des compétences la concertation productive, voire une synergie.

Les démarches positives, passionnantes, mais qui n'ont rien de spectaculaire, des comités de bassin d'emploi, des conseils communaux de prévention de la délinquance, des missions locales, des instances de médiation sociale, des Z.E.P., des opérations D.S.U., n'ont pas eu la publicité médiatique qui leur aurait permis de diffuser dans toute la société. Pourtant, je reste persuadée que nos concitoyens apprécieraient de savoir ce qui marche pour y apporter leur part.

Ces démarches de partenariat sont indispensables à grande échelle. Les acteurs doivent s'en saisir dans toutes les villes si nous voulons que les moyens humains et financiers considérables consacrés ces dernières années à la réhabilitation des quartiers et à leur intégration dans la ville atteignent le maximum d'efficacité.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les collectivités qui n'ont pas su mettre ces chances de leur côté connaissent dans certains de leurs quartiers le mal vivre, la violence et une certaine désespérance. La mise en œuvre des mesures nouvelles que vous proposez au pays, avec la définition de règles du jeu socialement plus justes, porteuses de diversité sociale et de mixité des activités, constitue une nouvelle étape vers la cohésion et l'unité de la ville dans toutes ses composantes. Mais, là encore, à condition de respecter toutes les exigences de la démarche proposée, et je m'attarderai sur celle qui me paraît essentielle : la participation des habitants à tous les stades des opérations mises en chantier.

Les jeunes adultes des banlieues, jugeant certaines actions passées, sont sévères à l'égard de certains chefs de projet, isolés dans leur tour d'ivoire, sans contact avec la population, impulsant des réalisations jugées inopportunes. Avec lucidité, ils observent tel fonctionnaire qui ne voit que l'intérêt de son administration, tel élu qui ne cherche, disent-ils, « que le truc médiatique sans lendemain, ignorant ce qui est souhaité par les habitants et leur serait vraiment utile ».

**M. Michel Berson.** Très bien !

**Mme Marie-Josèphe Sublet.** Ce que ces jeunes regrettent, c'est que personne ne songe à impliquer les habitants à partir de ce qu'ils sont les seuls à connaître de l'intérieur.

Avec tristesse, ils condamnent certaines négligences coupables concernant le vandalisme, la diffusion de la drogue ou le racket, qualifiant de suicidaire et d'irresponsable l'attitude de certains adultes qui n'assument pas leur fonction dans le quartier.

Malgré tout, ces jeunes aiment leur quartier, ils veulent y vivre. Ils ne veulent pas être seulement des consommateurs. Ils veulent donner, créer, rester « positifs », selon leur expression. Avec un vocabulaire différent, c'est ce que souhaite la délégation interministérielle à la ville et le Gouvernement.

Pour que ce potentiel puisse dans tous les cas s'exprimer, se mettre en mouvement, créer de la citoyenneté, l'article 5 du projet de loi est insuffisant. La rédaction proposée par notre collègue Guy Malandain et par la commission est plus satisfaisante.

La concertation doit avoir lieu, sans oublier aucun des acteurs, très en amont, au moment de l'élaboration du projet. Du côté de la population sont concernées par l'amendement les associations représentatives, mais aussi les habitants, en particulier les jeunes. Il faudra un apprentissage réciproque afin de permettre leur implication réelle dans le processus d'analyse des besoins et d'élaboration des réponses.

L'amendement précise que le comité sera associé à toutes les procédures. Je veux insister, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'urgence qu'il y a à prévoir un suivi, une évaluation permanente dans le temps des décisions prises et des effets réellement constatés. Ce sont les habitants eux-mêmes qui peuvent juger de l'efficacité des opérations et des ajustements nécessaires. Ce sont les habitants eux-mêmes qui peuvent prolonger les opérations sur le foncier, sur le bâti, sur l'environnement économique, en mettant en avant ce qui importe le plus : la qualité de la vie sociale dans leur immeuble, dans leur quartier.

Le sentiment d'insécurité, l'existence de trafics de toute sorte, du recel à la drogue, ainsi que la propagande de l'extrême droite jouent sur l'anonymat, sur l'absence de communication entre les citoyens et leur environnement social et économique, sur l'absence de communication des citoyens entre eux. Il y a là un immense champ de recherche et d'action.

Les dispositifs proposés depuis dix ans et complétés aujourd'hui ont besoin d'être animés par une forte impulsion visant la qualité des relations sociales et la valorisation des ressources humaines dans les quartiers.

L'implication des habitants, que nous allons rendre obligatoire par ce texte, pourra constituer un formidable levier pour œuvrer dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Galley.

**M. Robert Galley.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne m'en voudrez pas si je vous avoue que je m'attendais, en plus de votre présence, à celle de M. Delebarre. En effet, c'est lui qui avait pris l'initiative de la création d'un ministère de la ville.

Je pensais que, forts d'une collaboration de longues années concernant les missions locales et les exclus de la société, nous pourrions aujourd'hui dépasser quelque peu, ne serait-ce que pour cinq minutes, le problème strict de l'urbanisme pour parler des conditions de vie dans la cité.

Lorsque nous avons entendu parler de la création d'un ministère de la ville, confié à M. Delebarre, qui sait de quoi il parle, j'ai eu l'impression qu'on allait enfin, au-delà des critiques de caractère politique et de ce que j'appellerai la « langue de bois », prendre le problème à bras-le-corps et le traiter à la fois sur le plan technique et sur le plan humain. Or, je ne trouve pas que ce projet réponde le moins du monde à cette espérance.

Après les quelques mesures ou les quelques idées générales des cinq premiers articles, nous ne trouvons plus que des mesures relatives à l'urbanisme, dont certaines sont d'ailleurs contestables.

Il me semble, alors que les banlieues sont secouées par de nombreux événements, qu'on a perdu une très bonne occasion d'élaborer un grand projet de loi qui englobe à la fois les aspects sociaux et les aspects touchant à la formation, sans le limiter à la valeur des terrains. Mais c'est votre affaire !

Mon intervention se fondera sur la connaissance que j'ai de ces problèmes à travers la ville de Troyes.

Rassurez-vous, notre ville de Troyes a été suffisamment sage depuis quelques décennies pour disperser les logements H.L.M. ou P.S.R. à travers le tissu urbain. Nous nous sommes efforcés, dans toute la mesure du possible, de mélanger les choses, et nous avons, je crois, remarquablement réussi. Néanmoins, nous sommes confrontés à un phénomène que je vais analyser devant vous.

Dans les années 50, des logements ont été construits, en particulier pour faire face aux nécessités de la reconstruction, conséquence de la guerre. Ces logements apparaissent aujourd'hui comme absolument indignes au regard de ce que l'on devrait faire et des conditions de vie que nous devrions offrir à nos administrés. Seulement, voilà ! Ces logements sont occupés par une population qui se trouve au-dessous du seuil de pauvreté et qui est donc totalement incapable de supporter des augmentations, même modérées, des charges ou des loyers. J'ajoute que ces gens sont, à juste titre, comme ceux, à Troyes, du quartier de la Cathédrale, viscéralement attachés à leur quartier. La collectivité se retrouve dans une situation effrayante car nous ne pouvons pas, compte tenu du plafond fixé - 70 000 francs par logement - transformer les logements concernés pour assurer des conditions d'habitation correctes.

Je fais mes comptes et je m'aperçois que ce sont 140 000 francs par logement qui sont nécessaires. Nous demandons donc aux collectivités, à l'agglomération, à la ville de Troyes de payer la différence afin que les loyers restent dans une fourchette susceptible d'être supportée par ces familles défavorisées aux ressources hyper-modestes.

Vous pouvez donc mesurer le problème dans toute sa plénitude : on reporte sur des collectivités qui n'en peuvent mais, et qui ont des difficultés financières, la charge d'une part considérable de la rénovation des logements.

Cela ne va pas, monsieur le secrétaire d'Etat ! En effet, les ressources des collectivités étant limitées, le rythme même auquel nous pouvons réaliser ces opérations en pâtit alors qu'il y a urgence !

Par ailleurs, comment voulez-vous que nous entreprenions un programme convenable d'habitat alors que l'office d'H.L.M. que je préside à Troyes compte 7 900 logements, et que l'on vient généreusement m'accorder quarante-cinq P.L.A. pour l'année ?

Je me souviens de l'époque où, alors ministre de l'équipement et du logement dans le gouvernement Chirac, nous construisions 500 000 logements par an. En 1980, nous en construisions près de 400 000. Méditez ces chiffres, monsieur le secrétaire d'Etat, et faites en sorte que l'on ne sorte pas des limites de la décence : l'Etat doit donner aux présidents d'offices d'H.L.M. les moyens qui leur permettent de remplir leur mission !

Demier point : j'ai noté avec plaisir, à la lecture des amendements, que l'idée du P.L.D. - plafond légal de densité - que j'avais défendue à cette tribune, est en train de ressortir, bien que certains l'aient ici condamnée. Je me félicite que M. Malandain ait repris partiellement cette idée car c'était une bonne idée qui a eu en son temps des effets très bénéfiques sur l'aménagement foncier. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Monsieur le président, j'aurais aimé moi aussi pouvoir saluer la présence de M. le ministre d'Etat.

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va », écrivait Sénèque il y a quelques siècles. Voilà qui s'applique bien à ce projet de loi.

Mme le Premier ministre nous ayant dit il y a quelques heures que nous devions être « imaginatifs », j'espérais trouver un projet global et imaginatif pour aider la France à vivre cette mutation urbaine. Mais, en dépit de multiples lectures, je n'y ai trouvé aucune des mesures sociales, économiques ou éducatives qui pourraient apporter des solutions aux problèmes humains qui se posent.

Devant ces graves problèmes de société, le Gouvernement ne propose que la création de nouvelles structures. C'est pourtant parce que l'aménagement du territoire n'a pas été pensé que nous assistons à des migrations de populations vers les villes et leurs banlieues.

M. le Président de la République était venu aux Minuettes en 1981 et découvrait les multiples problèmes du mal-vivre des grands ensembles. Il est revenu à Bron dix ans plus tard pour annoncer la création d'un ministère de la ville, dont la première manifestation est ce projet de loi qui sonne vraiment creux face aux appels que nous lance cette jeunesse

qui veut être aimée comme elle est, reconnue comme une force de la nation et responsabilisée par un travail où elle pourrait se révéler.

Mais revenons au texte de loi lui-même.

A propos des P.L.H., pourquoi limiter la notion de « diversité de l'habitat » au seul locatif social ? Au-delà des P.L.I. et des P.L.A., l'accession sociale à la propriété devrait être prise en compte.

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est vrai !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Pourquoi ne pas retenir dans leurs quartiers actuels des ménages capables d'accéder à la propriété grâce à une bonne gestion de leur budget...

**M. Jean-Pierre Brard.** Que ne l'avez-vous fait vous-même !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Je l'ai fait, monsieur Brard : j'ai créé des maisons H.L.M. individuelles à Lyon, dans mon quartier. On vient de les inaugurer. Je sais de quoi je parle !

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est bien !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Il s'agit de vingt-deux maisons individuelles situées en plein centre de la ville.

**M. Jean-Pierre Brard.** Vingt-deux ! Alors, il faut persévérer !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** C'est ce que nous faisons. Je vous explique ce que j'ai fait, et c'est justement pour cela que j'ai pris la parole.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est un tout début d'avancement !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Pourquoi, disais-je, ne pas retenir dans leurs quartiers actuels les ménages capables d'accéder à la propriété grâce à une bonne gestion de leur budget, plutôt que de les contraindre à acheter à l'extérieur des villes ? Voilà une façon de vivre la différence et de participer à l'équilibre sociologique des villes !

Les P.L.H. peuvent être intéressants pour le mouvement H.L.M. à condition que la programmation des aides suive.

L'Etat crée des obligations pour les communes, mais pas pour lui-même. Est-ce cela, le nouveau partenariat ?

En ce qui concerne le cas particulier des agglomérations de plus de 350 000 habitants - celui que je connais le mieux -, je formulerai plusieurs remarques.

Je ne pense pas qu'un développement mécanique et planifié des seuls logements locatifs sociaux constitue la meilleure solution pour tous les problèmes de l'habitat. Chaque ville a son rythme différent, un bassin d'emplois différent, un parc immobilier différent.

Une contribution de 1 p. 100 de la valeur locative des immeubles supporte la taxe foncière entraînera soit un accroissement de la pression fiscale, soit une baisse des investissements.

Au sujet de la P.D.H., je poserai deux questions : pourquoi l'Etat, premier employeur de France, en est-il dispensé ? Y a-t-il eu une simulation sur les incidences possibles d'un dispositif aussi complexe sur les opérations de construction et les impôts locaux ?

S'agissant du droit des sols, les communes pourront-elles exercer le droit de préemption sur les terrains appartenant à l'Etat ?

Je m'attarderai davantage sur le titre III, qui concerne les quartiers anciens.

Avant d'aborder ce domaine qui m'est cher, et dont j'ai une certaine expérience, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ceux qui sont les outils indispensables de l'aménagement des quartiers anciens : les « A.B.F. », les architectes des Bâtiments de France.

Depuis dix ans déjà, grâce à des nombreux textes, la notion de patrimoine s'élargit. Des monuments historiques aux secteurs sauvegardés, en passant par le P.R.I. et les Z.P.A.U., par exemple, le domaine s'agrandit.

En avril 1990, M. le ministre de l'équipement affirmait : « Les services départementaux de l'architecture sont au cœur du dispositif de responsabilité de l'Etat et, en priorité, il

faut rénover le statut des A.B.F. et faire connaître, par une carrière valorisante, l'importance primordiale de ces agents. » Mais la réforme du statut des A.B.F. s'enlise et le ministère freine des quatre fers toute amélioration de fond, malgré les promesses faites.

Ce sont pourtant 10 p. 100 des postes qui sont vacants. Après sept ans d'études, le salaire de ces architectes oscille entre 7 000 et 14 000 francs ! Les techniciens des Bâtiments de France sont dans la même situation.

Dans le département du Rhône, pour gérer plus de 7 000 permis de construire et pour veiller sur tous les problèmes d'un très riche patrimoine, nous n'avons que deux A.B.F. et deux techniciens. Et je précise que deux postes ne sont pas pourvus depuis un an.

Quelle ambiguïté de la part de l'Etat ! D'un côté, il insiste sur l'importance de la conservation du patrimoine - intention ô combien louable - et, de l'autre, il démolit les outils nécessaires à cette politique que tout le monde souhaite soutenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lémoignez votre intérêt pour la mission essentielle qui est la leur !

Revenons aux problèmes des quartiers anciens.

Souhaitant maintenir en centre-ville une population qui est trop souvent rejetée au loin, la ville de Lyon, depuis plus de dix ans, a mené une politique volontariste de réhabilitation de 27 hectares de secteur sauvegardé - quartier Renaissance - qu'elle a la chance de posséder. Après avoir défini un plan de sauvegarde pour le protéger, décidé une O.P.A.H., un P.R.I., elle a mis sur pied des A.F.U.L.

Avec une seule O.P.A.H. établie sur trois ans, comme c'est normal, elle a pu traiter 375 logements, dont plus de 200 en logements sociaux. Ces logements se trouvent souvent dans des maisons classées du XVI<sup>e</sup> siècle et personne ne peut faire la différence entre un logement social ou un qui ne l'est pas, de l'extérieur ou à l'intérieur.

C'est ainsi que les personnes se sentent respectées, quel que soit leur revenu. Elles n'ont pas besoin d'affirmer brutalement leur identité. Nous avons pu œuvrer en respectant la réglementation existante.

Si je vous ai donné ces exemples, c'était pour bien montrer qu'il faut un cadre de loi incitatif et non contraignant : on peut tuer le malade sous prétexte de le soigner et tel est le risque que nous courons avec les nouvelles mesures concernant les quartiers anciens.

Les A.F.U.L. sont aussi un outil merveilleux, pour lesquelles l'Etat accorde des avantages fiscaux : là aussi, la commune doit veiller à ce que la loi ne soit pas débordée et que soit respectée la qualité architecturale et le droit des locataires, objectif important d'un tel projet.

C'est pourquoi, en 1987, le maire de Lyon avait mis en place une commission technique, structure de concertation permanente entre tous les acteurs, dont la double fonction est d'aider et de surveiller : l'autorisation de travaux n'est délivrée qu'à la condition que tous les relogements soient effectués et le conventionnement de tous les logements est demandé lors des opérations de réhabilitation.

Les textes actuels sont donc suffisants s'ils sont bien appliqués. Mais pourquoi les crédits de l'A.N.A.H. - l'argent des propriétaires - ont-ils à nouveau été amputés de 200 millions de francs ?

**M. Michel Giraud.** Bonne question !

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Et quand décidera-t-on l'extension de l'A.N.A.H. à l'ensemble du parc ancien ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

En conclusion, je dirai que nous souhaitons tous une politique de la ville qui prenne en compte le développement de l'être humain dans toute sa richesse et sa diversité. Mais nous avons la forte impression que, dans ce projet de loi, l'Etat n'a pas défini les engagements qu'il souhaite prendre. Il se contente de renforcer ses pouvoirs sur les collectivités locales, alors que nous demandons qu'il prenne en compte les expériences de celles-ci pour ce qui concerne tous ces problèmes qu'elles vivent quotidiennement et dans lesquelles elles se sont pour la plupart investies depuis longtemps. Ces problèmes sont trop graves. Nous devons tous, pour leur apporter une solution, non seulement déployer notre énergie, mais aussi y mettre tout notre cœur. C'est ainsi que nous

tisserons des liens entre tous les citoyens et répondrons aux attentes de tous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Le Guen.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je suis d'autant plus heureux d'intervenir après Mme Isaac-Sibille que je voulais partir de quelques réflexions suscitées par le discours qu'a prononcé hier Michel Noir et qui était, par bien des aspects, tout à fait intéressant.

J'étais d'ailleurs d'accord avec son analyse de fond, qui justifie à mon avis la nature et le contenu du projet de loi d'orientation pour la ville et selon laquelle nous sommes passés des conflits sociaux des années 70, prédominant à l'intérieur de l'entreprise, à des conflits sociaux s'étalant dans l'urbanité : en effet, l'urbanisme est aujourd'hui le lieu de conflits sociaux.

A mon avis, il s'agit moins d'une rupture que d'une continuité. Tout à l'heure, M. Juppé demandait à Mme Martine Aubry ce qu'elle pensait du coût social, le coût du travail, en France. La position, qui est encore celle de la droite aujourd'hui, prévalait déjà dans les années 1970. Car que s'est-il passé dans ces années-là ? En vertu d'une certaine conception économique qui veut abaisser à tout prix le coût du travail plutôt que de réformer son organisation ou d'investir dans la productivité, on a fait venir des dizaines, des centaines de milliers de travailleurs immigrés autour des grandes villes, surtout en région Ile-de-France, et on les a pendant très longtemps laissés, comme le rappelait M. Vivien, dans des bidonvilles. La situation devenant intolérable, on s'est trouvé obligé, toujours dans les années 1970, de construire les cités dont on parle aujourd'hui. Le problème de l'immigration comme celui de ces cités construites à la hâte, ont pour origine des conflits sociaux qu'on a refusé de résoudre à l'intérieur des entreprises et qui ont été transférés dans les quartiers.

Il est intéressant de voir où se déroulent les drames aujourd'hui. Dans les Yvelines ! Il y a là, je crois, matière à s'interroger, car est-ce que nous n'aurions pas pensé, spontanément, les uns et les autres, que les affrontements les plus durs, s'ils devaient avoir lieu, se dérouleraient - et que mes camarades..., que mes collègues communistes ne m'en veuillent pas - plutôt en Seine-Saint-Denis, par exemple, où la concentration pose des problèmes très sérieux.

**M. le président.** « Camarades » ?

**M. Jean-Marie Le Guen.** Tout à fait, monsieur le président. J'espère que vous ne le découvrez pas !

**M. le président.** Non, mais, à l'Assemblée, nous avons l'habitude de traiter nos camarades de collègues !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Eh bien, c'est ce que j'ai fait ! On peut être collègues et camarades, encore que l'on puisse être collègues et pas camarades !

Usant parfois d'une facilité de langage, il m'est arrivé parlant de l'Ouest et de l'Est, de l'Ile-de-France, de dire que l'Ouest était privilégié, cet Ouest dans lequel, en réalité, nous voyons la juxtaposition des plus grands pôles de richesses et de très grands pôles de pauvreté. Les villes de la vallée de la Seine en sont un exemple.

Tout cela montre bien, me semble-t-il, que nous devons agir globalement car nous savons que les problèmes des villes sont multiples.

**M. Michel Giraud.** Agir globalement, d'accord !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Nous devons agir fortement, comme le proposait tout à l'heure Mme Martine Aubry, sur l'organisation du travail.

Pour la ville, l'un des problèmes fondamentaux, structurants est celui du foncier. Qu'il soit au cœur du projet n'est pas de nature à nous surprendre. On fabrique de la ville, mais de la ville qui fonctionne mal. Elu parisien, je pourrais exposer ici, au-delà des chiffres abstraits d'un budget,...

**M. Eric Raoult.** Vous ne le ferez pas !

**M. Jean-Marie Le Guen.** ... la réalité concrète d'une ville qui refuse de construire du logement social et qui détruit et laisse détruire plus de 100 000 logements sociaux par an, qui exclut, donc, plus de 100 000 foyers par an de la capitale.

Voulez-vous quelques chiffres ? Les constructions neuves aidées, en 1985, ont été de 5 119 pour la ville de Paris ; en 1987, de 5 224 ; en 1989, de 2 905. En ce qui concerne les acquisitions-réhabilitations : pour 1985, le nombre est de 865 ; pour 1989, de 385. Pour les P.L.A., les chiffres respectifs pour ces deux années sont de 4 054 et de 2 774.

**M. Eric Raoult.** Qui donne les P.L.A. ?

**M. Jean-Marie Le Guen.** Une fois pour toutes, cessez d'être de mauvaise foi. Le financement de l'Etat, ne fait pas défaut, mais les crédits destinés aux P.L.A. ne sont pas utilisés. M. Tiberi, dans un débat avec l'abbé Pierre - car l'abbé Pierre avait interpellé le maire de Paris assez justement me semble-t-il, après les événements que nous avons connus, à l'été ou au printemps dernier - disait : ce n'est pas un problème financier, c'est un problème foncier ; la Ville de Paris est prête à mettre les moyens qu'il faut, avec l'aide de l'Etat pour faire en sorte qu'on construise du logement social.

**M. Eric Raoult.** C'est vrai ou ce n'est pas vrai ?

**M. Jean-Marie Le Guen.** Ce n'est pas vrai. Je suis l'élu d'un arrondissement où l'Etat va libérer plus de quatre-vingt-dix hectares. C'est l'opération la plus importante de rénovation urbaine depuis Haussmann. Quatre-vingt-dix hectares ! Il s'agit de la Z.A.C. d'Austerlitz-Massena. Et savez-vous combien la ville de Paris s'apprête à construire de logements sociaux ? 2 500 ! Cela me semble effectivement la preuve manifeste, alors que l'Etat libère du foncier, de la volonté de la ville de ne rien faire !

**M. Eric Raoult.** C'est de la caricature !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Ce n'est pas une caricature, c'est un drame concret, car on ne trouvera bien évidemment pas d'autres surfaces de terrain de cette ampleur.

**M. Eric Raoult.** Il faut donc construire 20 000 logements sociaux ?

**M. Jean-Marie Le Guen.** Ecoutez...

**M. le président.** Je vous en prie, monsieur Raoult ! N'interrompez pas l'orateur !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Mon cher collègue, entre 2 500 et 20 000, reconnaissez qu'il y a de la marge ! Nous, élus socialistes, nous proposons 7 500 logements aidés et des logements intermédiaires.

**M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Proposition mesurée !

**M. Jean-Marie Le Guen.** En effet, et cela laissait la place à un tiers de surface de bureaux. Evidemment, vous, vous préférez deux tiers de bureaux.

**M. Louis Piarna.** Il faut faire en sorte que la S.E.M.I.D.E.P. ne puisse plus reloger à Stains ! La S.E.M.I.D.E.P., c'est la Ville de Paris !

**M. Jean-Marie Le Guen.** Elu de l'Ile-de-France, je connais le problème auquel vous faites allusion, mon cher collègue, sur lequel beaucoup de socialiste s'interrogent aussi. Oui, il y a des difficultés et j'imagine que le dialogue que nous entendons avoir avec le ministère de l'équipement et du logement et le ministère de la ville permettra d'avancer.

Je voulais simplement rappeler quelques éléments qui ne sont pas secondaires et qui montrent la nécessité de se mobiliser pour tous ceux qui ont les moyens de faire quelque chose, faute de quoi un certain nombre de communes, dotées, si je puis dire, d'une conscience sociale, concentreront la construction de logements sociaux pendant que d'autres se contenteront de ramasser les produits de la manne fiscale que représente la taxe professionnelle.

Nous allons faire jouer la solidarité financière entre les communes. En Ile-de-France, nous avons traité le problème du logement des plus démunis par la « loi Besson » et le Gouvernement a commencé d'élaborer le schéma directeur. Ce sont des préoccupations tout à fait sérieuses qui méritent autre chose que des polémiques. Parmi les projets en cours, le texte en discussion vise à compléter de façon cohérente un dispositif que nous devons approuver très largement parce qu'il y va de l'avenir de la vie quotidienne au sein d'une

agglomération aussi importante que la capitale, mais aussi parce que ce qui est en jeu, c'est un certain mode de vie auquel nous sommes attachés en tant qu'Européens et pour lequel nous devons nous battre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Le Foll.

**M. Robert Le Foll.** Le projet de loi d'orientation pour la ville que vous présentez, monsieur le ministre d'Etat, comporte les mesures souhaitées par tous ceux qui ne veulent plus voir naître des quartiers sans âme où la jeunesse désespère : les moyens de la diversité, la reconnaissance du droit à la ville, la volonté de cohésion sociale et les instruments d'une meilleure maîtrise du foncier, tous concepts qui ont déjà été évoqués au cours de ce débat et que je ne développerai pas, consacrant mes propos aux problèmes du terrain.

L'opposition, très critique après les derniers incidents dans les banlieues, devrait se montrer plus discrète. Sa responsabilité a été largement engagée dans la conception des cités des années soixante. M. Giraud ne reconnaît-il pas lui-même qu'« il faut démolir puis reconstruire un habitat à dimension humaine » ? Quel aveu !

Les interventions de l'opposition tendent à introduire la confusion quant aux objectifs de la loi d'orientation pour la ville : définir les modalités qui interdiront la concentration des logements sociaux dans quelques quartiers parce que la majorité des communes n'en veut pas ou préfère autoriser la transformation de logements en bureaux, comme à Paris.

Il est évident que ces mesures législatives ne résoudront pas l'ensemble des difficultés, mais elles donneront certainement aux acteurs les moyens d'édifier des cités plus accueillantes et de conception plus équilibrée.

Elu d'une circonscription dont la ville principale, Meaux, comporte une Z.U.P. et de nombreux logements sociaux, j'ai suivi de près le programme de réhabilitation puis le plan de développement social du quartier de La Pierre-Collinet, et travaillé à la construction d'un quartier neuf dans ma commune. Ces expériences m'ont appris que les meilleurs textes restaient sans effet si l'ensemble des partenaires n'acceptaient pas de s'impliquer et si les aménagements de proximité n'accompagnaient pas la construction de logements.

Pour que les habitants de nos villes perçoivent les évolutions, il faudra que la réalité intègre l'esprit des mesures nouvelles. Le changement ne se perçoit que s'il touche individuellement chacun. La loi contraindra les communes à réaliser du logement social : c'est une avancée puisque, jusque-là, seules quelques municipalités intégraient ces projets ; mais si les nouveaux logements restent concentrés à la périphérie des villes, rien ne changera.

Peut-être aurait-il fallu aller plus loin et intégrer la diversité de l'habitat dans chaque opération immobilière par l'obligation faite aux promoteurs de réaliser ou de financer des logements sociaux, avec l'objectif de voir naître des programmes mixtes sur tout le territoire.

Le logement, au même titre que l'emploi, constitue l'une des conditions de l'insertion des jeunes ; or, au moment où ils recherchent leur premier logement, ils ne présentent pas les garanties qui inspireraient confiance aux bailleurs. Des associations pour le logement des jeunes se sont donc constituées et louent des appartements pour les mettre ensuite à la disposition de jeunes en difficulté, le temps qu'ils s'intègrent et volent de leurs propres ailes. La démarche est originale, mais limitée, car seuls les offices publics de H.L.M. ou les O.P.A.C. acceptent la mise à disposition d'appartements à de telles associations, au risque de renforcer leurs difficultés. Il serait donc judicieux que les bailleurs privés participent eux aussi à cet effort.

La diversité reste la clé de la réussite ; le logement doit être accompagné des équipements collectifs, des commerces et services susceptibles de répondre aux besoins les plus immédiats des habitants.

Mais la qualité architecturale, le choix d'immeubles moins grands, le souci de l'esthétique contribueront aussi largement à la qualité de la vie, au plaisir de rentrer chez soi, au souci des habitants de protéger leur environnement.

Nous devons construire non pour loger mais pour faire vivre. Il apparaît clairement que dans une région comme l'Ile-de-France, même l'accès au logement social est chimérique pour les RMistes et tous ceux qui gagnent moins de 6 000 francs par mois.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et combien y en a-t-il ?

**M. Robert Le Foll.** La loi prévoit des mesures pour une maîtrise du foncier qui devrait réparer de telles anomalies en jugulant la spéculation foncière. Le droit de « zader » tous les terrains constitués aussi une avancée certaine. Mais peut-être aurait-il été préférable d'utiliser deux expressions différentes pour distinguer deux procédures à objectif contradictoire :

D'une part, il y a nécessité de protéger les terres agricoles et les espaces verts : pourquoi ne pas instaurer des « zones de protection de l'environnement » afin d'interdire l'urbanisation ?

D'autre part, l'expression de Z.A.D. ne s'appliquerait plus qu'à des terrains destinés à l'urbanisation, ainsi protégés contre la spéculation foncière, pour pouvoir y construire les indispensables équipements publics et logements sociaux.

Le droit à la ville c'est d'abord le droit au logement : sans un « chez-soi », on ne peut accéder à la formation, au travail, à la dignité, on ne peut trouver sa place dans la société.

La loi d'orientation nous offre les moyens de changer la ville : c'est une chance qui ne se concrétisera que si l'ensemble des partenaires choisit de coopérer pour construire une communauté diversifiée et solidaire qui rendra l'espoir à notre jeunesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Mattei.

**M. Jean-François Mattei.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il m'en coûte d'être ici plutôt qu'à Bari, au milieu des Marseillais qui vont soutenir leur équipe opposée ce soir à l'Etoile rouge de Belgrade et dont j'espère qu'elle portera haut nos couleurs ainsi que celles de la France. (*Sourires.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vive Tapie !

**M. Jean-François Mattei.** Mais il ne sera pas dit qu'un député marseillais ne sera pas venu s'exprimer dans ce débat sur la ville.

C'est en effet une grande préoccupation que l'évolution et le devenir de Marseille, tant il est vrai que tous les éléments qui sont évoqués dans l'exposé des motifs du projet de loi s'accroissent dans cette ville : la concentration croissante des populations qui additionnent les difficultés et les facteurs d'exclusion sociale ; l'absence de communauté urbaine et de structures intercommunales, un port de plus en plus gêné par une législation dépassée, et le maire de Dunkerque sait très bien ce que je veux dire par là ; des entreprises qui s'évadent dans des zones périphériques plus adaptées, plus accessibles, un chômage de quatre points supérieurs à la moyenne nationale ; une population qui déserte le centre ; une population immigrée qui se regroupe spontanément dans certains quartiers ; une population dont les enfants connaissent l'échec scolaire et dont la sous-qualification constitue un record de France.

La liste serait encore longue, mais je n'ajouterai pour authentifier mes propos que le seul fait que Marseille bénéficie désormais de la dotation de solidarité urbaine.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Vous auriez dû voter le texte !

**M. Jean-François Mattei.** Nous avons fait voter un amendement, monsieur le ministre d'Etat, qui modifiait les critères de prise en compte.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Vous n'avez pas voté le texte !

**M. Jean-François Mattei.** Car naturellement, au début, Marseille en était écartée puisque vous n'aviez pris en compte que le nombre des logements sociaux quand, tout le monde le sait, et on l'a déjà dit abondamment dans ce débat sur la ville, des ménages économiquement nécessiteux vivent quelquefois dans des habitations qui ne sont pas définies comme des habitations sociales. Donc, nous avons fait voter un amendement...

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Cela avait été accepté dès l'ouverture du débat !

**M. Jean-François Mattei.** ... prenant en compte d'autres critères et Marseille, désormais, bénéficie de cette dotation de solidarité, ce dont, d'ailleurs, il ne faut pas tirer gloire.

Bien entendu, s'y ajoute l'effet spéculatif potentiel de réhabilitation du centre-ville, appelée des vœux de chacun avec l'incidence que l'on sait sur l'augmentation des prix des terrains, du foncier et la persistance des problèmes d'insertion urbaine des grands ensembles qui, notamment à Marseille, ont surgi rapidement, au moindre coût et sans cohérence au moment du rapatriement de nos compatriotes d'Algérie entre 1960 et 1970. Tous ces grands ensembles n'ont pas encore été intégrés dans la ville.

Eh bien, monsieur le ministre, malgré toutes vos bonnes intentions, auxquelles nous souscrivons presque sans exception, le texte que vous nous proposez m'amène à m'interroger sur votre rôle et sur vos moyens réels.

D'abord parce que les villes ont leurs prérogatives. Le maire et les élus sont les seuls fondés à décider de la politique qu'ils entendent mener et pour laquelle ils ont été élus. C'est d'ailleurs ce que vous et vos amis avez souhaité, il y a quelques années, en entamant un processus de décentralisation, dont on peut constater aujourd'hui, à l'évidence, qu'il est stoppé, voire atténué, car, à côté de la décentralisation, nous assistons à une reconcentration avec de nouveaux pouvoirs donnés aux préfets et à l'Etat.

Il faut laisser les maires prendre leurs responsabilités, décider de leurs initiatives, assumer leur politique. La sanction ou la récompense sont toujours au rendez-vous à l'élection suivante. Alors pourquoi prendre des mesures qui viennent réduire leurs responsabilités ?

Voilà le premier point d'appui : les communes et leurs responsables élus. Et puis, de l'autre côté de la chaîne, il y a, pour régler tous les problèmes que nous avons évoqués, des ministères spécifiques.

Quand on parle d'échec scolaire, il y a, que je sache, un ministère de l'éducation. Pour le chômage, il y a un ministère de l'emploi. Pour les entreprises, un ministère de l'économie. Pour l'immigration, un ministère de l'intérieur et, désormais, un secrétariat d'Etat à l'intégration. Lorsqu'on parle d'habitat - et c'est le cœur du problème dans cette loi d'orientation sur la ville, puisqu'une des fonctions essentielles de l'Etat consiste à assurer un toit à tous : c'est de cela que dépend la cohésion sociale, le développement de la famille -, pour l'habitat donc, il y a un ministère du logement, et des lois ont été votées à l'initiative des ministres successifs des précédents gouvernements. Enfin, lorsqu'il s'agit de l'urbanisme, eh bien il y a un ministère de l'équipement, un ministère de l'environnement, un ministère de l'aménagement du territoire.

Pour faire le lien, entre les ministères, d'une part, et les communes, de l'autre, il existe des contrats de plan qui sont signés entre l'Etat et la région, entre l'Etat et la ville, entre l'Etat et les départements, voire par deux, trois ou quatre partenaires. Le système en place est donc assez cohérent et je m'interroge, monsieur le ministre d'Etat, sur la place du ministère dont vous avez la responsabilité dans cette pyramide administrative.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Centrale !

**M. Jean-François Mattei.** Il jouera probablement un rôle central, puisque vous le dites et que toute la symbolique nécessaire a été prévue : vous avez été nommé ministre d'Etat, ce qui, naturellement, attache un certain prix à votre fonction.

Il n'en demeure pas moins que nous pouvons nous interroger sur vos compétences. Oh ! je ne parle pas de vos compétences techniques, que personne ne met en doute. Je pense aux compétences de votre ministère. Lorsqu'un maire sera en panne pour un problème de logement, va-t-il aller voir le ministre du logement ou le ministre de la ville ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Les deux !

**M. Jean-François Mattei.** Tout ce que l'on sait, c'est que lorsqu'on établira des dossiers, il faudra prévoir quelques copies de plus pour le ministère de la ville, qu'autour de la table des négociations, il faudra réserver une place ou deux pour ses représentants, et que, pour obtenir une autorisation, il faudra passer par un circuit supplémentaire.

**M. Michel Giraud.** A moins qu'on ne supprime les autres ministères ! *(Sourires.)*

**M. Jean-François Mattei.** En définitive, si vous êtes aussi central que cela, monsieur le ministre d'Etat, je me demande bien où est la place du Premier ministre !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Au-dessus ! *(Sourires.)*

**M. Jean-François Mattei.** Entendons-nous bien ! Il est clair que celui qui coordonne l'action des différents ministères et secrétariats d'Etat est le Premier ministre.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Absolument !

**M. Jean-François Mattei.** Mais, à quelques exceptions près, comme les affaires étrangères ou la défense, les compétences du ministère de la ville recoupent pratiquement celles de tous les autres, y compris celles du secrétariat d'Etat à l'action humanitaire car, après tout, bien des actions à conduire dans les villes ont des buts humanitaires. Finalement, vous allez centraliser toute la politique du pays ou presque ! On peut donc s'interroger sur le rôle du Premier ministre.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaite vivement qu'en réponse à la discussion générale - et notamment à cette intervention, qui n'est pas une diatribe et dans laquelle je ne suis pas entré dans le détail des articles pour éviter trop de redondances - vous nous donniez en quelque sorte le mode d'emploi de votre ministère. Quand aura-t-on affaire à vous ? Que peut-on attendre de vous ? Qu'allez-vous nous permettre de réaliser ? Serez-vous l'interlocuteur des maires auprès des différents ministères ? Serez-vous un avocat ? Serez-vous un juge ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Je serai tout ! *(Sourires.)*

**M. Bernard Carton.** C'est l'homme-orchestre !

**M. Jean-François Mattei.** Vous voyez que les questions sont nombreuses, et nous espérons autant de réponses. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le ministre d'Etat, un mauvais sort semble s'acharner sur votre département ministériel.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Allons bon !

**M. Gilbert Gantier.** Sa création, il y a quelques mois, agrémente pour vous d'une flatteuse promotion au rang de ministre d'Etat...

**M. Jean-Pierre Lapaire,** rapporteur pour avis de la commission des lois. Méritée !

**M. Robert Poujade.** C'est vrai !

**M. Gilbert Gantier.** ... suivait les incidents de Vaulx-en-Velin et était destinée sinon, bien entendu, à mettre fin à ce genre d'incidents, tout au moins à indiquer à l'opinion publique que vous sauriez y apporter des solutions efficaces.

**M. Bernard Carton.** C'est plus tranquille dans le XVI<sup>e</sup> !

**M. Gilbert Gantier.** Vous avez utilisé ces quelques mois à préparer le projet de loi qui nous est soumis, et voici que de nouveaux troubles surviennent au moment même où l'Assemblée se saisit de votre projet.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Il n'y a pas de relation de cause à effet !

**M. Gilbert Gantier.** Ces troubles, cette fois-ci, sont particulièrement graves puisqu'il semble certain qu'il y a eu, notamment au Val-Fourré, préméditation et organisation, les uns mettant le feu dans un secteur où ils mobilisaient la police et les pompiers, cependant que d'autres pillaient et volaient dans un autre secteur où ne se trouvaient pas les forces de l'ordre.

Ces troubles sont particulièrement graves puisqu'il y a eu des détériorations très importantes de véhicules, de matériels, de magasins et de vitrines.

Ces troubles sont particulièrement graves, surtout, puisque, cette fois-ci, il y a mort d'homme, le jeune Aïssa Ilich, arrêté par les services de police, ayant succombé à la suite de son incarcération.

Qu'il me soit permis, à ce moment du débat, d'adresser mes condoléances à la famille de ce jeune homme, mais aussi d'évoquer un bref instant la mémoire de Malik Oussekiine, décédé au mois de décembre 1986 dans des circonstances fort voisines, et dont la mort dramatique a si souvent été utilisée par vos amis politiques à des fins polémiques, ce que, pour notre part, nous nous abstenons évidemment de faire.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** C'est pour cela que vous l'évoquez !

**M. Gilbert Gantier.** Mais il nous faut bien constater aujourd'hui qu'après dix ans de socialisme, le problème de l'insécurité des personnes et des biens dans nos banlieues, et même dans nos centres-villes, ne cesse de s'aggraver et qu'il constitue aujourd'hui l'une des préoccupations majeures d'un nouveau Gouvernement qui n'en manque pourtant pas, par ailleurs, dans les secteurs de l'emploi, des finances publiques, de la protection sociale, des « affaires »... j'en passe, et des meilleures.

Si j'ai dit que les désordres ne se développaient pas que dans les banlieues, c'est que j'ai en mémoire ceux qui se sont produits en plein Paris, lors de précédentes manifestations, qui ont abouti à des pillages de magasins, à des incendies de voitures, à des destructions de mobilier urbain, à des blessures graves pour les représentants des forces de l'ordre, tout cela en plein secteur de Montparnasse ou au voisinage du pont de l'Alma.

Ces actions violentes ne sont d'ailleurs pas les seules qui témoignent du coupable laisser-aller, du laxisme incroyable des autorités de l'Etat. Qu'il me soit permis, en ma qualité d'élue de Paris, d'évoquer ici les honteux trafics - drogue, prostitution en tout genre, commerces prohibés - qui s'étaient ouvertement au bois de Boulogne comme au bois de Vincennes, et même en plein cœur de Paris, par exemple sur l'esplanade et dans les jardins du Trocadéro. Tout récemment témoin de ce honteux déballage, une dame américaine, maire d'une ville importante des Etats-Unis, me confiait : « Chez moi, le taux de criminalité est peut-être plus élevé que chez vous, mais ce spectacle de prostitution ouvertement toléré par les autorités ne pourrait pas exister. »

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Bref, mieux vaut des morts que des prostituées !

**M. Gilbert Gantier.** Voici en effet à quoi conduisent dix années d'ouverture de nos frontières à l'immigration sauvage, dix années pendant lesquelles l'Etat socialiste n'a rien fait pour donner un emploi et des conditions de vie décentes à tous ceux qu'il a laissés entrer et s'établir sur notre territoire.

**M. Michel Berson.** C'est d'un simplisme !

**M. Louis Pierna.** C'est le patronat qui est responsable !

**M. Gilbert Gantier.** Et voici qu'aujourd'hui vous apportez, comme par miracle, la solution qui va venir à bout de tous nos maux : la loi d'orientation pour la ville.

Votre projet, monsieur le ministre d'Etat, comme beaucoup d'autres, part sans doute d'une bonne intention, mais il me paraît réunir à peu près tous les défauts d'un projet authentiquement socialiste. Il est empreint d'idéologie. Il fait briller l'espoir d'une vertueuse et médiocre égalisation sociale. Il est dirigiste et centralisateur. Il crée, bien entendu, de nouvelles charges financières. Enfin, il est partiel et méconnaît les vrais problèmes.

Reprenons rapidement ces divers points.

Article 1<sup>er</sup> : les communes, groupements de communes, les autres collectivités territoriales, l'Etat « assurent à tous les habitants des villes des conditions d'habitat et de vie tendant à une égalité des droits en matière de logement, d'emploi, de services et de cadre de vie ».

**M. Gilbert Mitterrand.** Mais c'est très bien !

**M. Gilbert Gantier.** Le rêve !

Qu'il me soit permis de souligner combien cet Eden que vous promettez ainsi un peu imprudemment à tous est loin, hélas ! de vos possibilités et surtout des moyens que votre projet est en mesure de mettre en œuvre. Car les solutions que vous préconisez pour parvenir à ce trop bel idéal ne sont autres que les techniques socialistes traditionnelles : intervention du représentant de l'Etat - le préfet -, création d'une contribution financière nouvelle, donc augmentation de la fiscalité locale.

Qu'en est-il donc, monsieur le ministre d'Etat, de la loi Defferre, adoptée voici quelques années avec enthousiasme par votre majorité et devenue son credo officiel ?

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Vous l'avez votée ?

**M. Gilbert Gantier.** Ne reprenez-vous pas ainsi, petit à petit, aux collectivités locales l'autonomie qui leur avait été promise et accordée naguère ?

Mais je voudrais surtout insister sur le caractère partiel et irréaliste de votre texte dans son état actuel. Vous ne visez en effet que le logement locatif et la politique des réserves foncières dans les communes urbanisées. C'est oublier que là n'est pas la seule source des désordres sociaux auxquels vous entendez remédier. Le malaise des banlieues urbaines ne saurait en effet se limiter à un problème de logement, ainsi que votre texte le donnerait à croire.

Il s'agit plutôt d'un condensé des maux dont souffre notre société tout entière : système d'éducation à la dérive ; absence de formation professionnelle ; démission, souvent, des familles ; incitation permanente au laisser-aller social sous toutes ses formes ; promotion effrénée de la consommation ; développement de la drogue ; accroissement du chômage, notamment des jeunes, et, bien entendu, absence de toute politique réelle d'immigration.

Nous comprenons fort bien, monsieur le ministre d'Etat, qu'un seul texte ne puisse à lui seul guérir toutes ces plaies profondément enracinées dans notre société. Mais vous comprendrez aussi que les dispositions que vous nous proposez nous paraissent trop partielles, trop peu appropriées, trop inutilement coûteuses en moyens financiers et en libertés locales pour que nous puissions les approuver.

Comme l'a dit un jeune beur que j'ai entendu tout à l'heure à la radio : « La fin des ghettos dans les banlieues, c'est bien, mais à quoi bon si on n'a pas de boulot ? » Là réside le vrai problème.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** C'est évident !

**M. Gilbert Gantier.** C'est pour cela, monsieur le ministre d'Etat, que mon vote sur votre projet sera, hélas ! négatif. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Claude Ducert.

**M. Claude Ducert.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'aménagement de la ville met en jeu de très nombreux facteurs et l'on pourrait débattre à l'infini de leur importance relative. Deux, cependant - l'espace et le temps -, me paraissent devoir l'emporter sur tous les autres, tant ils contribuent à façonner le tissu urbain.

La ville s'approprie l'espace et elle se l'approprie dans le temps. Pour avoir mal maîtrisé les modes d'appropriation et pour avoir trop forcé la marche du temps, nous avons bien souvent sacrifié le qualitatif au quantitatif et nous recueillons aujourd'hui les fruits amers d'une inconséquence qui remonte à plusieurs décennies.

**M. Bernard Carton et M. Jacques Santrot.** Tout à fait !

**M. Claude Ducert.** L'espace et le temps, étroitement dépendants, relèvent l'un et l'autre de la politique foncière car, pour être harmonieuse, la croissance urbaine doit disposer des sols bien en amont de leur occupation.

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Claude Ducert.** C'est l'objet du titre V de la loi sur la ville, dont un chapitre donne aux collectivités la possibilité de créer des établissements publics fonciers et dont l'autre étend la procédure des Z.A.D. aux zones urbaines ou à urbaniser.

Les établissements publics fonciers ont pour unique vocation, comme leur nom l'indique, la constitution de réserves foncières sur le long terme. Ils sont, de ce fait, très différents des établissements publics d'aménagement et des sociétés d'économie mixte.

Ils permettront d'abord de saisir au bon moment les opportunités.

Ils permettront ensuite de peser éventuellement sur les prix en libérant une partie de leurs biens à un moment judicieusement choisi.

Enfin, et surtout, ils donneront aux collectivités les moyens d'organiser leur développement sans être soumises aux contraintes excessives d'un foncier acquis au coup par coup et bien souvent hors de prix.

L'opposition nous a dit : « Le foncier, c'est l'affaire du privé : laissez donc le privé acheter son foncier ! »

**M. Eric Raoult.** Jamais nous n'avons dit cela !

**M. Michel Giraud.** Jamais ! Pas dans ces termes, en tout cas !

**M. Claude Ducert.** Désolé, mais je l'ai entendu hier !

**M. Eric Raoult.** Vous avez mal entendu !

**M. Claude Ducert.** C'était M. Toubon.

Comment pouvez-vous, messieurs, songer un seul instant à laisser au seul secteur privé le soin de structurer la ville ?

**M. Michel Giraud.** Vous ne faites pas dans la finesse !

**M. Claude Ducert.** Les professionnels, même les plus intégrés, ont pour vocation de valoriser le plus vite possible les terrains acquis. Leur métier est de faire tourner des stocks et la prise de risque à long terme est incompatible avec une logique strictement financière.

Seule la collectivité peut mettre en œuvre une politique de sauvegarde foncière afin d'éviter que le morcellement désordonné des terres agricoles par des opérations ponctuelles ne rende impossible les opérations stratégiques et les aménagements d'ensembles cohérents.

Le projet de loi prévoit par ailleurs que les établissements publics fonciers seront dotés de ressources propres. Cette heureuse disposition mériterait, monsieur le ministre d'Etat, d'être complétée par des participations incitatives de l'Etat...

**M. Robert Poujade.** Très bien !

**M. Claude Ducert.** ... ce qui, je crois, encouragerait les communes à créer des établissements publics fonciers.

**M. Michel Giraud.** C'est le fonds d'action foncière !

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Du temps de M. Galley !

**M. Robert Galley.** Eh oui !

**M. Claude Ducert.** L'année dernière, à l'occasion du débat sur l'aménagement du territoire, j'étais intervenu, à cette même tribune, en faveur de l'extension des Z.A.D., convaincu par mon expérience personnelle de l'importance de cette procédure.

Contrairement à ce que M. Toubon a également affirmé hier - mais peut-être allez-vous à nouveau me contredire - les Z.A.D. ne sont nullement pénalisantes pour l'économie de marché.

**M. Michel Giraud.** Là, c'est différent !

**M. Claude Ducert.** J'invite les sceptiques à venir dans ma commune constater la satisfaction des promoteurs de bâtiments industriels et de bureaux à qui, grâce aux Z.A.D., nous pouvons vendre des terrains bien aménagés et situés dans un ensemble industriel attractif.

**M. Eric Raoult.** Ah ! vous rencontrez, vous aussi, les promoteurs !

**M. Claude Ducert.** On n'implante pas, en huit ans, 356 entreprises totalisant 6 000 emplois, sans s'être doté auparavant des moyens politiques nécessaires. Les Z.A.D. en sont un.

**M. Bernard Carton.** Voilà une bonne gestion socialiste !

**M. Claude Ducert.** M. Toubon - encore lui, et je suis désolé qu'il ne soit pas présent - a jugé que là n'était pas le problème et que l'important, aujourd'hui, était de créer des emplois. Eh bien, je viens de vous montrer que les Z.A.D., justement, peuvent être un moyen de créer des emplois.

D'ailleurs, je suis très surpris qu'un amendement de suppression de l'article 29 ait été déposé par un député du R.P.R., vous-même, monsieur Giraud. Je me suis en effet procuré le rapport sur la loi de 1962 qui a, comme vous le savez, créé les Z.A.D. L'auteur en était un député gaulliste du Nord, M. Pierre Carous. Il justifiait sa proposition par des arguments que je fais miens aujourd'hui, et auxquels vous devriez logiquement, vous qui êtes les héritiers du gaullisme, ne pas rester indifférents.

« La hausse des prix des terrains, écrivait-il, et spécialement des terrains à bâtir, avec les profits spéculatifs qu'elle permet » - il parlait de profits spéculatifs ...

**M. Eric Raoult.** Il y a trente ans !

**M. Bernard Carton.** Mais c'est toujours d'actualité !

**M. Claude Ducert.** ... « pose aux pouvoirs publics de graves problèmes dont le plus important est le risque de voir compromis, ou en tout cas rendus de plus en plus onéreux, les efforts accomplis par l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'équipement du pays. »

Je ne peux résister au plaisir de citer un deuxième passage de ce rapport, que je trouve encore plus convaincant.

**M. Bernard Carton.** Ce texte prouve qu'il n'y a plus de gaullistes aujourd'hui !

**M. Eric Raoult.** Il n'y a plus de socialistes non plus !

**M. Claude Ducert.** « Il ne faut pas oublier - écrivait encore M. Carous - que la plus-value des terrains trouve sa source non dans le travail du propriétaire ou dans les améliorations qu'il y a apportées, mais dans une situation à laquelle il est complètement étranger. La notion d'enrichissement sans cause » - il osait parler, lui, député gaulliste, d'enrichissement sans cause...

**M. Jean-Pierre Lapsaire, rapporteur pour avis.** C'est décidément excellent !

**M. Claude Ducert.** ... « est d'autant plus à retenir que cet enrichissement serait provoqué par des investissements effectués par l'Etat, des collectivités locales ou des organismes privés sans but lucratif s'intéressant au problème du logement. »

L'excellente argumentation que voilà ! Venant d'un député U.N.R., elle devrait, chers collègues de l'opposition, vous convaincre de retirer votre amendement de suppression de l'article 29, qui rétablit les Z.A.D. sur les zones urbaines et à urbanisation future.

**M. Eric Raoult.** L'avez-vous seulement votée, la loi de 1962 ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Elle contenait bien d'autres dispositions !

**M. Claude Ducert.** Ah ! Je dois dire que je n'ai pas regardé les votes...

**M. Eric Raoult.** « L'opposition doit être absolue ou ne pas être » - François Mitterrand ! (*Sourires.*)

**M. Claude Ducert.** ... mais peu importe ce qu'ils ont été. Même si nous ne l'avons pas votée, l'expérience a montré que cette loi était bonne. Et si vous ne retiriez pas cet amendement, force serait de constater qu'une fois de plus vous refusez votre héritage.

Certes, vous pouvez vous demander pourquoi les socialistes ont supprimé les Z.A.D. en 1985. J'avoue que je me suis moi-même posé la question.

Si j'en crois les débats de l'époque, le législateur, en instituant le droit de préemption urbaine, pensait doter les collectivités d'une procédure plus souple que les Z.A.D. tout en continuant à combattre la spéculation foncière, pour autant que les terrains soient classés en zone immédiatement constructible, telles que les zones N.A. à C.O.S. zéro.

Hélas ! les juges d'expropriation en ont décidé autrement. En tout cas, ils ont interprété le texte différemment. J'en ai fait la malheureuse expérience dans ma commune, où un terrain classé au P.O.S. en zone non constructible depuis 1971 s'est vu estimé par le juge d'expropriation à un prix quatre fois supérieur à celui des terrains voisins, situés eux en Z.A.D.

**M. Pierre Poujade.** On connaît !

**M. Claude Ducert.** Je vois que l'on m'approuve sur les bancs de l'opposition.

Cela prouve que l'on a besoin de rétablir les Z.A.D. que vous aviez aussi judicieusement créées à l'époque, même si nous n'avions pas voté cette création.

Monsieur le ministre d'Etat, si nous voulons maîtriser le développement de nos villes et maintenir une pression sur le prix du foncier, nous devons impérativement rétablir Z.A.D. et pré-Z.A.D., comme le prévoit votre texte.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Très bien !

**M. Claude Ducert.** Je me fais d'ailleurs le porte-parole de nombreux maires de communes périphériques qui attendent avec impatience le rétablissement d'une procédure qui n'aurait jamais dû disparaître. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** La L.O.V., monsieur le ministre d'Etat, quelle belle appellation aviez-vous trouvée pour ce texte Malandain-Mermaz sur la maîtrise foncière ! « Faites la L.O.V., pas le ghetto », disiez-vous avec votre façon habituelle. Votre discours sur la solidarité s'égrenait avec une certaine logique, depuis que, après Vaul-en-Velin, le Président de la République avait rendu son oracle de Bron. Vous êtes devenu le mécano, non pas de la General, mais de la solidarité urbaine : à M. Mitterrand les grands travaux du septennat, à vous les grandes réparations du décennat. Vous avez inventé la solidarité urbaine en kit : loi Besson sur l'occupation du parc social, D.S.U. pour faire payer les villes riches et enfin loi Delebarre sur la maîtrise foncière.

En 1981, vous vouliez changer la vie. En 1991, on allait voir ce que l'on allait voir : on allait changer la ville. Mais Bron au pluriel, cela donne Bronx dans beaucoup de nos cités. Malheureusement, comme les films fanés de nos souvenirs, l'explosion des ghettos de Montfermeil, de Sartrouville, de Mantes-la-Jolie, des Mureaux hier soir, nous ont rappelé l'été 1981, avec les voitures brûlées des Minguettes, la mort du jeune Toufik à la cité des 4 000 à La Courneuve et les policiers de M. Defferre qui n'entraient plus dans les quartiers nord de Marseille. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Dix ans d'incapacité à comprendre les phénomènes urbains ! Dix ans durant lesquels votre approche quelque peu idéologique des faits de société nous a fait oublier que la ville et ses banlieues sont des accélérateurs des tensions sociales, des polarisations d'immigration et de violence.

Certains orateurs socialistes, hier, ont oublié un peu vite que le développement social des quartiers existe depuis dix ans et que Hubert Dubedout a perdu la mairie de Grenoble.

**M. Jean-François Delahais.** Cela n'a rien à voir !

**M. Eric Raoult.** Avec dix ans de retard, nous venons de connaître dans notre pays les émeutes raciales de Miami, de New York, de Los Angeles ou du quartier de Kingston à Londres.

Plus que d'orientation pour la ville, c'est de la ville désorientée qu'il faudrait parler. Elle suscite parfois des drames, drames que, malgré toute votre bonne volonté, vous ne réussissez pas à éviter. Thomas Claudio à Vaulx-en-Velin, Djemal à Sartrouville, Bamoro à Ermont, Aïssa à Mantes-la-Jolie, la coupure du pouvoir avec la jeunesse s'accroît. Elle n'a jamais été aussi grande et aussi sanglante.

Reconnaissez-le, monsieur le ministre, vous avez la chance d'avoir une opposition digne et responsable. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Le Foll.** Il vaut mieux entendre cela qu'être sourd !

**M. Eric Raoult.** Ainsi qu'Alain Juppé l'a rappelé hier « l'opposition ne se livrera pas à une récupération de la mort d'un jeune ».

**M. Robert Le Foll.** La preuve !

**M. Eric Raoult.** Dois-je vous rappeler, mes chers collègues, certaines déclarations entendues sur ces bancs au lendemain d'un drame qui avait aussi ensanglanté une manifestation à Paris ? Malheureusement des Malik Oussekin, votre gouvernement en déplore maintenant un tous les trois mois. Cela fait tout de même beaucoup pour un gouvernement qui se disait à l'écoute de la jeunesse.

Votre loi est une succession d'annonces, d'oublis et, surtout, d'oublis.

Dans les annonces figure la proclamation de la lutte contre les ghettos du mal-vivre que nous sommes de nombreux parlementaires à connaître dans nos circonscriptions. Ainsi que l'a précisé mon ami et collègue Michel Giraud dans sa défense de la question préalable en prononçant hier un véritable réquisitoire magistral, qui ne serait d'accord pour mixer le logement, réhabiliter les quartiers anciens, supprimer les Z.U.P. et réduire la pression foncière ? Malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, votre texte est un peu l'apparement témoin de la solidarité urbaine.

Ce projet de loi, par son effet d'annonce anti-ghetto, suscitera plus de fausses espérances que de réelles et nouvelles solidarités. « Un logement sur cinq sera anti-ghetto » n'hésitait pas à titrer la presse d'hier soir. Cependant, monsieur le ministre d'Etat, avez-vous étudié, simulé la concrétisation sur le terrain, ou plutôt sur les terrains, de la mise en application de votre projet ?

Une démarche volontariste anti-ghetto ne devrait-elle pas d'abord consister à reconnaître qu'un tiers du bâti, notamment en Ile-de-France, de tous les grands ensembles est à abattre ou à renouveler ?

**M. Michel Giraud.** Très bien !

**M. Eric Raoult.** Avant de construire des H.L.M. à Neuilly, il faudrait peut-être réaliser des pavillons à Montfermeil et à Clichy-sous-Bois. Avant les quartiers lumière de M. Lang il conviendrait de réparer les réverbères de ces cités.

Après les annonces, les oublis sont une autre caractéristique de ce projet de loi.

On a cité hier Henri Lefebvre. Il n'était pas de nos amis politiques.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Cela n'empêche pas de réfléchir.

**M. Eric Raoult.** Tout à fait. Il était un brillant humaniste. Je tiens donc à rappeler cette phrase dans laquelle il disait que la ville était la projection au sol de l'image d'une société.

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** C'est pourquoi il faut changer la société.

**M. Eric Raoult.** Or, monsieur le ministre d'Etat, après dix ans de votre pouvoir nous avons une société de chômage, de dysfonctionnement dans le système éducatif, d'immigration non maîtrisée !

Vos propositions d'aujourd'hui pour la ville n'apportent pas de solutions véritables pour cette « galère » dénoncée par la jeunesse ! La déchirure sociale de ces quartiers ce sont les maires et les maîtres qui ont d'abord à l'assumer. Les maires, même quand ils font partie de votre cabinet, monsieur le ministre d'Etat, portent à bout de bras les carences de l'Etat, quelle que soit leur étiquette.

Oui, nombreux sont les oublis de ce texte dont les bases devraient reposer davantage sur l'innovation urbaine que sur l'idéologie souvent défendue sur certains bancs et selon laquelle les élus de droite seraient des êtres aveugles devant les listes de demandeurs de logements, des gestionnaires incapables à aménager, à pluraliser le logement et l'activité économique dans leur propre ville.

Il est d'autres oublis qui s'appellent regroupement familial à revoir, prestations familiales à vocation démographique à réexaminer, autorité parentale à restaurer, apprentissage à revaloriser.

Il y a encore la sécurité urbaine. A ce propos, permettez-moi, monsieur le ministre d'Etat, de citer un syndicaliste policier : « Les policiers savent très bien qu'à partir du moment où ils ne rentrent plus dans un quartier, la drogue

s'y développe, les dealers et les bandes s'organisent, avec souvent une solidarité interne forte chez les autres jeunes. Pourquoi des policiers, à Lyon, Marseille ou Bordeaux, ont-ils reçu pour consigne de ne plus pénétrer dans certains quartiers ? Quand leur hiérarchie leur dit : « Ne rentrez pas dans les cités, n'interpellez plus les motards non casqués, laissez-les », nos collègues sont démotivés. Les policiers veulent être soutenus. C'est affaire de volonté politique. » (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Ce n'est pas M. Pandraud qui a parlé ainsi, mais M. Richard Gerbaudi, secrétaire général de la F.A.S.P., dont les sympathies ne vont pas à l'opposition ! Il reprend, dans *Le Monde* de ce soir, les arguments que développait, la semaine dernière, le syndicat des commissaires de police : « La loi républicaine ne s'applique plus dans les banlieues avec la même rigueur que dans le reste du territoire national ». Il conclut, comme Robert Pandraud et de nombreux collègues l'ont proposé, à la nécessité d'un plan d'urgence pour la sécurité en banlieue.

Monsieur le ministre d'Etat, le droit à la ville est un vœu pieux, un concept éthique. Le droit à la ville en toute sécurité est une aspiration du pays tout entier.

**M. Robert Poujade.** Très bien !

**M. Michel Giraud.** Excellent !

**M. Eric Raoult.** Après ces oublis fondamentaux, je souhaite parler de ces oublis dont on parle peu : les commerçants et les artisans qui travaillent dans ces quartiers difficiles.

Il est difficile d'être boulanger en Seine-Saint-Denis. Ainsi, à Noël 1990, la boulangerie du Bois du Temple, à Clichy-sous-Bois, a été pillée. Ses propriétaires n'ont toujours pas été dédommagés et ils ont été au bord du suicide. En mai 1991, la boulangère de Stains a voulu défendre son fils handicapé contre les coups de certains jeunes. Elle est décédée d'un arrêt cardiaque et elle n'est toujours pas inhumée.

A Mantes, aux Mureaux, et dans combien d'autres quartiers, les commerçants sont aussi des animateurs, non reconnus, en voie de prolétarianisation, au bord de la ruine. A eux aussi, comme nous l'avons réclamé jeudi dernier à votre collègue M. Doubin, il convient d'apporter un espoir, une aide contre les agressions et l'asphyxie financière. Nous en reparlerons lors de l'examen de ces articles.

Que dire enfin des médecins, des pharmaciens ou tout simplement, des gardiens d'immeubles, qui côtoient quotidiennement les réalités terribles de la toxicomanie et de la propagation du sida ?

Malheureusement, monsieur le ministre d'Etat, ce projet de loi n'orientera pas de nouveaux crédits ; il n'orientera pas de nouveaux logements ; il n'orientera pas une jeunesse déboussolée qui prend, comme l'a dit hier soir Jacques Toubon, « la rage au cœur » ; il n'orientera même pas une nouvelle solidarité urbaine, non pas entre les communes, mais parfois entre les départements et les agglomérations. Il n'orientera en fait que les prix des logements vers le haut et l'équilibre de l'habitat vers le bas.

Nous sommes nombreux sur tous les bancs de cet hémicycle, à avoir alerté les pouvoirs publics depuis une dizaine d'années sur le danger d'embrasement des banlieues. Certaines banlieues pauvres, notamment en Seine-Saint-Denis, sont des loupes, des accélérateurs des problèmes de la société. Le danger d'embrasement n'est pas écarté. Votre projet, avouons-le, ne l'écartera pas. Il n'est qu'un temps pour l'accompagnement social. L'heure est aujourd'hui, pour le Gouvernement, à l'autorité sociale. Mais attention, monsieur le ministre de la ville, il est plus tard que vous ne pensez. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Michel Giraud.** Excellent !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Masdeu-Arus.

**M. Jacques Masdeu-Arus.** Vous disiez hier, monsieur le ministre d'Etat, d'une façon sans doute optimiste, qu'au-delà des explosions de colère et de révolte chez les jeunes des banlieues, il fallait entrevoir un signe que nous devions transformer en énergie créatrice et dynamique.

Le même jour, dans le quartier de la gare à Poissy, ma commune, une bande d'une vingtaine de jeunes âgés de quinze à dix-neuf ans, venus par le R.E.R., ont passé à tabac un adolescent, sans raison, et détruit une vitrine, avant de repartir sans que la police n'ait eu le temps de les interpeller. Monsieur le ministre d'Etat, je ne peux pas croire qu'il s'agisse là des énergies créatrices dont vous parliez hier !

Comment expliquer aux habitants des quartiers visés par ces bandes désœuvrées que votre projet de loi sur la ville répondra un tant soit peu à leur attente ? Comment ne pas être déçu par la réalité de ce projet qui ne résout aucun des problèmes de fond de la ville ?

Nulle part il n'est question d'animation et d'amélioration de la vie des grands ensembles et des banlieues. Pourtant, l'animation est essentielle dans la mesure où elle permet bien souvent de combler les lacunes familiales. Cependant, comment trouver du personnel de terrain d'un bon niveau alors que nous ne pouvons pas le rémunérer à plus de 6 000 francs par mois ? L'expérience montre qu'il est de plus en plus difficile d'employer des éducateurs en horaires décalés. Il est pourtant nécessaire et indispensable qu'ils travaillent quand les jeunes sont dans la rue et non à l'école. Il faut qu'ils puissent se réunir avec les jeunes le samedi, le dimanche, surtout le soir et la nuit. Comment recruter cet encadrement ? Rien ne figure dans votre projet sur la ville à ce sujet.

Par ailleurs, comment expliquez-vous, monsieur le ministre d'Etat, que les villes ayant un D.S.Q. attendent huit mois ou plus avant qu'aboutissent les premiers financements et les premières mesures ? Et quelle est l'utilité du fonds social urbain si les demandes effectuées à ce titre nous sont refusées ?

Ainsi, dans ma ville, nous avons un contrat de ville et nous avons demandé des subventions dans le cadre du F.S.U. Celles-ci devaient apporter des solutions pour la construction d'équipements pour les jeunes mais, après des mois d'études et la constitution de dizaines de dossiers, la préfecture nous a répondu négativement. Là encore, que de temps perdu, d'énergie dépensée par tous les services municipaux et les services de l'Etat pour, finalement, dire aux jeunes que le projet de salle d'animation tombe à l'eau faute d'accord sur le financement.

Monsieur le ministre d'Etat, je comprends le désespoir de ces jeunes car nous-mêmes, élus locaux, désespérons devant tant de promesses vides de l'Etat. Nous devons pourtant offrir aux jeunes un avenir.

Il serait souhaitable, en matière d'éducation, de revoir le système de mobilité des enseignants fondé sur l'ancienneté. Ce sont ainsi les instituteurs les plus jeunes et les moins expérimentés qui se retrouvent dans les Z.E.P. avec évidemment le désir d'en sortir le plus rapidement possible. Il faut donc inverser le processus et mettre dans ces zones prioritaires des enseignants expérimentés et motivés, à condition qu'ils soient volontaires. Nous pourrions envisager l'allocation d'une prime conséquente de l'ordre de 1 500 francs et non pas de 300 francs comme cela est le cas actuellement. En outre, il faudrait que le nombre des élèves soit très nettement inférieur dans les classes de Z.E.P. qui ne devraient pas excéder vingt élèves.

Enfin, je veux revenir sur les critiques formulées à l'encontre des réalisations des années 50 et 60 en matière d'habitat.

Vous avez parlé hier d'urbanisme technocratique et d'urbanisme ségrégatif. Il me paraît pourtant tout à fait injuste de considérer les réalisations antérieures comme un échec. Les logements construits alors répondaient aux priorités du moment et s'adaptaient bien aux besoins.

Il est bon d'ailleurs de rappeler qu'à l'époque il n'existait rien de semblable aux événements de Sartrouville, de Vaulx-en-Velin, de Mantes-la-Jolie ou des Mureaux. En effet, on ne parlait pas des banlieues ou des grands ensembles comme de lieux d'insécurité. Personne ne les qualifiait de ghettos. La raison principale tient au fait que les populations qui y vivaient cohabitaient aisément, ce qui n'engendrait pas de troubles graves.

Pourtant le constat est là. Les habitants des grands ensembles ont changé. Il y a vingt ou trente ans, l'urbanisme, tel celui du quartier de La Coudraie à Poissy, prenait en compte une population de cadres moyens et d'ouvriers qualifiés. Or dans les années 80 et 90, on assiste à une paupérisation de ce parc locatif avec l'arrivée de nouvelles popula-

tions, ce qui a entraîné un changement sociologique radical. Avec une forte proportion de population originaire des pays du Maghreb ou d'Afrique noire, l'enjeu démographique a totalement été bouleversé dans ces quartiers. En effet, les familles qui ont souvent plus de cinq enfants y vivent de façon tout à fait inadaptée. Or la priorité demeure bien l'intégration de ces populations.

Il faut donner à ces familles nombreuses, surtout à leurs enfants nés en France, la possibilité de vivre dans un environnement adapté à leurs besoins qui, je le rappelle, sont des besoins nouveaux par rapport à la date de construction de ces logements. Les exigences ne sont donc plus les mêmes.

J'ai déjà parlé de l'éducation des jeunes. J'ajoute à mes remarques que l'une des premières causes de l'échec scolaire est bien le fait que ces enfants ne peuvent travailler convenablement chez eux. Quand vous avez les parents, les grands-parents, les oncles et les tantes parfois, les frères et les sœurs dans la même pièce, comment voulez-vous que ces enfants puissent s'isoler, faire correctement leurs devoirs et apprendre leurs leçons ? Dans un tel contexte, même la meilleure volonté des plus résolus sera entamée. Comment voulez-vous qu'ils puissent se retrouver entre copains chez eux ? Ce n'est pas en créant une multitude de salles, ici ou là dans les quartiers, que nous résoudrons leurs problèmes. Il est donc nécessaire de concevoir non seulement un moyen ou des incitations qui permettraient de transformer l'existant et de le rendre conforme aux nécessités actuelles, mais aussi de prévoir dans les constructions nouvelles des logements dont la surface sera adaptée à ce type de famille afin d'éviter la persistance des phénomènes ségrégatifs que vous évoquiez hier.

Ainsi, ce projet de loi conçu pour la ville, mais qui s'attache beaucoup plus à la construction de logements nouveaux et au foncier en général, reste muet sur ce problème qui paraît pourtant essentiel et auquel nous sommes confrontés, nous les élus, quotidiennement sur le terrain, notamment lorsqu'il s'agit de réhabiliter de grands ensembles. Il ne suffit pas de repeindre les cages d'escalier, les façades et d'installer des ascenseurs où il n'y en a pas, il faut pouvoir redéfinir les espaces intérieurs de ces logements et de ces immeubles afin de combattre leur surpeuplement.

**M. Robert Pujada.** Très bien !

**M. Jacques Masdeu-Arus.** Car seuls des logements suffisamment vastes pourront permettre à ces familles de vivre normalement et aux enfants d'avoir un confort familial favorable à leur réussite dans la société.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, quelques propositions qui répondent concrètement aux problèmes de la ville, mais qui font singulièrement défaut dans votre projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Fierre Balduyck.

**M. Jean-Pierre Balduyck.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, parler à cette tribune implique l'effort d'éviter les analyses trop localistes. Mais, député maire de Tourcoing, voisin solidaire de Roubaix, je pense que mon expérience locale pourrait être reprise par bien d'autres maires de grandes villes industrielles, en conversion économique et sociale, confrontées aux vastes défis humains que nous avons largement abordés.

Nos villes se sont urbanisées, sans réflexion et sans équilibre, à l'appel de l'industrie de main-d'œuvre. Les faits sont là : les mêmes villes, les mêmes quartiers regroupent majoritairement les mêmes familles avec leurs qualités, leurs difficultés, leur histoire, les handicaps qui s'accumulent jusqu'à parfois décourager.

Pour ne froisser personne, je dirai qu'une rue peuplée d'employés du textile, comme moi, ne correspondrait pas au travail d'avenir qu'il nous faut poursuivre avec cette loi d'orientation pour la ville. Le ghetto limite et appauvrit même lorsque sa caractéristique n'est pas l'exclusion par l'argent, la culture ou le savoir. Dans nos banlieues, nous allons de groupe en groupe pour calmer, expliquer, maintenir le dialogue.

Nous ne tiendrons pas sans loi incitative, sans volonté de refaçonner ces villes - et il faudra du temps -, sans actes préparés après réflexion.

Mais nous devons aussi parler autant de ceux qui construisent que de ceux qui détruisent.

Vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, voilà quinze jours, dans un quartier D.S.Q. de Tourcoing, la Bourgogne, 4 000 jeunes se sont rassemblés pour une grande fête pluriculturelle qui s'est passée remarquablement bien. Depuis deux ans, dans le même quartier, les jeunes ont créé, avec les difficultés que vous imaginez, une association qui lutte contre la drogue. La communication nationale se devrait de signaler aussi de telles expériences. La réalité est là ! J'habite l'un des 400 quartiers connus et je suis d'accord pour parler de ce qui existe, donc des échecs, des difficultés, mais n'aurions-nous pas le droit aussi d'être informés des actions de dignité, des actions constructives de ceux qui créent une équipe de football, de ces milliers d'hommes et de femmes qui vivent dans ces quartiers, dont la personnalité est comparable à d'autres, avec leurs qualités, de bons voisins, de ces retraités qui assurent le soutien scolaire à des jeunes et qui les aident dans leur vie quotidienne ? Tout cela mérite d'être connu avec la même force.

En conclusion, j'insisterai sur deux aspects.

Tout d'abord les quartiers anciens, bien connus, de villes comme Roubaix-Tourcoing et bien d'autres. Dans certains cas, si le patrimoine le favorise, la réhabilitation rend inaccessibles les logements aux habitants d'origine qui, après travaux, se voient chassés du quartier. Le programme de référence prévu, tenant compte des effets sociaux, constitue une avancée considérable.

Cet aspect de l'habitat ancien ne doit pas en cacher un autre : dans ces villes de tradition industrielle, dans le Nord, en Lorraine, par exemple, on observe très nettement un phénomène de dévitalisation des quartiers populaires anciens. Des zones entières, de simples rues de maisons construites au début de ce siècle, qui ont accueilli les familles ouvrières, connaissent une évolution inquiétante : certains de ces secteurs, repris par des bailleurs privés, voient leur population s'appauvrir. Il faudra aussi que l'on se penche sur ces réalités.

L'un des outils de réhabilitation de ces quartiers, c'est l'opération programmée de l'habitat. Je souhaite, pour ma part, que la représentation nationale adopte l'amendement de la commission de la production et des échanges, qui vise à étendre la taxe additionnelle au droit de bail à l'ensemble des logements de plus de quinze ans d'âge avec un taux unique de plus de 3 p. 100. L'apport supplémentaire que procurerait cette taxe étendue permettrait à l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat d'intervenir sur un plus grand nombre d'habitations.

Ensuite, les incitations à l'implantation d'activités économiques dans les quartiers en difficulté.

Lutter contre les inégalités, contre les exclusions, nécessite souvent un traitement inégalitaire. Ainsi, le projet de loi propose d'ouvrir la possibilité d'exonérer pendant cinq ans la taxe professionnelle perçue par la collectivité communale sur les activités économiques qui sont implantées dans la commune.

De la même manière que l'Assemblée a retenu, vendredi dernier, un amendement qui prévoit une amélioration de la carrière des fonctionnaires qui assurent le service public dans ces quartiers difficiles, il serait utile, pour l'action que nous menons sur le terrain, d'inciter à l'implantation d'activités économiques au cœur de ces quartiers.

Néanmoins, l'implantation d'activités ne résout pas tout, notamment pas le problème de l'emploi des jeunes. Il est indispensable que les demandeurs d'emploi résidant dans le quartier d'accueil puissent accéder aux emplois créés grâce aux exonérations, y compris en incluant des plans de formation, des préparations en dialogue avec les responsables des entreprises. Rien ne serait pire que des entreprises implantées dans des quartiers comprenant un nombre élevé de jeunes chômeurs en manque de formation, qui ne feraient jamais appel à eux. A proximité d'un quartier D.S.Q. de Tourcoing, se développent une grande zone commerciale et une zone industrielle. Certains, qui ont tout intérêt à semer le désespoir et à provoquer la violence, disent aux jeunes de ces quartiers : « Vous voyez, ça bouge, mais ce n'est pas pour vous ! » Or, il vaudrait mieux que la grande surface embauche une caissière, un magasinier résidant dans le quartier plutôt que de payer pour que les « bandes » ne viennent pas sur son parking. Encore faut-il que les clients n'aient pas de réactions d'exclusion ! J'ai vu, dans cette ville, un magasin faire l'effort d'embaucher de jeunes immigrés, mais se heurter

à des réactions de racisme de la part des clients. Les maires le savent, des jeunes issus de l'immigration et ayant une formation reconnue ne trouvent pas pour autant un travail.

Il vaudrait mieux faire comme cette société de transport de la métropole, qui diminue l'insécurité par la présence dans les bus de jeunes, embauchés, formés avec la mission locale.

L'entreprise dans la ville est concernée par la vie quotidienne. J'ai plaisir à dire que cette réflexion s'engage à Tourcoing grâce à la participation de plusieurs firmes industrielles à cet effort qui tend à regarder la ville telle qu'elle est. Cela ne peut d'ailleurs qu'améliorer l'image de marque de l'entreprise qui, elle aussi, vit, en son sein, les difficultés et les richesses des quartiers. Dans cette démarche, les chefs d'entreprise ont été beaucoup plus partenaires que je ne l'avais imaginé au départ.

Enfin, il serait paradoxal que, seules, les communes aient à supporter la charge de l'exonération de la taxe professionnelle...

**M. Louis Pierna.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Balduyck.** ... pour ceux qui s'installeraient dans ces quartiers. Ce sont les communes qui ont à supporter le plus de difficultés, qui bénéficient certes de la loi récente de solidarité, mais qui devraient faire un effort nouveau pour une politique sociale et d'insertion ambitieuse. Il serait donc sage d'aller vers une repartition de l'effort. C'est l'objet d'un amendement de la commission de la production et des échanges.

J'espère que mon quartier, avec cette loi, va perdre son nom qui n'est pas très beau : Z.U.P. Le texte du projet rappelle que la concertation avec les habitants est un investissement efficace. L'amendement de la commission renforce aussi considérablement cet aspect.

Le nouveau chemin d'équilibre que trace ce texte a besoin du temps. Il complète d'autres lois que vous venez de faire adopter, monsieur le ministre.

La loi donne les moyens. Elle donne les outils. Elle ne décrète pas l'attitude, la volonté de dialogue, l'intelligence. Nos 400 quartiers en ont aussi grand besoin. Dialogue, intelligence, compréhension, mise en place de moyens dans ces quartiers, c'est dans cet état d'esprit que travaille la mission qu'anime Paul Picard, qui est venu plusieurs fois à Tourcoing, et je veux lui en rendre témoignage.

Mantes-la-Jolie est à mes yeux, habitant ces quartiers et maire d'une ville pleinement concernée, la réalité, l'actualité que nous devons vaincre ; c'est un défi de société, mais c'est aussi l'image d'un maire qui, par son attitude, sa conviction, porte l'espérance et indique la voie à tracer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges.

**M. Guy Malandain, rapporteur.** Monsieur le président, je veux simplement informer mes collègues que, depuis le moment où la commission s'est réunie conformément à l'article 88 du règlement, près de 150 amendements ont été déposés. Compte tenu de leur nombre et de leur importance, la commission saisie au fond doit les examiner attentivement avant qu'ils ne viennent en séance.

En conséquence, je propose que la commission se réunisse demain, à onze heures, en application de l'article 91 du règlement.

Ainsi, nous terminerions la discussion générale, ce soir, monsieur le président, et nous commencerions l'examen des amendements demain après-midi.

**M. Michel Giraud.** Nous n'aurons pas terminé dimanche !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ce programme, monsieur le ministre d'Etat ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, la suggestion de M. le rapporteur a, me semble-t-il, pour objectif de faciliter le travail parlementaire. En effet, une certaine d'amendements non examinés en commission pourraient nous entraîner dans des débats très complexes, et la clarté n'y gagnerait pas.

Je partage donc l'avis du rapporteur, si toutefois cela s'accorde avec votre vœu, monsieur le président.

**M. le président.** Monsieur le ministre d'Etat, j'en prends acte, mais en tout état de cause le règlement - le rapporteur l'a rappelé - s'applique, j'allais dire de lui-même.

Mes chers collègues, dans ces conditions, un seul orateur reste inscrit dans la discussion générale : M. Michel Berson. M. le ministre répondra ensuite aux intervenants.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

## RÉFORME DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 28 mai 1991.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1<sup>er</sup> juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance.

« Je vous serais obligée de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le jeudi 6 juin 1991, à douze heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

6

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous suggère de fixer la prochaine séance à vingt-deux heures, chiffre rond qui, ce soir, devrait plaire à tous.

Je vous souhaite une bonne soirée et j'espère que nous nous retrouverons le sourire aux lèvres. *(Sourires.)*

Ce soir, donc, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2009 d'orientation pour la ville et de la proposition de loi n° 1556 de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues relative à la maîtrise foncière urbaine et la diversification de l'habitat (rapport n° 2060 de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges).

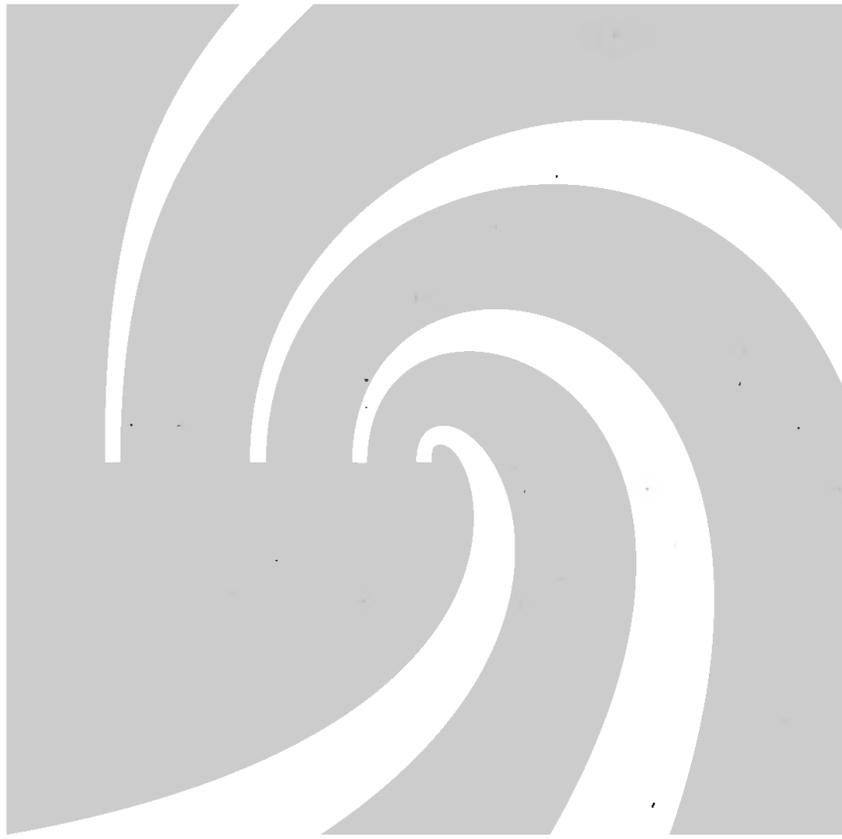
La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)*

*Le Directeur adjoint du service  
du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

# LuraTech

## www.luratech.com



*LuraTech*

***www.luratech.com***